Albert HENRY

HISTOIRE DES MOTS

WALLON ET WALLONIE

Et les brabenchons estoient alors
appellez Tethiens . Et . i . depuis ilz
furent nommez Nerviens a cause
de la cite de nerve qui a present a
nom Tournai Et les menapiens
qui ores sont dits les Wallons es-
toient lors voisins aux flamens
depuis le liz Jusques a lescault . Les
belgiens et les propantiens sont -
maintenant appellez hainuiers Les



INSTITUT JULES DESTREE

Du MEME AUTEUR

Livres

(consacrés, en tout ou en partie, à des questions de philologie wallonne ou à des aspects de la culture en Wallonie)

Testi valloni antichi e moderni, Modène, 1940.

Offrande wallonne (essai), Liège, 1946, 2ème éd. en 1962 – 3ème éd. sous presse (S.A. Magermans, Imprimeurs–Editeurs, à B–5220 Andenne).

Etudes de lexicologie française et gallo–romane, Bruxelles–Paris, 1960.

Automne, Etudes de philologie, de linguistique et de stylistique, rassemblées et publiées par des collègues, des élèves et des amis de l'auteur, Gembloux, Duculot, 1977.

WALLON et WALLONIE, Esquisse d'une histoire sémantique, in **Etudes d'histoire wallonne**, **I**, Fondation Charles Plisnier, 1965, 48p.

Esquisse d'une histoire des mots WALLON et WALLONIE, Bruxelles, La Renaissance du livre, s.a. [1974], 96p.

(suite à la p. 145)

HISTOIRE DES MOTS
WALLON ET WALLONIE

Albert HENRY

ESQUISSE
D'UNE HISTOIRE DES MOTS
WALLON ET WALLONIE

Troisième édition revue et augmentée

INSTITUT JULES DESTREE
Mont-sur-Marchienne
WALLONIE
1990

PREFACE

Mais peut–être ce nom de Wallonie
n'est–il que l'éclat reconnu d'une étoile
qui depuis longtemps s'alluma,
tandis que le lointain rayon
ne finit par nous frapper
qu'après un long voyage?

Albert HENRY, *Offrande wallonne*,
Liège, G. Thone, [1946],
p. 124.

Albert Henry signe avec brio cette troisième édition d'une histoire des mots *Wallon* et *Wallonie*. Epuisées sont les autres moutures de cette recherche: la Wallonie compte donc parmi son peuple tant de personnes qui ont aimé trouver là réponse à leurs questionnements, à l'itinéraire sinueux et tellement actuel de la recherche de notre identité wallonne... Cette identité s'affirme pourtant de toutes parts, et la collection "*Notre Histoire*" de l'Institut Jules Destrée a déjà posé à son sujet quelques solides jalons, dans les chapitres culturel, politique ou social.

Albert Henry fait plus qu'esquisser l'histoire de ces mots *Wallon* et *Wallonie*. Il remonte le fil du temps et des civilisations qui ont chevauché nos vallées, traversé nos bois et nos forêts, sillonné nos ruisseaux et nos fleuves. Chaque méandre de l'histoire lui apporte un signe, une trace, un mot. De *walha* à *gualonica*, de *walesc(h)* à *wallon*, en passant par *valona*, l'image se forme, imprécise encore, liant notre passé aux formes d'un "patois" qui serait resté proche de la terre, tandis que le français évoluait avec la belle société de Paris. Le peuple wallon serait–il façonné comme un reflet de son langage?

S'il est lexicologue précis et savant dans cette "histoire sémantique des mots", Albert Henry nous lègue, dans son essai "*Offrande wallonne*", les pistes de son attachement à la Wallonie: il se fait à la fois peintre, poète et musicien, pour nous conter notre pays. Il déroule devant nos yeux les paysages, les personnalités. Il fouille

les racines, de la terre et des roches, observe le ciel et les reflets des nuages, se rassasie de ces épousailles sereines entre le sol et son peuple. La certitude naît de la force de ses observations. Il redonne vigueur à notre combativité wallonne. Il nous rend la sève, met en exergue l'évidence simple d'un peuple qui vit au rythme de son horizon.

Sans vouloir fragmenter la tessiture de son chant wallon, respectant le solide cheminement des convictions qu'il nous livre comme une lumière, j'aimerais, pour introduire cet ouvrage, suivre simplement la mélodie des mots, que l'auteur égrène avec force et tendresse, comme le laboureur, jadis, cultivant sa terre:

*Rochehaut, Chassepierre, Montaigle, Falaën, vol altier, vibration des roches, fierté des hauts regards; Bohan, Poupehan, Frahan, naïveté de tendresses taquines à la boucle des solitudes; Omezée, Hanzinne, Silenrieux, Senzeilles, mousse tiède ouatée de silence accueillant, avec un friselis d'eau et une fuite d'ailes; Jandrin–Jandrenouille, Dorinne, Sinsin, Houyet, Louette, Crupet, Houte–s'i–ploût, syllabes au rire étouffé, plaisanteries qui font cumulet, baguenaudages des ruisseaux capricieux; Aische–en–Refail, Beuzet, Leuze, Meux, assoupissement des grands midis à l'ombre des bouquets d'arbres, sûreté tranquille des paysans tannés; Beloeil, Ville–Pommeroeul, Ellezelles, Ellignies, renoncules et hochequeues dans les prés mouillés, mobilité des coeurs et des regards; Cherain, Morhet, Montleban, cris des bûcherons dans la forêt, voix des haches répercutées; Havré, Dour, Cambron, Quaregnon, ahans des jours de peine et chocs des volontés têtues; Lixhe, Fexhe, Cerexhe et Wihogne, sèves giclantes et colères généreuses; Eprave, Froidfontaine, Bellefontaine, glissement des eaux, sérénité des sources et des consciences satisfaites. Et Chantemelle! Toute la grâce des jeunes filles wallonnes, tout l'accueil des portes ouvertes, avec tous les sourires comme des gestes de lumière. (*Albert HENRY, *Op. cit.*, p. 44*)*.

La source de mots ne tarit pas. Au bout de cette étude, nos racines sont plus fortes.

Jean–Pol Demacq
Président de l'Institut Jules Destrée
Février 1990

Die Geschichte des Wortes Wallon
ist noch zu schreiben...

L. Weisgerber
(1948)

La première version de cette étude, historique et sémantique, sur les mots *wallon* et *Wallonie* a paru en 1965 (*Henry 1965*). Elle devait beaucoup à la générosité de plusieurs de mes collègues qui, spontanément, avaient contribué à enrichir les matériaux que j'avais tenté de rassembler: je leur redis ma gratitude, et cette pensée reconnaissante va spécialement à M.-A. Arnould et J. Stengers et à la mémoire des très regrettés J. Herbillon et F. Rousseau.

La publication même de cette première esquisse m'avait valu de nombreuses lettres: je réitère mes remerciements à leurs signataires (je ne peux citer ici tous les noms; je ferai une exception pour Roger Berger). Elle a suscité aussi des comptes rendus ou des articles: de Robert-Léon Wagner (*Wagner 1966*), de Jules Herbillon (*Herbillon 1966*), de Kurt Baldinger (*Baldinger 1967*), de Karl-Theodor Gossen (*Gossen 1966*), de Elisée Legros (*Legros, Compl.*).

Tirant parti de toutes les observations proposées, des articles, consacrés à quelque aspect du mot *wallon*, parus après 1963, et de mes propres recherches et réflexions (cf., entre autres, *Piron 1964*, *Herbillon 1972*, *Henry 1973* et *Arnould 1974*), j'ai mis au point une refonte de la première étude: c'est ainsi qu'a paru, en mars 1974, à "La Renaissance du Livre", *Esquisse d'une histoire des mots* Wallon *et* Wallonie (*Henry 1974*).

Cette seconde version a fait l'objet de plusieurs recensions; j'ai pu prendre connaissance des suivantes: *Lechanteur 1974*, *Piron 1975*, *Wagner 1975*, *Schmitt 1977*, *Hamelin 1977*, *Bossard 1982*.

Depuis 1974, le problème traité a continué à éveiller des curiosités et à susciter des recherches; d'autre part, le petit volume de "La Renaissance du Livre" est épuisé depuis plusieurs années: peut-être y a-t-il là des raisons suffisantes pour justifier la troisième façon de cette "esquisse wallonne". L'Institut Jules Destrée a bien voulu en assurer la publication: je lui exprime ma gratitude.

A. H. - Noël 1988

CHAPITRE I

WALLONIE

Alors que le nom de la Picardie existe depuis le treizième siècle au moins(1), le mot *Wallonie* est récent.

Un vocable *Wallonia* (sous des graphies variées) apparaît bien dans des documents en latin au dix-septième siècle: dès 1618, il est utilisé plusieurs fois dans des textes ou des esquisses cartographiques issus d'ordres religieux (surtout celui des Capucins), où il figure dans des expressions comme *custos Walloniae* (ou *valloniae*), *definitor Walloniae*, à côté de *provincia wallonica*, *custodia wallonica*...; il n'était cependant pas confiné dans ces cabinets monastiques, puisqu'un acte de 1686 émanant de la modeste cure de Forêt (non loin de Liège) précise, à propos d'un type de plafond d'église orné d'armoiries: *ut Leodii passim et in Wallonia hoc moris est* ("comme c'est la coutume au pays de Liège, ça et là, et en Wallonie") (2).

On connaît aussi, toujours dans la mouvance des Capucins, en ce même siècle, trois documents cartographiques intitulés respectivement: *Provincia* (de l'ordre en question) *Gallo-belgiae seu Walloniae cum Confinijs*, *Provincia Valloniae cum Confinijs*, *Provincia Leodiensis cum Confinijs* (3).

Il semble que cette forme *Wallonia* n'ait eu aucun correspondant ni aucune descendance dans les parlers vernaculaires.

On soulignera, dès maintenant(4), que le document de la cure de Forêt fait la distinction entre la *Wallonia* et le pays de Liège, tandis que, selon la première de nos trois cartes, Liège est englobé dans la *provincia* (Capucinorum) *Walloniae*.

Plus énigmatique est, en langue romane, un *Wallonie* de 1388, modeste toponyme, à faire entrer dans la famille étymologique wallonne, mais qui, loin de l'actuel domaine wallon, désignait un fief à La-Chappelle-d'Armentières (Flandre gallicante), localité

jadis limitrophe de la frontière linguistique(5): il faut voir dans ce *Wallonie* un dérivé de l'anthroponyme *Wal(l)on*(6), et non de l'adjectif–substantif *wallon*, dont, jusqu'ici, il n'y a vraiment pas de trace sûre avant la seconde moitié du quinzième siècle.

Quelques siècles plus tard, en novembre 1842, exactement, un autre *Wallonie* sera lancé, mais plutôt anachronique, et d'ailleurs sans avenir. Il intervient dans un article anonyme paru dans le *Trésor national*(7), recueil périodique publié à Bruxelles: contribution d'un philologue, qui présente aux lecteurs de ce *Trésor* un "*Essai d'étymologie philosophique* par M. l'abbé Chavée", cet Honoré Chavée, Namurois, qui, dans la suite, à Paris, fera parler de lui dans le domaine de la naissante linguistique contemporaine, et sera un des premiers utilisateurs du *Wallonie* "définitif".

L'auteur de l'article commence par "insérer" l'abbé dans le monde philologique de l'époque, et c'est à ce propos qu'il écrit, un peu solennellement:

> *La renommée (elle est souvent injuste) depuis longtemps n'a de voix que pour proclamer la prééminence de l'Allemagne dans le domaine de la philologie, et ne répète point les grands noms que la France, ou, pour parler plus juste, la Wallonie peut inscrire dans le temple de l'érudition.*

Cette ultime formule et ce qui est dit dans la suite de l'article montrent que l'auteur, tourné vers le passé, songeait à un vaste monde "roman", qu'il voulait opposer à l'Allemagne, et qu'il se fondait sans doute sur l'acception ancienne, très extensive, du mot *wallon*(8).

La future Wallonie

La mention imprimée la plus ancienne que l'on connaisse de la véritable Wallonie date de 1844: c'est dans la *Revue de Liége* que le terme est alors employé, par François–Charles–Joseph Grandgagnage, écrivain et magistrat d'origine namuroise, oncle de l'initiateur de la philologie wallonne, Charles Grandgagnage.

Notre auteur publie là une *wallonade*(9) qu'il accompagne d'un commentaire, dont nous intéressent les deux notes que voici:

> "*Mes chers wallons, par tous les Saints de la wallonie, je vous en conjure; soyez donc vous-même; et quand on fait des sonnets à Paris, faites bien vite autre chose, précisément parce qu'on en fait à Paris. On ne fait pas là-bas des Remorqueurs, mais je conviens que les sonnets, les sonnets, les éternels sonnets sont infiniment plus faciles.*"
>
> (*Revue de Liége*, t. II, déc. 1844, p. 601)

> "*Allez donc vite; et si, vous trouvant un peu CHOSE,*
> *Vous souffrez du cerveau, des reins, de pieds fourbus.*
>
> *Oh! bien décidément nous voilà nageant en pleine eau de walonie. Mais je ne sais; j'éprouve une sensation indéfinissable. C'est du malaise, de la peine et de la tristesse. C'est une émotion qui n'a point de nom dans le langage des hommes. Vous m'apprenez une bien fâcheuse nouvelle; vous me rendez tout chose. – Mon dîner ne passe pas; j'ai l'estomac un peu chose. – Ma nuit ne sera pas bonne; je ferai de mauvais rêves, et demain matin je serai tout chose. – Ma bien aimée m'apparut tout à coup; je me sentis tout chose...*
>
> *Il faut avouer que ce wallon est une bien admirable langue.*"
>
> (*Ibid*, p. 605)

Le mot, on le voit, est imprimé avec une minuscule initiale et hésite dans sa graphie – symbole d'une naissance balbutiante? – mais il désigne bien, cette fois, plus ou moins nettement, la partie romane du jeune Etat unitaire *Belgique*.

Le terme semble être, à l'origine, et il le restera pendant plusieurs années, un mot de philologues et d'historiens: Ferdinand Hénaux, qui l'écrit, lui aussi, dans cette même *Revue de Liége*, en 1845; Adolphe Borgnet, autre Namurois, en 1856; Honoré Chavée, autre Namurois, en 1858; J.-D. Sigart, un Hennuyer, et, surtout à

l'ombre de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, Adolphe Picard, Jean Stecher, François Bailleux, Isidore Dory..., à partir de 1856[10].

C'est un poète qui assurera sa vogue définitive, Albert Mockel, lorsque, cédant à l'appel du jeune Hutois Charles de Tombeur, il l'adoptera comme titre de la revue littéraire qui voulait soutenir le mouvement symboliste: *La Wallonie*, lancée à Liège, en 1886, l'année même où était créé, par l'archéologue français Charles de Linas, le terme *mosan*, pour "rendre manifeste, disait Marcel Laurent, l'originalité de cet art géographiquement localisé"[11]. Et n'oublions pas qu'un des points du nouvel organe critique visait à "mettre en lumière les caractères particuliers de l'âme wallonne"[12].

Définition

Depuis lors, *Wallonie* a désigné la Belgique romane au sud de la frontière qui sépare les patois flamands des dialectes romans, de Ploegsteert jusqu'à l'Hertogenwald. Cette acception est même aussi, en gros, celle des dialectologues qui, pourtant, ont défini avec plus de rigueur restrictive, le sens linguistique du mot *wallon*.[13]

Contenu conceptuel et affectif

De par sa naissance même, ce mot *Wallonie* est, essentiellement, un témoignage de culture et l'affirmation d'une appartenance à une culture, culture romane et culture régionale, culture d'oïl épanouie en culture française(14) – même si les conditions d'existence et, ensuite, d'affrontement à l'intérieur de la jeune Belgique de 1830 ont pu favoriser cette naissance d'une dénomination commode de l'ensemble roman face à la Flandre.

Au concept sentimental, linguistique et culturel s'est ajouté peu à peu, par suite de l'évolution intérieure en Belgique, depuis 1880 surtout, un contenu politique. C'est qu'en face d'une Flandre qui affirmait de plus en plus son homogénéité et ses exigences de nature sociale, économique et politique, la communauté wallonne a senti s'approfondir de plus en plus ses inquiétudes et s'imposer de

plus en plus des raisons de solidarité et d´action, bien qu´elle soit, dans cette voie comme en beaucoup d´autres, très en retard sur la Flandre.

Le mouvement wallon – qu´on ne peut vraiment considérer qu´à partir de la décennie 1870 – n´avait rien de populaire: il était essentiellement culturel et antiflamingant, et songeait avant tout à défendre la suprématie de la langue française et les avantages acquis dans les emplois publics(15).

Encore que le *Congrès wallon* de 1905 ait bien défini l´identité ethnique et culturelle de la Wallonie, ce n´est qu´en 1912 que s´opère un véritable tournant, qui conduira finalement jusqu´à des réformes constitutionnelles profondes et qui entraînera des modifications de nature sémantique et pragmatique dans la famille du mot *wallon*.

Trois moments surtout ont animé une conscience latente, car ils ont touché en même temps la réflexion, l´affectivité et l´imagination: en 1912, le *Congrès national wallon*, qui crée l´*Assemblée wallonne*, surmonte, dans une certaine mesure, les particularismes, et élargit la discussion aux aspects économiques et politiques des problèmes, l´ensemble des griefs wallons étant, d´autre part, peu après, dans cette même année, exposé avec feu dans la *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, de Jules Destrée(16); en 1940, la discrimination faite par l´Allemagne, à ce moment victorieuse, entre les prisonniers de guerre "flamands", renvoyés dans leurs familles, et les prisonniers de guerre "wallons", retenus, et pour cinq ans, dans les camps de captivité ou de travail germaniques – premier acte de nature internationale inspiré par l´existence de deux ethnies en Belgique; en janvier 1961, les grèves, parfois violentes, surtout dans les provinces de Liège et de Hainaut – première manifestation vraiment populaire d´une volonté politique wallonne(17).

Modifications profondes (1961–1988)

L´effervescence "communautaire" accrue au cours de la décennie 60 – dans la complexité de ses aspects divers: politique, économique, social, culturel, avec des tensions et des "ailes" au sein de

partis existants, avec la naissance de mouvements ou de partis politiques proprement wallons, avec l'entrée au Parlement belge, en 1965, des deux premiers élus *wallons*(18) – a finalement abouti à l'inscription dans la Constitution belge, le 31 décembre 1970, non seulement des communautés culturelles (néerlandaise, française, allemande), mais aussi d'une *région flamande*, d'une *région bruxelloise*, plus ou moins nettement délimitée, et d'une *région wallonne*. Assurément, la mise au point des lois précisant les modalités effectives de cette régionalisation a été retardée. Assurément, le terme *Wallonie* ne figure pas dans les textes votés par le Parlement, alors qu'il est employé plus d'une fois dans les rapports du *Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux et juridiques en régions wallonnes et flamandes* (sic)[19]. Mais, quoi qu'il en soit de ces documents, la prise de conscience wallonne s'est multipliée et a naturellement affermi la vitalité de certains termes. On peut dire que le mot *Wallonie*, désormais d'usage absolument général, désigne dès ce moment, presque officiellement, presque constitutionnellement, un territoire géographique qui est celui de la Belgique romane, moins l'agglomération bruxelloise, mais y compris la région ou, de toute manière, la ville, francisée, d'Arlon, et il évoque surtout une entité humaine récente, moins affirmée que la Flandre, née, ou, en tout cas, cristallisée, par opposition à celle-ci, de la conscience plus ou moins nette d'une communauté d'intérêts politiques et économiques, d'un fonds commun en ce qui concerne les façons de sentir, de réagir, d'envisager les relations sociales et la vie, en général, et surtout, d'une très ancienne communauté de langue et de culture, la langue françoise, puis française, ayant été, sur ce plan, le facteur d'unité le plus puissant, par-dessus les dialectes très diversifiés[20].

Cette consécration de la Wallonie, en tant qu'entité politique, à l'échelon de la régionalisation et de la communautarisation, fut symboliquement marquée, dans un décret du 24 juin 1975, par l'adoption officielle du drapeau wallon[21].

Malgré ces changements, de nouvelles frictions communautaires ont accentué ensuite les tendances centrifuges. Elles ont débouché finalement sur les lois d'août 1988[22], fondant, cette fois, une fédéralisation partielle de la Belgique, fédéralisation revendiquée

lointainement par l'*Assemblée wallonne* de 1912 et par le congrès de *Wallonie libre* de 1970, et s'affirmant par-dessus une régionalisation d'ailleurs plus ou moins chaotique. Mais il reste (octobre 1988) à mettre au point et à faire voter par le Parlement une "loi de financement"... toujours en discussion.

En 1988, le terme *Wallonie*, tout en continuant à faire référence à la réalité géo-sociale définie ci-dessus, évoque donc, en plus, une réalité politique et administrative constitutionnellement reconnue(23); mais il n'a toujours pas été, jusqu'ici, officiellement institutionnalisé: à ce nom d'usage courant correspond, dans les textes constitutionnels, législatifs ou administratifs, l'expression *Région wallonne*(24). Est-ce là un produit de la nostalgie unitariste, *Région wallonne*, expression affectivement neutre, évoquant beaucoup moins la notion d'entité vivante que le terme *Wallonie*, bien plus chargé de rancoeurs, de désirs, de passions et d'histoire...?

CHAPITRE II

LE MOT WALLON AVANT LE XVme SIECLE

En 1830, et au cours des années qui suivirent, on avait continué à se servir des expressions *provinces wallonnes*, cette dernière déjà employée au seizième siècle, au moins, et *pays wallon*, plus rarement attestée avant le dix–huitième siècle[1]. C'est que le mot *wallon* remonte nettement plus haut, dans l'histoire, que son dérivé *Wallonie*. Encore cette ancienneté est–elle toute relative. En tant que dénomination d'un groupe humain, le mot *wallon* n'est pas attesté sûrement, en langue romane, avant le quinzième siècle, et même, sauf erreur, avant le dernier tiers de ce siècle. On peut, à ce propos, faire une observation à première vue étrange.

Dans les chansons de geste et les romans du Moyen Age en langue d'oïl, sont souvent cités, surtout quand il est question de la composition des armées, les habitants de nombreux pays, notamment d'Europe occidentale. Or, si l'on considère les régions du nord de la France et celles des futurs Pays–Bas et des marches rhénanes, qui rencontrons–nous? Voici les noms: *Alemant*, *Ardenois*, *Artisien*, *Brabançon*, *Cambrisien*, *Champenois*, *Couloignois*, *Flamenc*, *Habingnon*, *Hainuier*, *Loherain*, *Picart* ou *Pouhier*, *Tiois*, *Vermandisien*[2]. Un auteur comme Adenet le Roi, qui a vécu en Brabant et en Flandre, dans la seconde moitié du treizième siècle, cite les *Alemant*, *Ardenois*, *Artisien*, *Brabançon*, *Champenois*, *Couloignois*, *Flamenc*, *Habingnon*, *Hainuier* et *Tiois*[3]. Jamais il n'est question de "Wallons"[4], ce qui laisserait croire que le mot n'était guère répandu, ou, même, n'existait pas sous cette forme.

WALLONICUS, GUALONICUS

On a toujours invoqué, pourtant, le témoignage, en latin, de la *Chronique de l'abbaye de Saint–Trond*.

Trois passages de cette *Gesta abbatum Trudonensium*[5] nous intéressent au plus haut point, mais ils doivent être étudiés conjointement:

1. *Igitur primus Adelardus nativam linguam non habuit Theutonicam, sed quam corrupte nominant Romanam, Theutonice Walonicam;* [...]
("Quant au premier Adélard, sa langue maternelle ne fut pas le germanique, mais celle que, en usant d'une dénomination vicieuse, on appelle *Romana*, tandis que, en germanique, on la dit *Walonica*").

2. *Hic si posset inde extrahi, idoneus illis videretur ad regendum abbatiam, quoniam Theutonica et Gualonica lingua expeditus,* [...]
("Si on pouvait le [*Theodoricus*] faire venir de là [l'abbaye de Saint-Pierre à Gand], il serait, selon eux [les moines de Saint-Trond], tout à fait propre à diriger l'abbaye, parce que habile à parler, et le germanique, et la langue *Gualonica*, [...]").

3. *Gravissimum autem sustinuit laborem ad introducendos eos, cum ipse loqui eis Theutonicam nesciret, et quidam puerorum parvitate adhuc scientiae et nativa illis lingua Theutonica neque Latine neque, ut ita dicam, Gualonice possent eum intelligere.*
("Il eut beaucoup de peine à leur [aux enfants] apprendre les rudiments, car lui-même ne pouvait leur parler en germanique, et certains des enfants, vu qu'ils n'avaient encore que peu d'instruction et que leur langue maternelle était le germanique, ne pouvaient le comprendre, ni lorsqu'il employait le latin, ni lorsqu'il s'exprimait *Gualonice*, s'il m'est permis d'user de ce terme").

Les deux premiers passages se trouvent dans la partie de la chronique écrite, en 1114-1115, par le moine Rodolphe de Saint-Trond, originaire de Moustier-sur-Sambre. Le troisième concerne Rodolphe lui-même et est extrait de la partie composée par le premier continuateur de Rodolphe, un moine de Saint-Trond, dont la langue maternelle était peut-être le thiois, et qui écrivait vers 1136.

On pourrait croire que par son *ut ita dicam* le continuateur nous avertit qu'il risque simplement une formation adverbiale de son cru(6); il n'en reste pas moins, et c'est là l'important, que Rodolphe, lui, nous dit clairement que c'est en thiois que sa langue romane s'appelait "wallon".

wallon et **Wallonie**

Depuis Marius, au moins, les *Teutoni* ou *Teutones* étaient connus des Romains; l'adjectif *teutonicus* ("des Teutons, des Germains; propre aux Germains") existait depuis longtemps (il est dans Martial); à partir d'une forme germanique de type *wal*, le latin médiéval a pu créer tout naturellement, par analogie avec *teutonicus*, *teutonice* ("à la façon des Germains, en germanique"), l'adjectif *walonicus*, *gualonicus* ("des Romans; propre aux Romans") et, ensuite, à l'exemple aussi, peut-être, de *latine* ("en latin"), l'adverbe *gualonice* ("à la manière des Romans, en roman").

Au début du douzième siècle, *wallon* n'aurait donc pas eu cours au sud de la frontière linguistique, du moins dans la partie nord-orientale de la Romania. Mais il semble bien que pour la fin du treizième siècle on puisse faire fond sur un document en latin concernant l'évêché de Tournai: il y est question de bourses, en vue d'études de théologie à la Sorbonne, *pro duobus magistris linguae Vallonicae, ex civitate vel diocesi Tornacensi oriundis* ("pour deux maîtres de langue d'oïl, originaires de la ville ou du diocèse de Tournai"). Ce témoignage, cependant, reste isolé, et il nous tourne vers un diocèse qui, comme celui de Liège, était à cheval sur la frontière linguistique romano-germanique(7). Il reste peu vraisemblable que *wallon* soit, en langue romane, un emprunt remontant à l'époque des invasions et des peuplements(8).

Anthroponymie et toponymie

Le même mot, étymologiquement parlant, a pénétré très tôt dans l'anthroponymie et la toponymie romanes. Au septième siècle au moins, un Galloroman s'appelle *Walco*(9); au Moyen Age, on rencontre divers personnages qui portent le même nom sous des formes variées, selon l'époque, le lieu et la langue: *Wala*, *Walo*, *Wallus*, *Walon*, *Gallo* et, sous une forme tout à fait francisée et selon la déclinaison d'origine germanique, *Gale*, *Galon*(10).

Etymologie

La préhistoire germanique et celtique du mot *wallon* est aujourd'hui plus claire que son histoire avant le quinzième siècle(11), si histoire il y a, avant cette date.

A l'origine, il y a, non pas *Gallus*(12), mais le nom d'une peuplade celte, voisine des Germains, les *Volcae*, qui, partis du nord du Main, s'étaient établis plus au sud. Ce nom ethnique serait entré en ancien germanique avant le quatrième siècle avant Jésus–Christ; il y aurait donné * *Walhaz*, pluriel * *Walhoz*, devenu en ancien haut allemant *Wal(a)h*, pluriel *Walha*(13). Par l'effet d'une généralisation qui se produit souvent quand il s'agit de noms de peuples, ce mot désigna ensuite, pour les Germains, déjà avant l'ère chrétienne, les habitants des marches celtiques, au sud et à l'ouest des régions occupées par des Germains. Après la romanisation de la Gaule, les Germains de l'ouest, qui semblent, comme tous les Barbares, en général, ne pas avoir d'abord adopté les mots *Roma* et *Romanus*, continuent à employer * *Walha* pour désigner les Celtes romanisés et les Romains habitant le long de la frontière. C'est une profonde différence d'ethnie qui s'exprimait par là.

Au cours des mouvements de peuples, les Germains transportèrent en pays romanisé le mot * *Walha* et sa famille. Les noms de personnes et les noms de lieux(14) attestent, on l'a vu, la présence de *Wal(a)h* et de *Walho* (élargissement du radical en *n*–). Pour les Francs, les * *Walhoz* étaient les Galloromans du nord et de l'est de la Gaule avec lesquels ils étaient en rapport. Leo Weisgerber a montré que chez les Francs occidentaux, un adjectif *walhisk* ("qui appartient aux W.", "à la manière des W.")(15) a été très fréquent, et il en infère que cet adjectif a dû être connu des Gallo–romans du Nord et de l'Est; un mot * *walois* a dû, selon lui, exister avant le mot *wallon*, de même que *tisson*, qui est attesté à partir du quatorzième siècle, a été précédé d'un *tiedeis*, *tieis*, *tiois* qui, lui, est souvent attesté, déjà dans la *Chanson de Roland*.

Cette hypothèse, comme on va le voir, est plus que vraisemblable.

CHAPITRE III

LES PREDECESSEURS ROMANS DE WALLON

WALOIS

Le mot *walois* a existé: il est attesté une fois au moins, en tant que substantif – et peut-être n'est-il pas interdit de se tourner, en plus, vers l'anthroponymie(1).

Dans le *Tournoi de Chauvency*, qui relate, en 1285, les péripéties d'un tournoi qui eut lieu à Chauvency, dans la vallée de la Chiers, l'auteur, Jacques Bretel, qui connaissait bien la Lorraine, dit de Conrat Warnier, héraut d'origine alsacienne:

> *Lors commença a fastroillier*
> *Et le bon fransoiz essillier,*
> *Et d'un walois tout despannei*
> *M'a dit: "Bien soiez vos venei,*
> *Sire Jaquemet, volentiers"*(2).

("Alors, il commença à baragouiner et à saccager le bon françois, et en un *walois* tout écorché, il m'a dit: "Bien soyez-vous venei, sire Jaquemet, volontiers"").

Le *walois*, c'est la langue d'oïl, mais la langue d'oïl dans une ré-gion proche du domaine germanique, la Lorraine. Le francique w a l h i s k a donné *walois*, comme d a n i s k *daneis*, *danois*; f r a n k i s c, *franceis*, *françois*; t h i u d i s k, *tiedeis*, *tieis*, *tiois*.

Si *walois* adjectif a eu un féminin, il a dû être * *walesche*, comme on a *danois – danesche*; *tiois – tiesche* et *englois – englesche*; *galois – galesche*; *griois – griesche* et même *françois – francesche* (forme ancienne et rare)(3).

Un féminin *walesche* vient d'être découvert, mais il appartient au groupe des descendants de g a l l u s(4).

WALESC(H), WALLEC, WALECQUE

Témoin précieux, et, cette fois, en Picardie, *walesc(h)* est employé deux fois par Gillon le Muisit, abbé de Saint–Martin de Tournai (1272–1352), dans ses poésies:

Mes pensées me font souvent avoir martire,
Car je pierc men walesch, se bien l'osoie dire
et
Bien say que men walesc je pierc et men langage.

"J'y perds mon latin", veut dire le bon abbé(5). Le *walesc* est, ici encore, la langue d'oïl, mais à Tournai, où l'on pouvait dire aussi *romans*, qui était, lui, le terme générique pour désigner la langue vulgaire de la zone d'oïl.

Dans un document relatant un procès linguistique qui s'est déroulé dans la châtellenie de Warneton en 1332, *wallec* figure plusieurs fois, opposé à *flamant*, et il est donné comme équivalent de *franc(h)oys*(6).

Et dans une charte de 1397, émanant du bailli de Cassel et traduite par le maïeur et les échevins de Saint–Omer: *Lesquelles [lettres] nous avons fait translater de flamenc en walesc au plus prez que nous avons peu, duquel walesch le teneur s'ensiut chy aprez de mot a mot* [...](7).

Dans les premières années du quinzième siècle, Monstrelet l'écrit au moins une fois dans ses *Chroniques*, sous la forme *valec* et avec le sens de "langue d'oïl"... et Monstrelet, lui aussi, est un Picard. Parlant d'une ambassade de Guillaume Bouratier, archevêque de Bourges, envoyé en Angleterre par le roi de France, le chroniqueur nous dit que l'archevêque *exposa premierement en latin et après en valec si eloquentement et distinguement et sagement, que les Anglois et les François ses compaignons grandement s'en esmerueilloient*"(8).

Un autre témoin picard est particulièrement intéressant: c'est Jean Wauquelin, qui n'est pas un inconnu(9). Il nous dit lui–même qu'il est "natif du pays de Picardie", sans préciser davantage, et il a d'abord été au service de Jean de Bourgogne, seigneur d'Etampes

et de Dourdan, gouverneur de Picardie. En 1439, il s'installa à Mons, où il mourut le 7 septembre 1452. Clerc attitré de Philippe le Bon, il a fait pour ce dernier, entre autres choses, plusieurs traductions, d'oeuvres en latin surtout; et comme il aime souligner qu'il a *translaté*, il lui arrive plus d'une fois de spécifier le langage dans lequel il a voulu traduire, en employant d'ailleurs, selon les oeuvres, ou même selon les versions de telle ou telle oeuvre, des formules variées. Une fois, dans la mise en prose de *Girard de Roussillon*, qui est de 1447, apparaît *wallec*(10): *mettre, composer et ordonner par escript en nostre langaige maternel que nous disons wallec ou franchoix.*

Si l'on compare toutes les formules utilisées, il apparaît que pour Jean Wauquelin, compte tenu du fait qu'il ne faisait aucune distinction entre langue écrite et langue parlée ni entre "français" et dialecte, les mots et expressions auxquels il recourt, *ro(u)man*, *franc(h)ois*, *wallec* et *(commun) langage maternel*, constituaient une série synonymique, *françois* tendant, semble-t-il, à être le plus courant.

Ce *wal(h)ec* s'est maintenu dans les Pays-Bas après Wauquelin. Dans un texte politique important, de 1477, figure même l'expression *pays walecque* – on songe à *pays wallon*, probablement un peu plus tardif. L'article 1 des *Doléances présentées à Marie de Bourgogne par les Etats généraux* (Gand, février 1477, n. s.) dit, en effet, entre autres choses, à propos de la constitution d'un *grant Conseil*: [...] *le chancelier ou president sara parler latin, franchois et thiois* [...] *Et avec icellui seront miz et ordonnez du pays walecque quattre seigneurs et gens de bien, aussi deux de Bourgogne, deux de Haynnau, deux du pays d'Artois et de Picardie, et ung du pays de Namur* [...]. *Pays walecque* – parallèlement à *pays de thiois*, qui, lui, vise les principautés de langue germanique faisant partie de l'Etat bourguignon – désigne l'ensemble des principautés bourguignonnes de langue *franchoise* (y compris, ici, aussi la Bourgogne?), ce que les textes thiois appellent *Walssche landen*. La version romane des *Doléances* est d'ailleurs une traduction à partir du flamand: *lesquelz articles ont esté translatez de flamen en franchois* (ce dernier terme traduisant toujours le thiois *walsch*)(11).

L'histoire du mot *wale(s)c* est ainsi jalonnée tout au long du XIVème siècle et d'une bonne partie du XVème (1477). L'*s*, qui s'était sans doute amuï beaucoup plus tôt, a disparu définitivement de la graphie au XVème siècle et le terme signifiait toujours, vers 1450, "langage roman" de la Picardie du nord, en bordure d'un domaine de parler germanique, et, en tant qu'adjectif, "de langue *françoise* dans les Pays–Bas bourguignons".

Avant le quatorzième siècle, nous n'avons pu trouver jusqu'ici de témoignage direct de ce mot régional, mais nous pouvons produire un dérivé précieux, le verbe *walesquier* "parler un langage incompréhensible"(12). Il se trouve dans le *Roman de Cassidorus*, composé vers 1270, par un auteur qui a vécu dans le nord du domaine linguistique picard. *Walesquier* implique l'existence préalable de *walesc*: ce dernier, attesté surtout, jusqu'à plus ample informé, par des Picards, existait donc au treizième siècle.

Etymologie de WALESC

Pour des raisons d'ordre géographique et d'ordre chronologique, *walesc* – et non *walè[ch]* – ne peut avoir été emprunté au "mhd. *walhisch* "welsch"", comme le propose le *FEW*(13). Le *walec* du quinzième siècle suppose un *walesc* du treizième sans palatalisation (voir, d'ailleurs, le verbe *walesquier*). On ne peut remonter, d'autre part, à l'anfrk. * *walhisk*, qui, en Picardie comme ailleurs, aurait donné *wal(l)ois*, comme nous avons l'adjectif *gaulois* "gai" en ancien français(14), le *walois* lorrain qui figure dans le *Tournoi de Chauvency*(15) et peut–être aussi l'anthroponyme *Le Wallois* de la Haute Picardie(16).

Il est vraisemblable, pour des raisons d'ordre géographique et d'ordre phonétique, que *walesc* est un emprunt au groupe néerlandais immédiatement voisin, mais ce dès le onzième siècle au moins: "La forme *walesch* a certainement dû exister en néerlandais vers le XIème siècle. Seulement nos plus anciens manuscrits, où l'équivalent de "wallon" apparaît, ne datent que du XIIIème siècle, et ils donnent toujours la forme *walsch*"(17).

D'après L. Weisgerber(18), en 1200, on avait déjà mhd. *wälhisch*, nhd. *welsch*, mais entre ces formes et le *walhisk* des environs de

500, l'auteur ne fixe pas d'étape intermédiaire. On peut cependant resserrer la chronologie grâce à l'anfrk. * *theudisk*, qui a évolué comme * *walhisk* en ce qui concerne la finale. Or, L. Weisgerber pose les jalons suivants: * *thiudisk*, vers 800; *diutisk*, vers 950[19]; *tutisc*, vers 1000; anld. *dietsch*, vers 1100. Parallèlement, on peut croire que vers l'an 1000 existait encore en domaine néerlandais un * *walisc* ou un * *walec*[20] et que ce serait donc au onzième siècle, au plus tard, que les populations romanes contiguës au domaine néerlandais auraient emprunté le terme, de toute manière à une date où était clos le procès du passage de *–isk* à *–eis* (puis *–ois*) en roman[21].

WALLRIN et WALLENGUE

Un autre parent, peu favorisé, est encore attesté avant le mot *wallon*, dans un document en langue vulgaire, de 1385:

en le appellant sanglant francoiz wallrin que tu es, lequel [...] *lui respondi* [...] *que les francois et li Wallrin estoient aussi bons comme les flamens* [...][22].

Wallrin, forme étrange, résultant très probablement d'une altération.

Ne devrait-on pas rattacher aussi à la même famille l'énigmatique adjectif *wallengue*, que l'arrageois Jean Bodel utilise – ou crée – dans son fameux *Jeu de saint Nicolas* des environs de 1200? Au roi des païens qui lui demande d'où il vient, l'émir d'Orquenie répond:

Sire, d'outre Grise Wallengue
La ou li chien esquitent l'or.

Wallengue serait-il une formation plaisante de Bodel, sur le modèle de *flamengue*, vivant, lui, à l'époque, à Arras?[23]

*****

On voit que si le terme *wallon* existait déjà, ce qui n'est pas du tout assuré, il avait des concurrents, concurrents qui pouvaient

d'ailleurs régner dans des domaines différents, quoique tous adossés à des régions germaniques[24], et qui, semble-t-il, n'ont vécu que sur des aires peu étendues.

Jusqu'ici, il ne peut guère être question d'une dénomination ethnique, sauf pour *Wallrin*; les termes envisagés évoquent surtout une réalité de langage.

CHAPITRE IV

NAISSANCE DE WALLON (XVme SIECLE)

Au cours du quinzième siècle, il ne sera plus question de concurrence; non seulement, *wallon* va l'emporter sur les autres dérivés, mais il va même manifester une forte vitalité vers la fin du siècle. Avait-il vivoté, phonétiquement héréditaire, depuis le haut Moyen Age, ou est-il une réfection de *walois*, ou de *wale(s)c*, par changement de suffixe, sur le modèle *tiois*, *tihon*, *tisson*, le suffixe *-on* étant senti comme un suffixe de désignation ethnique(1), ou encore une formation analogique de cette nature, mais à partir d'un germanique médiéval *wal* utilisé pour la cause, ou d'un latin médiéval *walonicus*?

WALLON dans le monde roman

Dans un article bien connu, qui ouvre le tome premier de la *Romania*, G. Paris écrivait: "Le *Romanus* est donc, à l'époque des invasions et des établissements germaniques, l'habitant, parlant latin, d'une partie quelconque de l'empire. C'est ainsi que lui-même se désigne, non sans garder encore longtemps quelque fierté de ce grand nom; mais ses vainqueurs ne l'appellent pas ainsi; le nom *Romanus* ne paraît avoir pénétré dans aucun de leurs dialectes. Le nom qu'ils lui donnent sans doute bien avant la conquête, c'est celui de *walah*, plus tard *welch*, ags. *vealh*, anc. nor. *vali* (suéd. mod. *val*) auquel se rattachent les dérivés *walahisc*, plus tard *waelsch* (*welche* et *wallon*). L'emploi de ce mot et celui de *Romanus* est précisément inverse: le premier n'est jamais employé que par les Barbares, le second que par les Romans; l'un et l'autre ont persisté face à face... dans les pays où les deux races, germanique et latine, se trouvaient en contact intime et journalier et n'étaient pas arrivées à se fondre dans une nationalité nouvelle". Et G. Paris ajoutait, un peu plus loin: "M. Diez [...] dit que les Wallons des Pays-Bas, à la différence des Valaques et des Welches de Coire, ont accepté le nom que leur donnaient les Allemands. Nous reviendrons ailleurs sur ce point"(2). Mais G. Paris n'est jamais, que je sache, revenu sur ce point. Quoi qu'il en soit, il semble que les "Wallons" aient fait comme les autres Romans(3)...

jusqu'au quinzième siècle. Et en 1852 déjà, Charles Grandgagnage, le premier des wallonistes, faisait remarquer que si le terme *Walah* a été restreint finalement aux habitants de l'extrémité septentrionale de la Gaule romane, "la cause en est, soit à l'absence d'un autre nom général pour les Belges romans, soit plutôt à ce qu'étant voisins des Flamands et des Allemands, nous avons continué à être appelés de ce nom, tandis qu'il tombait ailleurs dans l'oubli. Nous-mêmes au douzième siècle, nous persistons à nous appeler Romains, ou du moins à appeler notre langue romaine [...]", et il invoque, à bon droit, la *Chronique de Saint-Trond*(4), dans le sens où nous l'avons interprétée.

Avant Jean de Haynin

Jean d'Outremeuse, au quatorzième siècle, et Jean de Stavelot, son continuateur, au quinzième, paraissent ignorer le mot *wallon*(5); quand il est question de langue, on trouve sous leur plume *franchois*, *roma(i)n(s)*, *romans franchois*, *romans piquars*, *romans(s) liegeois*(6). Dans des actes namurois de 1406, à côté du terme latin traditionnel, *gallice*: *franchois* et *roman*(7). En 1463 encore, un document parle de *romanisse langhe du pays de Liege*(8).

De même, sauf erreur, *wallon* n'apparaît ni dans la chronique de Monstrelet, ni dans les huit volumes des oeuvres de Georges Chastellain (chronique, prose polémique et oeuvres en vers), de Chastellain conseiller du duc de Bourgogne en 1453, indiciaire de la maison de Bourgogne, c'est-à-dire historiographe officiel, en 1473, mort en 1475.

Premières attestations

Mais tout change avec son successeur direct en tant qu'historiographe de Charles le Téméraire (1474), Jean Molinet, témoin d'autant plus notable qu'il savait ce que parler veut dire. Or, plusieurs fois, dès 1477 au moins, Molinet écrit le terme *wallon*, et encore toujours à partir d'une acception purement "linguistique".

Dans ses *Chroniques*, les *Walons*, c´est-à-dire les soldats composant des compagnies alors au service du Roi des Romains, sont des gens de *langue walone*, ou de *langue françoise*, c´est tout un:

en 1478, *le duc fist chevalier* [...] *messire Colart de Havelu, Walon*;

en 1480, *monseigneur le comte de Chimay et autres seigneurs walons et leurs compagnies* sont à Luxembourg, où ils sont attaqués par les Allemands, *qui ochirent autant de Walons qu´ilz peurent trouver*;

mais ailleurs:

Messire Salazar [...] *accompagnié de mil hommes de langue walonne*(9); – quand Chastellain parlait des soldats de Philippe le Bon, c´était le mot *Picars* qui venait sous sa plume, et *françois*, s´il était question de langue(10).

Et l´expression "ceux de la langue wallonne" se retrouve autre part, mais dans un contexte "civil", encore qu´il s´agisse d´une forme de guerre, puisqu´il est question des Gantois *qui lors vouloient gouverner la cour* [celle de Maximilien à Bruxelles] *et expulser aulcuns de la langue wallonne*, c´est-à-dire de langue française(11).

En 1477 déjà, au Quesnoy, Louis XI, commentant les projets de mariage de la jeune Marie de Bourgogne, vantait les avantages d´une union avec le dauphin de France: "ce seroit, disait-il, grant bien pour le pays, à cause de la langue walonne, car le thiois n´estoit pas à sa touche"(12). ("Car le thiois ne lui était pas familier").

Quand, en 1481, dans *La Resource du petit peuple*, Molinet souligne que la puissance des ducs de Bourgogne était *trop plus flamengue que wallonne*(13), il confirme l´interprétation proposée, car il vise, par ce dernier terme, la partie de langue romane du domaine bourguignon, sauf, peut-être, la Bourgogne proprement dite(14).

Molinet, on peut le dire, utilise donc couramment le mot *wallon*, avec l´acception précisée. Il ne fut cependant pas le premier à l´employer: la première attestation, à ma connaissance(15), figure dans les *Mémoires* de Jean de Haynin, rédigés entre 1466 et 1477.

Une des premières attestations du mot *valons*

Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles
Ms. II 25–45, f° 68 v°
Jean de Haynin
Voir le début de la deuxième ligne.

A propos d'une escarmouche qui eut lieu en 1465, entre la garnison liégeoise de Montenaeken et les troupes du duc de Bourgogne, en chevauchée dans ces parages, le chroniqueur, racontant la bataille, écrit, entre autres détails: *Les dis Liegois crioite "Sain Denis et Sain Lanbert", les Vallons et les Tiesons crioite "Mourregot"*[16].

Une création "bourguignonne"?

Il est caractéristique de trouver cette première mention chez un auteur "bourguignon" et de lire côte à côte *Vallons* et *Tiesons*. Qu'on y songe! Dernière attestation connue de *wal(l)ec* "langue françoise": 1447, chez Jean Wauquelin, clerc attitré de Philippe le Bon, établi à Mons, en Hainaut; dernière attestation connue de *wal(l)ec* "de langue romane": 1477, dans la traduction romane des *Doléances* à Marie de Bourgogne (rédigées d'abord en flamand) – première attestation connue de *Wallon* "habitant de la région romane des Pays-Bas": entre 1465 et 1477, chez un chroniqueur originaire de la région Mons-Valenciennes, officier dans les armées de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Nous restons décidément en terroir picard et en milieu bourguignon. *Wallon* semble bien avoir été une création semi-savante, qui s'est substituée à un terme antérieur de même origine étymologique[17], mais à *wal(l)ec* plutôt qu'à *walois*, sur le modèle de *tiesson*[18]... pour lequel notre plus ancien témoin est, comme par hasard, le hennuyer Froissart[19]. Un auteur du seizième siècle parlera d'ailleurs des *Bourguignons Walons*[20] et, à la fin du dix-septième siècle encore, lors d'un conflit linguistique, le bailli de Lembecq-lez-Hal défendra les droits de la *langue walone ou bourguignotte*[21].

Il faut faire état aussi, dans la même perspective "bourguignonne", de deux mentions de ce nouveau nom ethnique, mentions antérieures à celle de Jean de Haynin, mais qui chargent le terme d'une acception légèrement différente (extension restrictive). *Wallons* est utilisé dans une de ces constructions érudites chères au XVème et au XVIème siècles... et où la fantaisie ne fait pas défaut; il s'agit des *Anciennes Chroniques de Pise*, (Bruxelles, Bibl. R., ms 9029, f° 47 v°), composées avant 1474:

Sachiés que l'an mil deux cens et cinquante avant la fondation de Romme, ceulx que a present on appelle Flamens estoient lors nommez Rutheniens. Et les Brabe[n]çons estoient lors appellez Rethiens. Et depuis ilz furent nommez Nerviens a cause de la cité de Nerve, quy a present a nom Tornay. Et les Menapiens, quy ores sont dits les Wallons, estoient lors voisins aux Flamens, depuis la riviere du Liz jusques a l'Escault. Les Belgiens et les Propantiens sont maintenant appellez Haynnuiers.

Mais ce texte est identique, peut–on dire, à ce qu'on lit dans un autre manuscrit de Bruxelles, le ms BR 9055, copié, et daté de 1468, par David Aubert; il s'agit d'une traduction du *Romuléon* (ou *Faits des Romains*) due au Lillois Jean Miélot, traduction commencée en 1462 et terminée en 1465:

Nota que l'an mil deux cens et cinquante avant la fondation de Romme, ceulx que a present on appelle Flamens estoient lors nommez Rutheniens. Et les Brabenchons estoient alors appelez Rethiens. Et depuis ils furent nommez Nerviens a cause de la cité de Nerve quy a present a nom Tournay. Et les Menapiens quy ores sont dits les Wallons estoient lors voisins aux Flamens, depuis le Liz jusques a l'Escault. Les Belgiens et les Propantiens sont maintenant appellez Haynnuiers. (f° 51 v°)

Les Wallons sont donc bien, ici aussi, des populations de langue romane voisines du domaine thiois, mais sur une aire réduite (grosso modo, la Flandre gallicante). Cet angle de vision s'explique: on suppose que les *Chroniques de Pise*, sous leur forme d'oïl, ont vu le jour en Flandre; Jean Miélot, chanoine de la collégiale de Saint–Pierre, à Lille, fut au service de Philippe le Bon, puis de Charles le Téméraire; le picard David Aubert s'était fixé à Bruges avant 1460. Il reste que l'objet de référence du nouveau terme n'est pas exactement le même pour nos auteurs franco–gallicants et pour Jean de Haynin[22].

ou le vaillant prince pisain
et ses hommes se retrairerent [redacted]
arriere et ne fut mie sans grant
perte Car les allobrogois
dit bourgoignons sieuuirent
leur train et les poursieuuirent
tousiours au long de prouince
voire Jusques deuant rennes
Et la furent les pisains par
celle grant assiegies mais si
grant pestillence de mortalite
auenit grant famine fondi
en lost du roy victor et prins
ces allobrogois que ilz furent
contrains de eulx retraire en
leur marche Et au deslogier
voyant Janus que ses ennemis
auoit petite ordonnance quant
Il veit son bel il fist une saillie
sur lost si en occist sans nombre
Car il les trouua les plusieurs
tant foibles quen eulx nauoit
comme point de deffense tant
estoient malades ou affames
Et ainsi fut Janus deschargie
de ses ennemis [redacted] Et pour
tant que nous auons en ce
present chapitre des allobrogois
qui par auant se nommoient
Celtes Sachiez que lan mil
deux cens et cinquante auant
la fondation de romme ceulx
que a present on appelle fla
mens estoient lors nommes
ruthenens Et les brabcons
estoient lors appelles rethnens
Et depuis ilz furent nommes -
Nerniens a cause de la cite de
Nerne qui a present a nom tornay
Et les menapiens qui ores sont
dits les wallons estoient lors
voysins aux flamens depuis
la riuiere du lis Jusques a lescault
Les belgiens et les propantiens
sont maintenant appelles hay
nuiers Les celtes ce sont les
bourguignons Les senonsiens
ce sont ceulx de sens et du pays
denuiron Les sequanistes ce -
sont les gaulois ou francois aussi
maintenant appelles et ceulx
denuiron la seine Les neutriens
ce sont ceulx de normendie Et
les austraciens ce sont ceulx de
reins et de champaigne et ainsi
de moult dautres par succession
de temps Les noms ont este souuent
mues et changies comme il appert
par les croniques de listoire de
belgues la puissant cite situee
iadis ou pays de haynnau I
Et descendirent ces nations des
sus dittes tous des babilonois
et puis des macedoniois qui
les enuoierent habiter les par-
basses de pardeca les mons pire
nees qui sestendent au les de
flandres Jusques au rin Jusques

Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles
Ms. 9029, f° 47 v°
Anciennes Chroniques de Pise

mars de lucace ·

Explicit ·

Cy fine le premier livre particulier de ce traittie nomme Romuleon plain des faits des romains depuis la fondation de Romme Jusques au temps que la cite fut du tout delivree des sept roys de Romme ·

Advertissement des noms des provinces de par deca les monts de monthiz · Et comment ilz ont este changiez par longue narration de temps ·

Item que lan mil deux cens et cinquante avant la fondation de romme ceulx que a present on appelle flamens estoient lors nommez Ruthenens Et les brabenchons estoient alors appellez Rethnens · Et depuis ilz furent nommez Nerviens a cause de la cite de nerve qui a present a nom Tournay Et les menapiens qui ores sont dits les Wallons estoient lors voysins aux flamens depuis le lis Jusques a lescault · Les belgiens et les propantiens sont maintenant appellez haynuiers Les celtes ce sont les bourgongnons · Les senonensiens ce sont ceulx de sens et du pays environ Les sequanistes ce sont les gaulois ou suisses ainsi maintenant appellez Et ceulx devuiron la same · Les neutriens ce sont ceulx de normendie Et les austrasiens ce sont ceulx de Reims et de champaigne · Et ainsi de moult dautres par succession de temps les noms ont este souvent muez et changiez Come il appert es croniques de listoire de belges la puissante cite jadis ou pays de haynnau · ect.

Ms. 9055, f° 51 v°
Romuléon

Quoi qu'il en soit, ces attestations ouvrent une longue tradition lexicologique "parallèle", qui prendra place, comme mécaniquement, parfois, dans une lignée de dictionnaires jusqu'à Littré et même au delà, en passant, entre autres, par un *Dictionarium geographicum* du XVIIème siècle (23). Mais, aux origines, il ne s'agit donc pas d'une fantaisie.

*****

Wallon, tel qu'en lui-même enfin..., aurait donc été, au cours de la décennie 1460, peut-être créé, en tout cas lancé et diffusé par des "intellectuels" picards, qu'on peut tous considérer comme des "auteurs bourguignons". Ainsi, de même que le terme *Wallonie* se répandra par opposition à *Flandre* dans la Belgique centralisée du dix-neuvième siècle, de même, dans les Pays-Bas du quinzième siècle, Etat "rassemblé", pour la première fois, par les ducs de Bourgogne, le terme *wallon* est devenu d'usage général, parce qu'un bloc de langue romane s'est trouvé, par la nature des choses, face à un bloc de langue thioise, à l'intérieur d'un cadre politique unique – et le domaine des ducs de Bourgogne était, du point de vue de l'étendue géographique et de l'usage des langues, beaucoup plus proche des Pays-Bas de 1815 que de la Belgique de 1830, abstraction faite, d'ailleurs, de la principauté de Liège.

CHAPITRE V

WALLON AU XVIme SIECLE

Le seizième siècle, lui, voit une sorte de crise de croissance du terme qui a poussé au siècle précédent: lucidité exceptionnelle chez certains esprits, grande confusion chez d'autres; l'histoire sémantique du mot *wallon* en profitera et en pâtira. En outre, à l'époque, la différence entre une langue française commune et les parlers régionaux est nettement perçue, en même temps, d'ailleurs, qu'apparaît le terme *dialecte* lui-même.(1)

Jean Lemaire de Belges et l'acception "régionale"

Personne ne nous a laissé sur ce mot *wallon* un témoignage aussi précis et aussi précieux que celui de Jean Lemaire de Belges, ou de Bavai, dans le premier livre de ses *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, publiées en 1510 ou 1511. Dans une oeuvre de quelques années antérieure, à un moment où il était déjà au service de Marguerite d'Autriche, Lemaire de Belges invitait à la concorde trois communautés voisines: *Haulx francz germains, walons et francz gallicques*, les Thiois, les Wallons, c'est-à-dire les sujets de langue romane de Marguerite d'Autriche, et les sujets du roi de France(2).

Et cette spécification ethno-linguistique devait bientôt être précisée dans cet admirable passage des *Illustrations*, qui mêle aux fantaisies historiques et étymologiques alors courantes, depuis longtemps, sur les origines des peuples une définition géographique et une caractérisation linguistique du "wallon" de l'époque, qui sont pour nous source de véritable délectation intellectuelle; pour retrouver une telle netteté de pensée et d'expression, et tant d'affection et de saveur, il faudra attendre le vingtième siècle:

Si succeda au Royaume de Gaule, son filz nommé Romus, XVI. Roy, lequel fonda un peuple nommé Rommandz. Disant ainsi expressement nostre acteur Manethon: Anno eiusdem XXXV. apud Celtiberos regnauit Romus, a quo Romandi. *Ce sont ceux que Ptolemee*

descrit en sa cosmographie, en la Gaule Belgique: et les appelle Romandissos. Nous disons encore auiourdhuy la ville de Niuelle estre situee en Romanbrabant, à cause de la difference du langage. Car les autres Brabansons parlent Thiois ou Teuthonique: Cestadire bas Aleman: Et ceux cy parlent le vieil langage Gallique que nous appellons Vualon ou Rommand. Et les vieux liures en ladite langue, nous les disons Rommandz: Si comme le Rommand de la Rose. Et de ladite ancienne langue Vualonne, ou Rommande, nous usons en nostre Gaule Belgique: Cestadire en Haynau, Cambresis, Artois, Namur, Liege, Lorraine, Ardenne et le Rommanbrabant, et est beaucoup differente du François, lequel est plus moderne, et plus gaillart ("vif" ou "élégant"?)(3).

A ce wallon, ensemble de parlers régionaux, "langue romane régionale" bien plus que dialecte au sens moderne du mot, Henri Estienne, qui avait visité les Pays-Bas, Claude Fauchet et Ronsard, feront l'honneur de le distinguer, sans pouvoir, naturellement, en préciser l'aire, parmi les "dialectes" d'oïl: Estienne, en homme soucieux des réalités du moment(4), Fauchet, dans l'optique de ses recherches sur la littérature médiévale(5), et Ronsard en essayant de raccrocher à l'histoire une réalité régionale de son temps(6).

L'acception "d'oïl" et l'acception "bourguignonne"

Le terme n'est plus confiné dans les oeuvres des auteurs qui ont des attaches avec les Pays-Bas: avant Henri Estienne, Claude Fauchet, Ronsard et d'autres, l'Anglais Jean Palsgrave l'enregistrait déjà dans son *Esclarcissement de la langue françoyse*, en 1530; mais pour lui, il s'agit encore moins de dialecte: le terme a bien sa première acception, langue d'oïl ou langue française, parlée dans les Pays-Bas bourguignons(7).

Vers le milieu de ce seizième siècle, un historiographe espagnol souligne nettement la différence entre le français de Paris et la langue qu'on parle, notamment, en Hainaut, et qui est appelée *lengua Walona*; mais celle-ci reste quand même pour lui une variante, comme attardée, du français: *La Lengua comunmente es Francesa, aunque tambien hablan Flamenco. Pero no es tan elegante y pulida como la, que se habla en Paris, y Francia, sino antigua y*

Romana corrompida, que llaman Walona. De la qual usan en Henao, Cambresis, Artoes, Namur, Lieja, y en aquella parte de Brabante, que llaman Romana, o Gallica [...] *Brabante gallica, donde es Niuela, y en Henao, que es por alli comarcana a Brabante, donde es Bins y otros lugares*(7bis).

L'acception la plus large, celle de langue romane ou langue d'oïl dans les régions qui confinent à la frontière linguistique depuis la mer du Nord jusqu'en Lorraine, subsiste. Ici encore, on peut faire comparaître un témoin de marque, Ambroise Paré: dans son *Voyage de Metz*, de 1551, il nous parle d'un capitaine italien, qui était présent au siège de Metz et qui *parloit fort bon allemand, espagnol et wallon, avec sa langue maternelle*(8).

Et voici, plus au sud encore, pour le pays de Montbéliard, deux pièces étonnantes du XVIème siècle. La première nous dit que les curés pourront *baptizer les enfants en langage vallon* et présider, dans la même langue, aux épousailles. La seconde est nette et savoureuse, puisque, *Interroguée quel langaige led. dyable parloit* [...], une femme accusée d'être sorcière *respond qu'il parloit le langaige vallon comme elle mesme parle et parloit assez gros, ayant les mains et le visaige noirs*(9).

Ce diable parlait-il le dialecte proprement dit ou, plus vraisemblablement, une langue "romane", proche de celle qu'on lit dans les procès-verbaux en question?

Ne devrait-on même pas pousser jusqu'à Genève... et parfaire ainsi le grand croissant "wallon"? Il est curieux de trouver chez le genevois François Bonivard (le "prisonnier de Chillon"), au XVIème siècle, *wallon* et *langage wallon* signifiant, tantôt "français parlé dans les territoires limitrophes des pays de langue allemande" ou "français de Suisse romande" (par opposition à *tudesque*), tantôt "dialecte franco-provençal (des Valaisans)", et même, une fois, "roman"(10). Maurice Bossard, à qui l'on doit ces révélations, s'est demandé d'où pouvait bien venir cet usage (isolé?): "S'il est probable que c'est chez Jean Lemaire de Belges que Bonivard a trouvé le mot *wallon* auquel il a donné des sens nouveaux, il nous est impossible de savoir pourquoi, à partir de 1551, il n'en fait plus usage"(11). Il semble bien que nous ayons affaire à un mot

d'auteur, sans racines autochtones, de sorte que nous pouvons faire beaucoup moins fond sur le témoignage de l'intellectuel Bonivard que sur celui du diable de la sorcière montbéliarde!

L'acception très large "d'oïl" a dû persister jusqu'au début du vingtième siècle, au moins dans le langage scientifique: en 1900, l'abbé Simon publie à Paris une *Grammaire du patois wallon du canton de La Poutroie (Schnierlach)*, dans les Vosges; il veut naturellement nous avertir qu'il étudie un parler roman et non germanique(12).

Quant à l'acception que l'on pourrait qualifier de bourguignonne, elle est encore précisée, quant à l'extension géographique, dans le premier quart du dix-septième siècle, par le Douaisien Louis de Haynin, seigneur Du Cornet: *La Belge selon qu'elle est, pour le présent, est un grand pays entre la France, l'Allemagne, et la mer Océane* [...] *Elle se my-partit ordinairement en deux régions presque esgalles, c'est à scavoir en belge wallonne et belge allemande ou flamande, selon aucuns. La Wallonne a pour provinces l'Artois, Lille, Douay et Orchies autrement dite Flandre gauloise ou walonne: Cambresis, Tournesis, Haynaut et l'Estat de Valencennes, Namur, Lothier ou Brabant wallon, Luxembourgues et Liége*(13).

Cette acception persistera, elle aussi, jusqu'au vingtième siècle, sinon dans l'usage, du moins dans certaines grandes encyclopédies, aussi bien en ce qui concerne les *Wallons* que le *wallon*(14). Je ne suis cependant pas en mesure de confirmer ce que J. Feller écrivait en 1920:

"Aujourd'hui encore, non seulement la population de la Belgique romane, mais encore au delà de nos frontières, celle de la Flandre française, Lille, Douai, Arras, Valenciennes, Cambrai, Avesnes, de la Thiérache, du Rethelois, de l'Ardenne, se donnent le nom de Wallons, déclarent parler le wallon"(15).

Quoi qu'il en soit, en 1963, dans les régions citées par Feller, le mot *Wallons*, quand il était connu, servait à désigner les habitants de la Wallonie.

WALLON et ROMAN

L'équivalence de *wallon* à *roman*(16),c'est-à-dire d'oïl, se trouve aussi attestée par les diverses dénominations du Brabant Wallon: *Romain...*, puis *Roman...*, ou *Romand...*, ensuite *Roman pays de Brabant*, depuis 1403 jusqu'en 1793 dans le titre officiel du "Bailli de Nivelles et du..."(17); pour le quatorzième siècle, *Roman paiis de Braibant* chez Jacques de Hemricourt, *Romant* (*Remant*, *Remante*, *Remanche*) *Brabant* et *Romant pays* chez Jean d'Outre-meuse(18); *Brabant Rom(m)ant* (variante *roman Brabant*) dans les *Chroniques* de Molinet, pour les années 1474 et 1482(19); *Rom(m)anbrabant* chez Jean Lemaire de Belges(20); *Roman pays de Brabant*, depuis 1449 jusqu'à la fin de l'ancien régime(21); *Roman pays (de) wal(l)on Brabant*, de 1728 à 1793, dénomination qui, de toute évidence, en combine deux autres; on lit, en effet, au seizième siècle, *Vualon Brabant*, et, en 1621, *Walons Brabant*(22), et, en 1649, 1660, 1689, *Wal(l)on Brabant*(23); enfin, *Brabant Walon*, dès le dix-septième siècle, chez Louis de Haynin, mais surtout au dix-huitième(24). Par contre, *wallon* ne semble pas avoir remplacé *roman* dans les appellations anciennes du Luxembourg d'oïl, le *Roman Pays de Luxembourg*, et du Pays gaumais, la *Romance Terre*, partie romane du diocèse de Trèves(25).

Chronologiquement, on le voit, *wallon* vient nettement après *roman*. Un phénomène semblable s'observe à propos des dénominations de la Flandre de langue romane (Lille – Douai – Orchies): *Flandre Wallonne* ne paraît pas être attesté avant le dix-septième siècle (*Flandre Gauloise* ou *Wallonne*, écrit Louis de Haynin, en 1628)(26); auparavant, on dit *Flandre Gallicant* ou *Flandre Gallicanne*(27);dès 1695, au moins, les deux expressions sont accolées, *Flandre Gallicanne ou Wallonne*(28).

En ce seizième siècle où l'on porte, en France, un vif intérêt aux provinces, il n'est pas étonnant que des gens comme Henri Estienne ou Ronsard soient sensibles surtout aux caractères régionaux des parlers. Aux Pays-Bas, au contraire, le mot *wallon* reste fréquemment employé, et le sera encore au dix-septième siècle, dans le sens de langue française (puisque c'est alors de langue française qu'il faut parler, et non plus de langue d'oïl): *lire et escrire en wallon*, à Mons ou à Binche, au seizième siècle, c'est rece-

voir l'instruction en langue française, par opposition à celle qui était faite en latin(29).

Une lettre de Maximilien d'Autriche, en 1510, nous apprend qu'il envoie à la chambre des comptes à Lille l'Autrichien J. Pedinger pour lui faire apprendre "l'art et praticque de comptes" et le "langaige walon"(30).

En 1550, il est question de nommer un inquisiteur pour la partie française des Pays–Bas: on se plaint de l'inquisiteur en fonction dans les Pays–Bas, qui ne *scet la langue walone*(31).

En 1567, à Saint–Omer, qui fait alors partie des Pays–Bas espagnols, les Jésuites créent un *Collège wallon*, c'est–à–dire de culture française(32), et en 1628, le couvent des Cordeliers de Douai est occupé par des Récollets dits *wallons*, par opposition aux Récollets anglais(33).

Dans un ouvrage publié à Liège en 1601, il est question de "la connaissance des langues wallonnes et flamandes"(34).

Décision des échevins de Mouscron (To 7), en 1610: "Messieurs ont ordonné aux ambedeux parties de servir leurs escriptures en wallon, comme on a faict de tout temps immémorial en ceste cour."(35).

Au dix–septième siècle, des instructions de la nonciature font observer qu'on parle à Bruxelles flamand et wallon, c'est–à–dire français(36).

Dans le projet de partage des Pays–Bas espagnols entre le roi de France et les Etats de Hollande, le 8 février 1635, *wallon* vaut "français" ou "variété de français":

"Art. 5. Demeureront au roy de France, les provinces de Luxembourg, d'Arthoys, de Haynault, Namur, Tournay, et la partie de la province de Flandre où se parle Wallon, avec les portz de mer jusques à Blancquenberghe exclusivement"(37).

PROVINCES WALLONNES et facteurs politiques

On peut soupçonner aussi que c'est à partir de ce seizième siècle que l'expression *provinces wallonnes* se charge parfois d'un contenu politique, lorsqu'elle évoque, aux Pays–Bas, la communauté de langue française s'affirmant en face de l'ensemble des provinces thioises: c'est de *provinces wallonnes* que parle, en ce sens, un député du Hainaut, dans un rapport aux Etats Généraux(38).

Il est de fait qu'une certaine politique se préoccupe de l'existence de ces provinces: lors de la réorganisation des provinces ecclésiastiques et de la création de nouveaux évêchés aux Pays–Bas, la constitution pontificale tenait compte, autant que possible, non seulement des limites de provinces, mais aussi de la langue des populations(39). D'ailleurs, plusieurs ordres religieux avaient établi dans les Pays–Bas, au dix–septième siècle, deux provinces nettement distinctes, aux dénominations diverses: *de Flandre*, *flandro–belgique*, *flandro–belge*, *gallo–belgique*, *gallo–belge*, et, un peu plus tard, *wallo–belge* ou *wallo–belgique*(40).

L'erreur d'Etienne Pasquier

Mais un mot qui sort de son aire naturelle risque d'être mal interprété, surtout si la réalité qu'il recouvre est géographiquement circonscrite, comme c'est le cas pour *wallon*. Celui–ci va pâtir de sa renommée montante; accident d'autant plus fâcheux que le responsable fut, semble–t–il, le grave et érudit Etienne Pasquier. Dans un chapitre de ses *Recherches de la France*(41), celui, précisément, qui est consacré à "l'origine de notre vulgaire françois que les anciens appeloient roman", Pasquier déclare, et y insiste, que le wallon parlé aux Pays–Bas est du gaulois, tandis que la langue française continue le *roman*, qui est un tout autre langage, fait surtout de latin(42). On sait toutes les élucubrations que le seizième siècle a lancées à propos de l'origine des langues; une telle fantaisie étonne, cependant, chez un Pasquier. Elle aura malheureusement la vie dure et sera reprise, pendant plusieurs siècles, sous une forme plus ou moins nocive, dans de nombreux dictionnaires français, depuis celui de Jean Nicot jusqu'à Littré, Godefroy et certains Larousse(43). "Je ne sais dans quelles *recherches*, écrivait

Raoux dans un mémoire de 1825, Pasquier a trouvé que l'ancien langage gaulois... s'appelait *walon*", et Raoux fait bonne justice de cette erreur: "Si par langage *walon*, Pasquier entend là celui que l'on parle aux Pays-Bas, comme il semble par un passage du même chapitre, il se trompe grandement, car notre wallon n'est autre chose que le roman tiré de la corruption du latin, ou le vieux français. Or ce n'est sûrement pas là le langage que parlaient les habitants des gaules, lorsqu'ils furent subjugués par César"[44]. Ceci n'est pas mal dit, venant de quelqu'un qui ne connaissait pas Diez, et sans doute pas Raynouard.

CHAPITRE VI

WALLON AU XVIIme SIECLE

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, le contenu sémantique du terme *wallon* ne se modifiera guère, sauf que la distance, cependant, se fera toujours plus nettement perceptible entre langue française et parler wallon: "[...] un Hollandois", écrit le Père Bouhours, en 1671, à propos d'Erasme, qui avait attaqué la langue française, "a bien la mine de confondre le François avec le Wallon"(1).

Encore est-il souvent difficile de savoir s'il faut entendre par *wallon* un dialecte nettement perçu comme tel, ou un *françois* très régionalisé. Dans *L'espadon satyrique*, C. d'Esternod écrit, en 1619:

> Si vous aviez de l'eloquence,
> L'on prendroit tout en patience,
> Mais vous parlez Suisse ou Valon,
> Ou François du pays de Liege,
> Et croy qu'ainsi, durant son siege,
> Parloit Godefroy de Buillon.(2)

Etant donné que d'Esternod distingue les Liégeois des Wallons, et qu'il parle de *françois*, on peut ici en déduire que *Valon* vise plutôt le langage plus ou moins francisé de la Belgique romane.

C'est l'histoire externe du mot qui doit retenir l'attention.

Emplois spécifiques

Par la bande, le terme va se répandre en Europe et même dans le Nouveau Monde: c'est dans tout l'Occident que seront connues *l'infanterie wallonne* ou les *bandes wallonnes* et, plus tard, à partir de 1703(3), les *gardes wallonnes*; dans de nombreuses armées, on se servira de *l'épée wallonne*, ancêtre du sabre de cavalerie(4). Au dix-septième siècle aussi, des calvinistes réfugiés en Hollande y

fonderont *l'Eglise wallonne*(5). Au dix–septième siècle encore, Louis de Geer amène en Suède des métallurgistes wallons qui y lanceront l'industrie du fer: le mot *wallon* est resté dans la langue suédoise(6), du moins dans la terminologie technique.

Les compagnies *wallonnes* des ducs de Bourgogne (de langue française, on l'a vu, et levées surtout dans les Pays–Bas de langue romane, depuis les doyennés dits wallons de la Lorraine jusqu'en Artois)(7) ont eu une très longue descendance.

Au seizième et au dix–septième siècles, l'armée du roi d'Espagne comprenait des régiments divers, dénommés d'après la langue usuelle des recrues, notamment *l'infanterie wallonne*: régiments wallons, c'est–à–dire, encore officiellement, de langue française. On n'imposait certainement pas d'examen linguistique lors de l'admission dans ces corps de troupes; mais une fois incorporés, les soldats devaient se soumettre à la langue et aux usages français des régiments wallons.

Une des mentions anciennes n'est guère flatteuse, puisque, dans la partie la plus passionnée et la plus éloquente de la *Satire Ménippée* (1593), Pierre Pithou fait dire à d'Aubray, le représentant du Tiers Etat:

> "*O Paris, qui n'es plus Paris, mais une spelonque* ("caverne") *de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Neapolitains, un asyle et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux–tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es*"(8).

Voilà en bien méchante compagnie les régiments wallons qui composaient, en partie, la garnison espagnole présente à Paris, à l'époque.

Mais, un siècle plus tard, Bossuet, pour la plus grande gloire de Louis de Bourbon, prince de Condé, rendra hommage à cette infanterie qui, à Rocroi, était commandée par Paul Bernard(9), comte de Fontaines, né précisément en Lorraine: "L'armée ennemie est plus forte, il est vrai; elle est composée de ces vieilles

bandes wallonnes, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors"(10).

Au dix-huitième siècle, des bandes wallonnes seront au service de l'Autriche; elles seront encore toujours de langue française, mais les commandements se feront en allemand.

L'espagnol VALONA

En Espagne, c'est l'emprunt linguistique qui manifeste de la manière la plus frappante la renommée des régiments wallons. Dans la seconde partie du *Don Quichotte* et dans certaines de ses *Nouvelles exemplaires*, Cervantes, si fin connaisseur de toutes les richesses de sa langue, même les plus nouvelles, se sert du substantif *valona*, qui désigne un col de chemise particulier, un rabat de toile ou de dentelle, du substantif *valones* "espèce de culotte" et de l'expression *a la valona*, caractérisant soit cette culotte, soit une façon de disposer des plumes sur un chapeau: *a la valona* "à la wallonne", c'est-à-dire "à la manière des militaires appartenant aux régiments wallons"(11), et non "à la manière des Wallons". Il s'agissait évidemment de modes récentes, qui n'avaient pas échappé à l'observateur pénétrant qu'était Cervantès. Aujourd'hui encore, certains paysans d'Aragon et de Catalogne portent des *valones*; les termes *valons* et *valona* sont attestés en catalan dès le dix-septième siècle(12). *Valona* est même passé dans le Nouveau Monde espagnol, pour y désigner, soit la crinière des mulets et des ânes, lorsqu'elle a subi une certaine coupe (Venezuela, Equateur, Colombie), soit un genre lyrique ou une danse (surtout au Mexique et en Amérique du Sud). Outre divers sens techniques de *valona* et de *valones*, on voit qu'autour du mot *wallon* introduit en Espagne se sont développés des termes et acceptions qui concernent essentiellement la mode vestimentaire, la danse et le chant(13).

CHAPITRE VII

WALLON AU XVIIIme SIECLE

Un témoignage anglais

Au dix-huitième siècle, qu'un homme tel que Montesquieu connaisse l'existence des Wallons, ce n'est pas étonnant pour un esprit que préoccupait particulièrement le despotisme dans ses diverses nuances[1].

Plus significative est cette page d'un historien anglais de l'époque, qui, malgré l'erreur traditionnelle sur l'origine du mot *wallon*, a bien vu l'importance du langage dans l'existence des Provinces wallonnes et dans l'affirmation de leur personnalité[2]. "Il y a une distinction vraiment remarquable dans les Provinces des Pays-Bas Autrichiens. Quelques-unes sont flamandes, les autres sont appellées Provinces Vallones. La différence de langage occasionne cette distinction. La langue vallone qui est parlée dans les Provinces qui portent ce nom, diffère essentiellement du langage flamand que l'on parle dans les autres Provinces. *Elle est l'ancienne langue françoise sortie des ruines du latin sous Charlemagne*, et on la parloit en France ainsi que dans les Provinces vallones, pendant les siècles qui suivirent les règnes de ce Monarque. Ce vieux langage fut nommé *Romance ou Gaulois, et le nom de Vallon en dérive*. La France par un rafinement gradué a épuré ce vieux Gaulois, et l'a changé en une langue plus douce et plus élégante que l'on parle aujourd'hui dans ce royaume; mais les Provinces vallones des Pays-Bas ont gardé leur ancien langage plus rude, mais hardi et énergique. *Les Comtés de Hainaut et de Namur composent les Pays Vallons avec l'Artois qui n'est plus une Province autrichienne*. Le nom et le langage vallon s'étendent aussi à une partie des Provinces voisines. La portion de Brabant qui borde le Hainaut et le Namurois, est nommée le Brabant vallon. La ressemblance de langage paroit avoir influé dans beaucoup d'occasions. Dans les guerres allumées par la tyrannie de Philippe Second, les Provinces vallones plus attachées à l'ancienne religion se séparèrent les premières des autres Provinces, embrassèrent les propositions du

Prince de Parme, et se réconcilièrent avec l'Espagne. Les troupes vallones levées dans des pays où le commerce est moins en vigueur, et dont le territoire touchant à la France a été souvent le théâtre de la guerre, furent renommées par leur esprit martial, et composèrent la fleur des armées de Philippe et de ses descendants".

Les Wallons et les Liégeois

La sémantique référentielle du mot *wallon* – voyez l'absence d'allusion à Liège dans les lignes qu'on vient de lire – soulève une question à laquelle un historien vient précisément de répondre nettement[3]: pourquoi, avant le XIXème siècle, considère-t-on assez souvent que les Liégeois ne sont pas des Wallons et pourquoi les Liégeois s'appellent-ils eux-mêmes, parfois, *Eburons*[4]?

La distinction entre *Wallons* et *Liégeois* est faite pour la première fois, à notre connaissance[5], par Jean de Haynin, vers 1470, et elle est confirmée jusqu'à l'aube du XIXème siècle par toute une série de témoins[6]. On peut citer, par exemple, au début du XVIIème siècle, l'Espagnol Alonso Vasquez; le Père Louis Hennepin, en 1697; l'érudit Braunius, en 1700. D'après le *Dictionnaire de Trévoux* de 1752, qui fait écho à cette tradition, on donne le nom de *Wallon, -one*, "qui signifie Gaulois, à tous les peuples des Pays-Bas dont le langage naturel est un vieux François: tels sont ceux de l'Artois, du Hainaut, du Namurois, du Luxembourg et d'une partie de la Flandre et du Brabant"[7]. Dom Jean François, dans son *Dictionnaire roman* de 1777, exprime le même avis[8]. En 1847 encore, un historien liégeois, le baron De Crassier, avant tout sensible, il est vrai, aux différences entre "l'idiome de ceux des comtés de Hainaut et de Namur" et "l'idiome liégeois", concluait: "C'est donc à tort, ce me semble, que les auteurs liégeois sont aujourd'hui désignés comme auteurs wallons"[9]. C'est le comportement du témoin qui, pour nous, est significatif.

Avant 1770, comme le souligne Jean Stengers, abstraction faite des dictionnaires, on ne trouve pas un seul emploi concret de *Wallon* pour désigner, en même temps, les "bourguignons" et les "principautaires"; mais la distinction, c'est dans une catégorie bien définie de documents qu'elle apparaît, des "textes qui voient les

choses de l'extérieur, c'est-à-dire de l'extérieur des Pays-Bas du Sud et de la principauté de Liège"[10].

On devine que ce phénomène est lié à l'indépendance politique de la principauté de Liège jusqu'en 1793. Fort probablement aussi, l'enrôlement des Liégeois, d'une part, et des Romans des Pays-Bas, d'autre part, dans des armées différentes a-t-il joué un rôle important dans la naissance et l'affermissement d'une distinction qui, du point de vue linguistique, n'avait pas de raison d'être. D'ailleurs, quand il est question de faits de langage, le terme *wallon* n'est pas écarté, même par les Liégeois eux-mêmes. *Wal(l)on* ou *langue wal(l)on(n)e* figurent dans de multiples textes qui s'échelonnent de 1510 à la deuxième moitié du XVIIIème siècle et dont certains sont "principautaires"[11], pour désigner, avec plus ou moins de netteté, le français régional ou le patois[12]. A partir du XVIIème siècle, Liège distinguera, même institutionnellement, peut-on dire, ses "villes wallonnes" et ses "villes flamandes" ou "thioises"[13].

Il faut d'autant moins se laisser impressionner par l'affirmation péremptoire du baron De Crassier qu'on a aussi, à l'intérieur et à l'extérieur des Pays-Bas, (bourguignons, espagnols, autrichiens) et de la Principauté de Liège, classé parfois les Liégeois parmi les Wallons (donc, dénomination d'ordre ethnique): dans des dictionnaires ou encyclopédies "étrangers", aux XVIIème et XVIIIème siècles, et dans des documents "principautaires" d'à partir du XVIème siècle[14], mais surtout, du XVIIIème siècle[15]. Par exemple, en 1700, dans *Lès-Ewes di Tongue* ("Les Eaux de Tongres"), "pasquille" endiablée contre les prétentions de la ville de Tongres, jalouse de la réputation des eaux de Spa, Lambert de Rickman évoque *tos lès Walons*, opposés d'ailleurs encore aux *Tîhons*[16]. Dans plusieurs de ses éditions du XVIIIème siècle, autres que celles qui viennent d'être citées, le *Dictionnaire de Trévoux*, de 1740, définit avec clarté la situation, quand il écrit que l'on donne le nom de *Wallon* "qui signifie Gaulois, à tous les peuples des Pays-Bas, dont le langage naturel est un vieux François: tels sont ceux de l'Artois, du Hainaut, du Namurois, du Luxembourg, et d'une partie de la Flandre et du Brabant. On y comprend quelquefois les Liégeois, parce qu'ils parlent aussi un François corrompu"[17]. Il semble bien que c'est là ce que pensait aussi, vers la

fin du siècle, le Prince de Ligne, lui qui écrit, à propos du mot *wallon*: "[...] par l'usage que l'histoire en a fait depuis, il paraît qu'on a appelé ainsi tout ce qui parle français dans les Pays-Bas autrichiens, et les voisins des Nerviens, comme les Eburons, les Aduatiques y sont compris [...]. Dans le pays où l'on parle wallon, c'est-à-dire mauvais français, on prononce *ouallon*, parce qu'on l'écrit par un *w*"(18).

Quant au terme *Eburons*, il disparaîtra définitivement vers l'époque où s'affirmera le nom de *Wallonie*(19): c'est que le régime français et, ensuite, le régime hollandais auront assuré la fusion de toutes les *provinces wallonnes*, du *pays wallon*(20).

CHAPITRE VIII

WALLON AU XIXme SIECLE

Les regrets du baron De Crassier n'étaient peut-être qu'une sorte de nostalgie de l'Ancien Régime. Mais depuis le rattachement des Pays-Bas et de Liège à la France, depuis le régime hollandais de 1815 et depuis 1830, les conditions politiques s'étaient modifiées considérablement. Frontière linguistique et frontières politiques vont combiner leurs effets.

L'acception "belge"

Le dix-neuvième siècle devait être surtout, pour le mot *wallon* et ses dérivés, l'ère de la sémantique "belge" et de la spécification dialectale de plus en plus précisée. Les acceptions antérieures tombent en désuétude ou ne subsistent que dans des expressions d'historiens.

Dans la seconde moitié du siècle, on l'a vu, le concept de Wallonie s'imposera toujours davantage, avec le mot nouveau qui le symbolisera; finalement, les Wallons ne seront plus que les hommes nés en Wallonie et qui y vivent ou qui, émigrés à Bruxelles à l'âge adulte, ont toujours la conscience et le désir de rester, sentimentalement et culturellement, ce qu'ils étaient.

Précisions dialectologiques

Il restait à préciser le sens dialectologique du mot *wallon*, ce qui ne se fit pas sans peine. Pendant tout le dix-neuvième siècle, la confusion et l'imprécision se mêlent à des efforts louables vers plus de clarté et de netteté.

Il est souvent difficile, sinon même impossible, on l'a vu, de décider si, dans les textes anciens, *wallec*, puis *wallon* visent une réalité dialectale ou une forme, plus ou moins régionalisée, de la langue "françoise". Le plus souvent, il est prudent de traduire simplement par "parler roman". D'ailleurs, les gens de l'époque avaient-ils

vraiment conscience de réalités distinctes? Lorsque le *Dictionnaire de Trévoux* usait de l'expression *françois corrompu*, ne songeait-il pas, plus ou moins consciemment, à un véritable patois?

Il semble, cependant, que certains témoins d'autrefois en appellent à l'une ou l'autre variété dialectale. Henri Estienne, Claude Fauchet, Ronsard... ont exalté et même tenté d'observer quelque peu les dialectes, le wallon compris(1). Mais si l'on désire un témoignage suffisamment clair, peut-être faut-il considérer comme le plus ancien connu l'expression *wallon tirant sur le flameing*, pour désigner, semble-t-il, en 1564, le patois d'"Helecines"(2). Au XVIIème siècle, époque des premières compositions en véritable dialecte, dans les titres n'apparaît pas le mot *wallon*, mais, une fois, *ligeòi*(3). C'est au cours du XVIIIème siècle que la distinction se fait plus nette, dans l'usage des termes, entre *françois* et *wallon*, la concurrence entre *wallon* et *liégeois*, par exemple, se maintenant à Liège (encore aux XIXème et XXème siècles)(4) – *patois* intervenant aussi, avec succès, dans la lutte(5). Quelques exemples seulement. En 1753 a paru à Liège une *Pasquée valonne*, c'est-à-dire en patois liégeois(6). En 1763, dans une pièce en dialecte en l'honneur du prince-évêque Charles d'Outremont, le *walon* est cité face à l'allemand, au français et au *tîhon*(7). Dans un acte notarié liégeois de 1797, l'identification est patente: [...] *laditte declaration* [...] *at esté mal couchée sans leurs avoir pertinement estez explicquez dans le wallon ou pattoy*(8).

Voilà donc bien attesté, au XVIIIème siècle, au moins à Liège, le sens "dialectal" du mot *wallon*. Dans le dernier quart du siècle, avec les premiers lexicographes amateurs(9) et, plus encore, avec les philologues de l'ancien français et les romanistes issus du romantisme, se fera sentir le besoin d'une terminologie répondant à des exigences de nature philologique et géographique.

Dans la masse des avis individuels (opinions, entêtements, sentiments, imprécisions,) on peut distinguer diverses tendances et même diverses "atmosphères". En ce qui concerne le wallon, groupe de parlers bien spécifiés et assez nettement délimitables, les Français seront les derniers – il faudra attendre le vingtième siècle, en somme – à prendre une conscience nette des faits. A part quelques exceptions, les Belges ne les précéderont que de peu,

tandis que, très tôt, les philologues allemands, qui pouvaient prendre du recul et étaient mieux armés, surent mettre plus d'ordre dans la complexité des phénomènes dialectaux.

En 1899 encore, il n'est pas question du wallon dans la quatrième édition du *Précis de grammaire historique de la langue française* de Ferdinand Brunot[10]. Parmi les médiévistes, Gustave Fallot semblait ignorer, lui aussi, en 1839, l'existence de la Belgique romane[11]. M. Tailliar mettra sous l'étiquette "langue romane wallonne du Nord de la France" des actes des douzième et treizième siècles, continuant ainsi une tradition déjà longue[12]. Chez G.-F. Burguy, qui reprend la tâche de G. Fallot, mais dont l'ouvrage, il est vrai, a été publié à Berlin, il y a au moins un désir de tenir compte du *walon*, mais avec une assurance qui est surtout faite de légèreté[13]. Frédéric Godefroy sera un des rares à écrire, mais à l'extrême fin du siècle, que le wallon est le dialecte de la Belgique romane; encore ne fait-il qu'une citation: et ce sont les fameuses lignes "gauloises" de Pasquier[14]! Quant aux avis des dialectologues amateurs, ils varient autant que les définitions insérées dans les dictionnaires courants: l'un emploie l'expression *dialecte wallon* pour désigner les patois de la région de Douai[15]; d'autres considèrent que *wallon* est synonyme de *rouchi*[16]; seul, Hécart s'est soucié de prendre une vue d'ensemble, en essayant de délimiter et de structurer, mais à sa façon, tout un domaine[17].

Si la plupart des Français ne sortaient pas de leurs provinces de France, les Belges restaient prisonniers, eux aussi, des concepts politiques. D'une manière générale, pour les linguistes, philologues et dialectologues de Belgique, les patois wallons sont ceux qui couvrent la Belgique romane, et ceci est dit explicitement ou peut être déduit de ce qui est dit à propos de tel ou de tel parler local. C'est le cas pour "un ancien professeur", en 1811[18]; pour Delmotte, qui achève en 1812 son *Glossaire wallon* de Mons[19]; pour l'auteur, probablement Reiffenberg, qui disserte, en 1832, sur quelques mots "montois", dans les *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*[20]; pour H. Chavée, en 1857[21];pour François Bailleux, semble-t-il bien, vers 1860[22]; pour J. Sigart, dans son *Dictionnaire du wallon de Mons*, en 1866[23]; pour T. Zanardelli, qui n'a jamais donné, à ma connaissance, sa classification des patois wallons annoncée vers 1886[24]; et même pour P.L.V. Dubois

qui, pourtant, insistait bien sur le fait que "Les patois gaumais sont les patois lorrains de Belgique"(25). Charles Grandgagnage, qui, dans son fameux *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*(26), cite presque exclusivement des formes liégeoises et des formes namuroises, ne s'est pas expliqué nettement sur le point qui nous occupe; en 1852, il semble partager l'opinion dominante(27). J. Dejardin, en 1866, circonscrit drastiquement "sa Wallonie" dialectale(28). Enfin, 1892 est une date importante: J. Simon reporte sur carte une série d'isoglosses qui délimitent avec précision, à l'ouest du quadrilatère proprement wallon, la zone de transition entre wallon et picard(29).

Mais, dès 1840, J.-F. Schnakenburg avait, dans une brochure publiée à Berlin, exposé des vues assez remarquables pour l'époque, malgré une certaine imprécision:

"On peut considérer ce patois [le picard] comme ayant beaucoup influé sur le langage usité à Paris auquel il passe par des nuances insensibles en pénétrant par le département de l'Oise. Du côté opposé, le picard passe de même par degrés au wallon, en traversant le département du Nord et partie de celui des Ardennes, et en s'étendant sur les provinces belgiques de Tournaisis, de Hainaut, de Namur, de Liège, sur une partie du Brabant méridional et sur une portion du pays de Luxembourg, où il se confond avec une altération du patois lorrain. Le wallon diffère d'autant plus du picard qu'il s'avance plus loin vers l'est: celui que parle le peuple des campagnes dans les pays de Liège et de Limbourg est tellement altéré qu'on a peine à le reconnaître pour appartenir à la langue française.

Le long des frontières de France, le picard reçoit la dénomination spéciale de *rouchi*, ce qui peut être une altération du mot *rustique* ou bien une aphérèse du mot patois *drouchi* qui signifie: "*d'ici, du pays, indigène*""(30).

Les romanistes allemands insisteront souvent sur l'indépendance et l'originalité du wallon proprement dit en face du picard et du lorrain: Fr. Diez, dès la deuxième édition de sa *Grammaire des Langues romanes*(31), et, plus énergiquement, W. Altenburg, en 1880. Après avoir déclaré nettement que ce qu'on nomme *langue*

romane wallonne n'a rien à voir avec le *wallon*, Altenburg fait un examen critique assez précis des conceptions de son temps concernant le wallon(32):

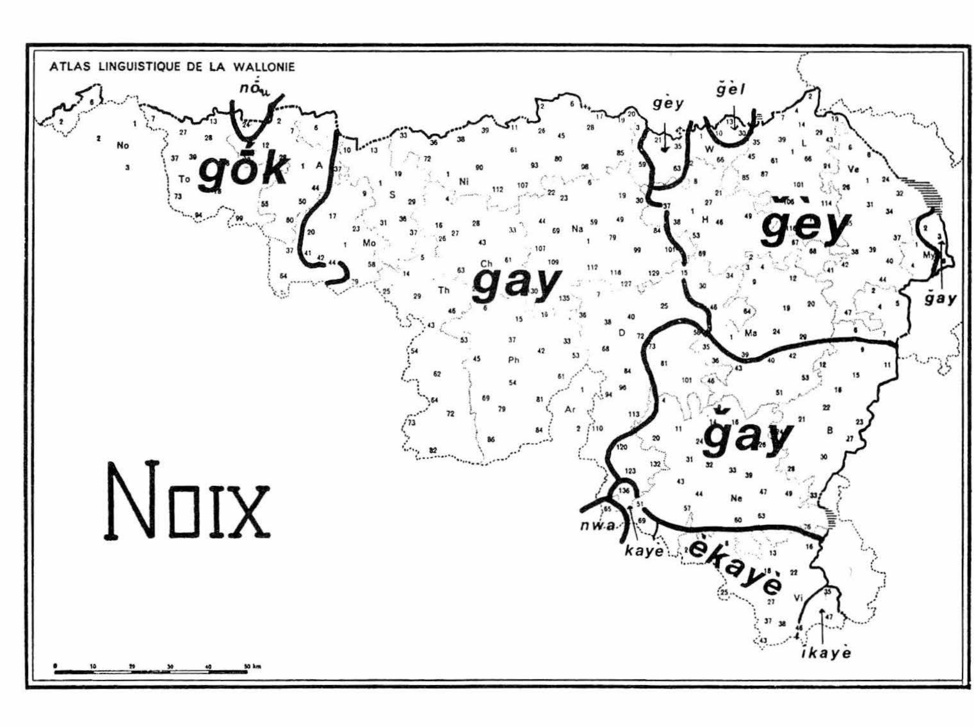
"De même qu'on avait donné au mot *belge* un sens historique relativement large, de même, sur le plan littéraire, le domaine wallon vers la Picardie et vers la Lorraine n'était pas limité strictement. Mais aujourd'hui nous devons attribuer au wallon un domaine plus réduit. Emile Gachet préférerait, se référant au sens d'autrefois, appeler aussi *wallons* les dialectes de la Picardie du nord, vu que le terme *rouchi* (en réalité, issu par aphérèse de *drouchi*, utilisé à Valenciennes et aux environs avec le sens "ici", *drochi* à Lille) lui paraissait peu significatif. Voir aussi Sigart, *Glossaire montois*, p. 317. C'est dans une erreur opposée et beaucoup plus maligne que tombent d'autres romanistes récents. Du point de vue linguistique, Burguy, par exemple *(Grammaire de la langue d'oïl*), qui, dans sa *Classification des dialectes de la langue d'oïl*, p. 16, se range à l'avis de G. Fallot (*Recherches*, etc.), considère à tort que le wallon, exception faite uniquement de la région de Liège, est du picard. Il semble que Burguy ait mal compris un passage de Grandgagnage, détaché de son contexte; mais ce dernier, s'en tenant à des définitions trop vagues, avait sa part de responsabilité dans cette restriction de la notion de wallon. Cette erreur, en particulier chez des érudits français, semble provenir du fait qu'ils voyaient dans le terme *wallon*, utilisé par les lexicographes liégeois comme *Cambrésier* au lieu de *liégeois*, l'appellation d'une langue particulière. Certes, le dialecte liégeois est senti comme nettement plus différent du picard que les dialectes des provinces de Namur et de Hainaut. Même si le dialecte actuel de la région française limitrophe, pour autant que les patois picards septentrionaux (Saint-Omer, etc.) ne voisinent pas immédiatement avec le domaine flamand (Hazebrouck, Gravelines), en particulier celui qu'on appelle le *Rouchi* (proprement la langue de Valenciennes; mais on parle aussi d'un *rouchi* lillois, cambrésien, etc.), constitue en quelque sorte un chaînon intermédiaire ou une transition entre wallon et picard, et même si les variétés méridionales du wallon se rapprochent du rouchi, cependant, le phonétisme (principalement, le consonantisme) accuse de profondes différences entre le picard et le wallon. — A l'"idiome wallon" (dont il traite les caractéristiques phonétiques les plus importantes

dans un exposé très concis, et cela en exploitant des exemples pris le plus souvent, avec leur graphie originale, au dictionnaire de Remacle, cf. *Grammatik der romanischen Sprachen*, I, p. 218 [lire 128]) Diez, également, assigne une place autonome en face du picard. Mais même Diez (dont les sources principales sont Grandgagnage et Remacle) considère, semble-t-il, que le wallon doit être idientifié au dialecte liégeois tout court, car il se réfère surtout à Hécart (*Dictionnaire rouchi-français*), qui, précisément, avait été à l'origine de la conception erronée de Fallot et de Burguy."

Aussi est-il bien étonnant de lire sous la plume de G. Gröber dans ce classique de la linguistique romane qu'est le *Grundriss der romanischen Philologie*, en 1888, que le wallon couvre la Belgique méridionale et le département du Nord jusqu'au delà de Douai et de Cambrai(33).

Wallonie et Wallonie dialectale

Mais c'est là le dernier sursaut, un peu inattendu, de l'ancienne tradition. La méthode cartographique, la géographie linguistique, les progrès de l'enquête orale et de la dialectologie historique forceront les chercheurs à préciser toujours davantage l'image dialectale de la Wallonie: la carte d'A. Maréchal(34), les travaux de Ch. Bruneau(35), les volumes publiés de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (36) et les cartes respectives de Bagby Atwood (1955) et de M.L. Remacle (1972)(37) ont montré de plus en plus clairement ce qui était, dans la Wallonie au sens large – et courant – du mot, respectivement lorrain, champenois, picard et wallon, avec les zones de transition à considérer. Il reste une zone inexplorée, à ce point de vue, c'est la Thiérache française, où le wallon semble déborder quelque peu la Wallonie, comme il le fait dans la botte, politiquement française, de Givet(38). C'est pour lever la dernière confusion entre parlers strictement wallons et parlers wallons dans le sens de parlers de toute la Wallonie, que L. Michel a proposé d'adopter, dans ce dernier cas, le néologisme de *belgo-romans*(39).



Carte lexicale qui évoque assez exactement les grandes variétés dialectales en Wallonie: picard, wallon, lorrain et champenois.

Conclusion

L'aire géographique évoquée par le mot *wallon* est donc à l'image d'une peau de chagrin: zone en arc de cercle allant de la mer du Nord jusqu'à Montbéliard, au moins, nettement délimitée au nord et à l'est par la frontière linguistique, mais ouverte vers l'intérieur roman; partie méridionale, plus ou moins variable selon les vicissitudes politiques, des Pays-Bas bourguignons, espagnols ensuite, autrichiens enfin; Belgique romane et, en même temps, pour certains spécialistes, quadrilatère "dialectal" limité, grosso modo, au sud, par la Semois, et, à l'ouest, par une zone de transition selon un axe Chimay-Thuin-Tubize.

L'acception linguistique (adjectif et substantif), qui est l'acception primaire, restée d'ailleurs fondamentale, de l'adjectif *wallon*, rapidement substantivé, s'est précisée en nuances successives: langage roman de l'arc de cercle d'oïl dans la Romania du nord et de l'est, et ce serait l'acception des marches d'oïl; langue "françoise" des Pays-Bas et de la Principauté de Liège ou, de façon peu précise, parlers régionaux romans de ce territoire, et ce serait l'acception "bourguignonne"; patois de la Belgique romane et, pour les spécialistes, variétés dialectales du "quadrilatère wallon", y compris la botte de Givet(1), et ce seraient les acceptions respectivement "belge" et dialectologique.

Du point de vue ethnographique (adjectif et substantif), les Wallons ont été, du quinzième au dix-huitième siècle, les gens de langue française dans les Pays-Bas et, avec les réserves signalées, dans la Principauté de Liège; secondairement, et restrictivement, ils ont été, pour certains, les habitants de la Flandre gallicane; à partir du dix-neuvième siècle, ils seront de plus en plus uniquement les habitants de la Wallonie.

L'acception militaire, elle, est restée vivante de la fin du quinzième siècle à la fin du dix-huitième(2).

A l'égal de tout terme d'une vitalité suffisante, *wallon* a naturellement donné naissance aussi, par dérivation, à une famille lexicale,

selon des procédés qui s'appliquent normalement à des adjectifs ou noms évoquant des formes de langage:

wallonner, *wallonade*, *wallonisme*, *walloniser*, *walloniste*, *wallonisant*, *wallingant*(3).

Ainsi, comme de nombreux autres éléments du vocabulaire, le terme *wallon* et ses dérivés ont subi, dans leur sémantique fluctuante, le contrecoup d'événements de nature culturelle, de nature politique et de nature sociale.

Habent sua fata nomina!

APPENDICE

NOTE SUR LA FAMILLE LEXICALE DE WALLON

Il faudrait consacrer à la famille lexicale du mot *wallon* des recherches particulières(1); le lecteur ne trouvera ici que quelques indications glanées au cours de mes lectures.

Wallon, selon l'acception ethnique, a été peu productif.

Wallon(n)ade a été utilisé au XIXème siècle, pour désigner un récit en vers français, ainsi défini par Joseph Grandgagnage: "petit poëme national, qui cherche à célébrer nos charmants paysages, mais surtout à réveiller les beaux et nobles souvenirs de la patrie bien-aimée". Le mot a été employé par F. Hénaux, en 1843, et le genre a été illustré surtout par les *Wallonades par l'auteur d'Alfred Nicolas* (alias Joseph Grandgagnage), publiées en 1844(2), et par deux autres, en 1849 et 1850(3).

Wallingant date probablement de la fin du XIXème siècle et a dû être formé sur le modèle de *flamingant*; il se dit de celui qui mène une politique active, inspirée avant tout par la considération de la Wallonie et de ses intérêts. D'après Maurice Bologne(4), le mot aurait été employé pour la première fois par le ministre de l'Intérieur J. de Burlet; une délégation wallonne se plaignant des réclamations incessantes des flamingants, il se serait écrié: "Vous au moins, vous n'allez pas devenir des wallingants!". Serait-ce vers 1895(5)?

Pour une acception "politique" de *wallonisant* – initiative individuelle et sans lendemain – cf. *Halkin 1939*, p. 13, note 3.

Sur *wallingant*: *wallingantisme* (comme *flamingantisme* à partir de *flamingant*)(6).

Acception ethnique et acception linguistique peuvent se combiner. Le verbe *wallonner*, qui traîne encore dans le *Nouveau Larousse Universel* de 1949 – où il est défini "avoir le parler pâteux, comme les Wallons" – est inconnu en Wallonie. On le trouve dans les

dictionnaires picards de Corblet (1851) et de Jouancoux (1880–1890), "parler mal"[7]. Dans le dictionnaire de G. Vasseur pour le Vimeu (1963): "*Wallon* (*wàlô*)s.m. individu qui *wàlôn*. – *Wallonneu* (*wàlônoe*) v.n. bredouiller, parler indistinctement." *Le Glossaire d'Archon, Rozoy–sur–Serre et Profondval* (*Aisne*), de M. Cury et G. Railliot (Amiens, 1965) a un article: "*walon* s.m. qui parle mal ou indistinctement, en particulier les enfants. Allusion aux Belges proches (les Wallons), seuls étrangers connus." Mais ces sens de *wallon* et de *wallonner*, largement attestés, à l'époque, en Picardie occidentale, proviennent bien plus vraisemblablement de l'acception ancienne et large de *Wallon* et visaient les habitants du nord de la France.

Et voici les dérivés purement "linguistiques".

Walonisme, plus tard, *wallonisme*, "un mot ou tournure propre aux Wallons, lorsqu'ils parlent le français", ensuite aussi, dans la terminologie linguistique ou philologique, "tournure ou mot propre au wallon" (surtout en ce qui concerne les textes médiévaux). Avec le premier sens, le terme est déjà utilisé par Henri Estienne[8]. Il est repris ou recréé, au XIXème siècle: je le trouve attesté en 1806 et 1807, et en 1811; en 1844, Joseph Grandgagnage l'imprime en italiques dans un passage où il se fait précisément le défenseur des wallonismes: "Mais certes, quand on lit toutes ces naïves expressions, quelquefois si heureuses et qui peignent si bien, n'est–ce pas vraiment pitié que de voir tous ces piètres faiseurs des *omnibus du langage* [...] s'imaginer faire merveille à déraciner cette belle langue, ces *wallonismes*, comme ils disent."[9] Le *Grand Larousse encyclopédique* accueille le mot en 1964 ("mot ou tour propre au wallon, qui s'est introduit dans le français de Belgique")[10].

Walloniser "donner une terminaison ou une inflexion wallonne (au français)". Les mentions les plus anciennes que je connaisse se trouvent, toujours imprimées en italiques, dans *Hénaux 1843*: "*walloniser* tous les mots français" (p. 59, n.2) – "On n'écrit plus alors que du français *wallonisé*, c'est–à–dire qui a quelques désinences et quelques inflexions patoises" (p. 62). – Pour H. Chavée (*Chavée 1857*, p. 57), un mot *wallonisé* est un mot adapté, après emprunt, à la phonétique et à la morphologie du wallon: "Le sort des trois explosives mineures, B, D, G des mots germaniques

francisés ou wallonisés est, à peu de chose près, celui de ces mêmes consonnes dans le latin romanisant."

Wallonisant, adj., est parfois appliqué à une langue ou à une oeuvre en "français", et surtout en "ancien français", qui est marquée de traits wallons (terminologie philologique).

Dans son ouvrage, *Philologie et littératures wallonnes*, Groningen, 1939, M. Valkhoff se sert (p. 27) du mot *wallonicité*, avec le sens de "caractère wallon" d'un texte, surtout lorsqu'il s'agit de textes médiévaux[11].

Walloniste: "philologue ou linguiste qui étudie les dialectes wallons"[12], vers 1858 (cf. *BTD* IX, p. 215, note 3, où il est dit que "ce mot a disparu de l'usage": il aurait alors, en tout cas, reparu: cf. *DBR*, I, p. 158). Le terme a été accueilli dans le *Grand Larousse encyclopédique* (1964) et dans le *GLLF* (qui le date de 1964 et le définit "érudit, philologue qui, en Belgique, étudie les dialectes wallons").

Wallonisant a été parfois employé dans le même sens que *walloniste*, par exemple, par Jules Feller, en 1930[13].

*****

Note tardive

Pour clore cette excursion lexicologique, revenons-en à *wallon* lui-même.

Substantivé, il a désigné, au XIXème siècle (?) et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, dans le langage des spécialistes intéressés, un chaland de bois (chêne et orme), sans quille, à fond plat et à bords droits, qui était réservé à la navigation intérieure dans le département du Nord, en Flandre occidentale et en Hainaut (?). Le dernier spécimen (semble-t-il) a été, au tournant des années 1988-1989, amené de Dunkerque à La Louvière, où l'on compte le transformer en musée de la batellerie. (D'après un article de

Didier Remy, dans le journal *Le Soir* du 6 janvier 1989, p. 12, sous le titre "Un *wallon* du Nord sur le canal du Centre").

Est–ce un *wallon* de Wallonie (il ne semble pas), ou un *wallon* d'oïl, ou même un *wallon* d'entre Lys et Escaut? Il y aurait lieu de faire des enquêtes locales sérieuses.

Bibliographie
(des ouvrages et articles cités en abrégé)

AFW TOBLER-LOMMATZCH, *Altfranzösisches Wörterbuch, Adolf Toblers nachgelassene Materialen bearbeitet und mit Unterstützung der Preussischen Akademie der Wissenschaften herausgegeben von Erhard Lommatzsch*, 1925 et ss.

BSLW *Bulletin de la Société (liégeoise) de (langue et de) littérature wallonne(s)*, Liège, 1857 et ss.

BTD *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, 1927 et ss.

DBR *Les Dialectes belgo-romans*, t. I-XXV, Bruxelles, 1937-1969.

DW *Les dialectes de Wallonie*, Liège, 1972 et ss.

FEW W. von WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch, Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 1928 et ss.

LVW *La Vie wallonne*, revue trimestrielle illustrée, Liège, 1920 et ss.

MGHSS *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, Hanovre et Berlin, 1826 et ss.

RBPhH *Revue belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, 1922 et ss.

WPH1 *La Wallonie, le pays et les hommes, Histoire, économies, société*, sous la direction de Hervé HASQUIN, deux volumes, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1975-1976.

WPH2 *La Wallonie, le pays et les hommes, Lettres, arts, culture*, sous la direction de Rita LEJEUNE et Jacques STIENNON,

quatre volumes, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1977, 1978, 1979, 1981.

*****

Arnould 1974: Maurice-A. ARNOULD, *Un Toponyme médiéval "La Wallonie"*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. XII (1969-1971) - : *Mélanges El. Legros*, parus au printemps 1974 - p. 85-105.

Arnould 1985: Maurice-A. ARNOULD, *Les lendemains de Nancy dans les "Pays de par deça" (janvier-avril 1477)*, dans *Le Privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas - 1477 - Het algemeen en de gewestelijke Privilegien van Maria van Bourgondie voor de Nederlanden*, sous la direction de W.P. Blockmans, Courtrai, 1985 ["Anciens Pays-Bas et Assemblées d'Etats", vol. LXXX].

Baldinger 1967: Kurt BALDINGER, compte rendu de *Henry 1965*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 83, p. 694-695.

Berenato 1984: *Les Anciennes Chroniques de Pise, Edition des chapitres 8 à 22, d'après le manuscrit de Bruxelles (B.R. 9029)*, par Antonino BERENATO, mémoire de licence en philologie romane, dactyl., Université de Bruxelles.

Berger 1963: Roger BERGER, *Le Nécrologe de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras (1194-1361)*, Arras, 2 vol., 1963 et 1970.

Bossard 1982: Maurice BOSSARD, compte rendu de *Henry 1974*, dans *Vox Romanica*, t. 41, p. 295-297.

Bougard-Gysseling 1970: P. BOUGARD et M. GYSSELING, *L'impôt royal en Artois (1295-1302)*, Louvain.

Calvete 1552: *El felicissimo viaje del muy alto y muy poderoso Principe Don Phelippe [...] con la descripcion de todos los Estados de Brabante y Flandes, Escrito en quatro libros*, por Iuan Christoual CALUETE DE ESTRELLA, En Anuers, en casa de Martin Nucio,

Ano de M.D. LII. (Bruxelles, Bibliothèque royale, Réserve précieuse).
Il existe une traduction française, par Jules PETIT, Bruxelles, 1873–1884, 5 volumes. Le passage que nous avons cité se trouve à la p. 64 du tome 3 de cette traduction. C'est M.–A. Arnould qui a attiré notre attention sur cette intéressante relation.

Chavée 1857: H. CHAVEE, *Français et wallon, parallèle linguistique*, Paris–Bruxelles.

Droixhe 1976: Daniel DROIXHE, *Richard Rowlands et le wallon (1605)*, in *LVW*, t. 50, p. 153–158.

Droixhe 1982: Daniel DROIXHE, *Dialecte et français dans la Wallonie d'Ancien Régime*, dans *Hommages W. 1981*, p. 123–145.

Dubois 1957–1962: Raymond DUBOIS, *Le domaine picard, Délimitation et carte systématique*, Arras, 1957, et *Une nouvelle édition de la "Carte systématique du domaine picard"*, dans *Nos Patois du Nord*, n°6, janvier 1962.

Dubois 1962: Raymond DUBOIS, *La Picardie historique*, dans les *Cahiers de la Fondation Charles Plisnier*, Bruxelles, p. 99.

Duvosquel 1973: Jean–Marie DUVOSQUEL, *L'emploi des langues à Comines et Warneton du Moyen Age à nos jours*, dans *Mémoires de la Société d'histoire de Comines et de la région*, Comines, t. III, p. 9–62.

Gamillscheg 1934: Ernst GAMILLSCHEG, *Romania germanica, Sprach– und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des Römerreichs*, Bd I: *Zu den ältesten Berührungen zwischen Römern und Germanen, Die Franken, die Westgothen*, Berlin–Leipzig.

Germain 1982: Jean GERMAIN, *Une attestation ancienne de* wallon, dans *DW*, t. 10, p. 118–121.

GLLF: *Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Paris, 1971–1978.

Godefroy: Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXème au XVème siècle*, 10 vol., nouveau tirage, Paris 1937–1938.

Gossen 1966: Karl–Theodor GOSSEN, compte rendu de *Henry 1965*, dans *Vox Romanica*, t. 25, p. 346–347.

Grandgagnage 1844: *Deux wallonnades nouvelles par l'auteur d'Alfred Nicolas* [=Charles–François–Joseph GRANDGAGNAGE dit Joseph GR.], dans la *Revue de Liége*, t. II, décembre 1844, p. 465–616; les deux wallonnades elles–mêmes occupent respectivement les pages 548–560 et 579–593; les deux notes qui nous intéressent se rapportent à deux passages de cette seconde pièce, intitulée *Montfort*. – Publié en volume (Liège, Oudart, 1845), en tant que "Extrait de la *Revue de Liége*", simplement avec pagination propre.

Grandgagnage 1852: Charles GRANDGAGNAGE, *De l'origine des Wallons*, Liège.

Halkin 1939: Léon–E. HALKIN, *Les Wallons devant l'histoire*, Bruxelles.

Hamelin 1977: Frédéric R. HAMELIN, compte rendu de *Henry 1974*, dans *Romance Philology*, t. 31, p. 427–428.

Hasquin 1976: Hervé HASQUIN, *Naissance de la Wallonie*, dans *WPH1*, t. II, chap. XVI, p. 335 et s.

Hasquin 1981: Hervé HASQUIN, *Historiographie et politique, Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, Mont–sur–Marchienne, Institut Jules Destrée.

Haynin 1628: *Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays–Bas 1616–1627 par le seigneur* DU CORNET, *Gentilhomme Belgeois*, avec une introduction et des notes par A.L.P. de Robaulx de Soumoy, Bruxelles, 1868. La première édition est de 1628.

Hénaux 1843: Ferdinand HENAUX, *Etudes historiques et littéraires sur le wallon*, Liège.

Henry 1946: Albert HENRY, *Offrande wallonne*, Liège, 1946; deuxième éd. 1962.

Henry 1965: Albert HENRY, Wallon *et* Wallonie, *Esquisse d'une histoire sémantique,* premier cahier (48 pages) des *Etudes d'histoire wallonne*, éditées par la Fondation Charles Plisnier, Bruxelles.

Henry 1973: Albert HENRY, *Jean Wauquelin et l'histoire du mot "wallon"*, dans les *Mélanges Paul Imbs*, Strasbourg, p. 169–176.

Henry 1974: Albert HENRY, *Esquisse d'une histoire des mots* Wallon *et* Wallonie, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 96 pages.

Henry 1977: Albert HENRY, *Wallon* et *Wallonie*, dans *WPH2*, t. I, p. 67–76.

Herbillon 1966: Jules HERBILLON, compte rendu de *Henry 1965*, dans *RBPhH*, t. 44, p. 1378–1380.

Herbillon 1972: Jules HERBILLON, *Note sur le mot "wallon"*, dans *LVW*, t. 46, p. 163–164.

Hommages W. 1981: *Hommages à la Wallonie, Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice–A. Arnould et Pierre Ruelle*, édités par Hervé Hasquin, Edition de l'Université de Bruxelles, t. LXXX.

Lechanteur 1974: Jean LECHANTEUR, compte rendu de *Henry 1974*, dans *LVW*, t. 48, p. 198.

Legros 1948: Elisée LEGROS, *La frontière des dialectes romans en Belgique*, Liège.

Legros, Compl.: Elisée LEGROS, compléments à *Henry 1965*, dans *LVW*, t. 39 (1965), p. 118–126, 185–196, 253–271 [= tiré à part de 38 pages]; et t. 41 (1967), p. 35–40.

Lothe 1976: Jeannine LOTHE, chap. VIII (p. 191 et ss.) et chap. XV (p. 319 et ss.) du t. II de *WPH1*.

Pinon 1960: Roger PINON, *La* Valona, *Contribution à l'étude du mot "Wallon" à l'étranger*, dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, t. 22, p. 121–156.

Piron 1956: Maurice PIRON, *Les premières mentions du mot* Wallonie, dans *LVW*, t. 30, p. 209–211 et 281.

Piron 1964: Maurice PIRON, *Note sur le sens de* wallon *dans Shakespeare*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de langue et littérature françaises*, t. 42, p. 177–185.

Piron 1970: Maurice PIRON, *Wallons* – notice préparée pour le *Dictionnaire des populations de l'Europe* et parue dans la *Revue de psychologie des peuples*, t. 25, vol. I, Le Havre, mars 1970.

Piron 1975: Maurice PIRON, Compte rendu de *Henry 1974*, dans *Les Dossiers du CACEF*, n°26, mars 1975, p. 6–7.

Piron 1980: Maurice PIRON, *De la préhistoire de "Wallonie" à la survivance d'"Eburon"*, dans *LVW*, t. 54, p. 105–119.

Raoux 1825: *Mémoire en réponse à la question proposée par l'Académie royale des Sciences et Belles–Lettres de Bruxelles: Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes? A quelle époque cette différence doit–elle être rapportée? Quelle est la raison pourquoi des contrées qui faisaient partie de la France, parlent le flamand et d'autres qui appartiennent à l'empire germanique, se servent exclusivement de la langue française? qui a remporté le prix au concours de 1824*, par M. RAOUX, conseiller d'Etat, Bruxelles, 1825 = t. V (1826) des *Mémoires sur les questions proposées par l'Académie* [...], p. 1–112.

Raoux 1827: *Mémoire sur l'ancienne démarcation des pays flamands et wallons, aux Pays–Bas*, t. IV, p. 409–460, des *Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles–Lettres de Bruxelles*, par M. RAOUX.

Robert: *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, par Paul ROBERT, 6 vol. plus un vol. de *Supplément*, Paris, 1958–1970.

Robert G: *Le grand Robert de la langue française, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert*, 2ème édition entièrement revue et enrichie par Alain REY, 9 vol., 1985.

Rousseau 1930: Félix ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan, Leur importance historique avant le XIIIème siècle*, Namur (Extrait des *Annales de la Société archéologique*, XXXIX; réimpression anastatique, Bruxelles, éd. Culture et civilisation, 1977).

Rousseau 1967: Félix ROUSSEAU, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 4ème édition.

Schmitt 1977: Christian SCHMITT, compte rendu de *Henry 1974*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 93, p. 197–198.

Senelle 279: Robert SENELLE, *La révision de la Constitution, 1967–1971*, "Textes et Documents", n° 279–281, publiés par le Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles.

Stecher 1859: Jean STECHER, *Flamands et Wallons*, Liège.

Stengers 1948: Jean STENGERS, *Les fondements historiques de la nationalité belge, Etude critique*, Bruxelles (thèse dactylographiée).

Stengers 1981: Jean STENGERS, *Depuis quand les Liégeois sont-ils des Wallons?*, dans *Hommages W. 1981*, p. 431–447.

Wagner 1966: Robert-Léon WAGNER, compte rendu de *Henry 1965*, dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 61, p. 89–90.

Wagner 1975: Robert-Léon WAGNER, compte rendu de *Henry 1974*, dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, t. 70, 2, p. 228–229.

Weisgerber 1948: Leo WEISGERBER, Walhisk, *Die geschichtliche Leistung des Wortes* welsch, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. XIII, p. 87–146.

NOTES DU CHAPITRE I

1. Sur les attestations anciennes du terme *Picardie*, cf. *Dubois 1962*, p. 99.

2. Sur ces attestations, voir, pour plus de détails, *Piron 1980*, p. 108–109. *Provincia Walloniae* encore dans un texte latin des environs de 1700, où il est question des Capucins: *Piron 1964*, p. 184–185. Sur *Wal(l)on(n)ia*, cf. aussi *DBR* t. 25 (1969), p. 178 et *BTD* t. 42 (1968), p. 272. Il n'est pas impossible qu'on rencontre cette dénomination en latin au seizième siècle, sporadiquement. On lit *Walonia* dans des chroniques médiévales en latin, mais c'est pour désigner le Pays de Galles (cf. *MGHSS* t. XIII, index).

3. Collection Wahle, à Liège. Feu Eugène Walhe m'écrivait, le 4 janvier 1978, entre autres choses: "[les trois cartes en question ont été prêtées] pour l'exposition *Le Siècle de Louis XIV* qui se tint à Liège, en 1975" – "[de la première carte E.W. avait] fourni des reproductions photographiques à Mme Rita Lejeune pour l'ouvrage que la Renaissance du Livre préparait sur la Wallonie" [voir, d'ailleurs, la reproduction dans *WPH2*, t.1, p. 73] – "[carte déjà reproduite] à l'occasion d'une exposition qui se tint à Liège en 1974 [...] *Liège dans la gravure ancienne et moderne*." – [cette carte est extraite d'un ouvrage intitulé] *Chorographica descriptio provinciarum et conventuum Fratrum Minorum S. Francisci Capucinorum... iussu a R.P. Ioannis a Montecalerio*. Il y eut trois éditions: Rome (1643), Turin (1668) et Milan (1712)." – "Les deux autres cartes que je possède sont intitulées: 1)*Provincia Valloniae cum Confinijs* et *Provincia Leodiensis cum Confinijs*. Cette dernière est signée: *F. M. A. Dionantensis Cap.^us^ sculpsit*."

4. Sur cette distinction faite à certaines époques entre Liégeois et Wallons, cf., ci-dessus, p. 49.

5. Jolie trouvaille de M.-A. Arnould: cf. *Arnould 1974*. La plus ancienne mention figure dans la copie d'un acte de 1388; le toponyme reparaît plusieurs fois dans des actes postérieurs, dont certains sont originaux, et, au XVème siècle, sous la graphie *Valonnie*. On lira les judicieuses considérations de M. Arnould sur l'origine possible de ce toponyme.

6. Voir ci-dessous, p. 83, n. 4, p. 84, n. 10, p.87, n. 14.

7. *Trésor national, Recueil historique, littéraire, scientifique, artistique, commercial et industriel,* tome 3, 7ème livraison, novembre 1842, p. 274-285. Titre complet de l'ouvrage de Chavée, paru en 1841: *Essai d'étymologie philosophique ou recherche sur l'origine et les variations des mots qui peignent les actes intellectuels et moraux.*

8. Sur cette acception du mot *wallon*, voir, ci-dessus, p. 39. La mention en question de *Wallonie* a été exhumée par "l'érudit libraire verviétois Pierre-M. Gason"; alerté par ce dernier, Maurice Piron en a fait la première étude sérieuse (cf. *Piron 1980*, p. 106-107); mais, portant son regard sur la Wallonie future, M.P. hésite, parlant même, à certain moment, "d'une Wallonie passablement annexionniste". Jean Stengers, abordant le même problème (cf. *Stengers 1981*, p. 447, note 70), déclare sans hésiter que cette mention de *Wallonie* (avec "un sens fabriqué et artificiel") "est plus ou moins l'équivalent de ce que l'on appellera plus tard la "latinité"." A première vue, dans le passage du *Trésor national*, *Wallonie* désigne, dans l'esprit de l'auteur, ou bien l'espace "français", ou un espace plus vaste. C'est cette dernière interprétation que la suite de l'article impose (dans des lignes qui ne sont d'ailleurs pas sans intérêt pour l'histoire de la philologie et de la linguistique). Après une évocation rapide de l'oeuvre des Latins, on nous rappelle que "les premières grammaires, les premiers dictionnaires[...] sont dus à l'ardeur aventureuse qui caractérise le midi." Et l'on continue, avec une abondance "francophile": "Aujourd'hui encore, que son inquiète curiosité rassasiée envoie peu de voyageurs dans les camps de la Grèce et de l'Italie, le Français, le peuple *éclaireur*, s'élance à la recherche de mondes nouveaux" [et de citer Anquetil Duperron, Barthelémy, Quatremère et Champollion, Saint-Martin et Burnouf, Langlès, Sylvestre de Sacy, Remusat, Merian, pour ajouter]: "Chez nous, depuis le grand siècle, qui cite les Clénard, les Erasme, les Juste-Lipse, le goût de la philologie s'était assoupi [mais il y a Baguet, Roulez, Bormans]; et nous pouvons signaler un nom nouveau, l'abbé Chavée [...]." On voit que ce "Chez nous" ne s'identifie pas à une Wallonie annexionniste, mais fait partie, dans l'esprit de l'auteur,d'une très vaste "Wallonie".

9. Sur le mot et la chose, voir ci-dessus, p. 61. Cf. *Grandgagnage 1844*.

10. Pour les diverses mentions anciennes, actuellement connues, du mot *Wallonie*, cf. *Wallonia*, XVII, 66 et 172, XX, 749; J.-M. Remouchamps, dans *BTD*, IX, 215, note 3; *Henry 1946*, p. 122; M. Piron, dans *LVW*, XXX (1956), 209-211 et 281; E. Legros, dans *BTD*, XXXI (1957), 200 et dans *LVW*, XXXIV, 49-52 et XXXVIII, 110; *Legros, Compl.*, p. 2-4. - Peut-être certains auteurs, vers 1858, employaient-ils le mot *Wallonie* pour désigner le pays de Liège: cf. *Wallonia*, XX, 749.
Dès les premières mentions, la graphie *Wallonie* est la plus courante; on relève aussi *Wallonnie* et *walonie* (sic). - Les encyclopédies Larousse ont proposé longtemps - jusque vers 1950 - les deux graphies *Wallonie* et *Wallonnie*.
En wallon liégeois, *Walonèye* ou *Walonerèye*; pour les dates et la concurrence de ces deux formes patoises, voir M. Piron dans *Mélanges Haust*, p. 300-301 et *Legros, Compl.*, p. 6; *Walonîye* à Malmedy, cf. *LVW*, t.40 (1966), p. 51; ailleurs, *Walonîye* (cette dernière forme imprimée sans doute pour la première fois, dans une pièce en wallon namurois, par Louis Loiseau: cf. *Wallonia*, XVII, 66); pour les graphies et les dates, cf. *Legros, Compl.*, p. 7; *ibid.*, mention de 1892 dans une gazette de Jodoigne.
Dans *Chavée 1857*, sauf erreur, *Wallonie* n'apparaît pas. On l'attendrait, par exemple, dans la phrase suivante (p. III): "Telle fut l'origine des patois latins parlés en France et dans le pays wallon.". - Dans *Stecher 1859*, plusieurs fois *Wallonnie*. Pour plus de détails, cf. *Legros, Compl.*, p. 2 et 3; mentions de *Wallonie prussienne* et *preussische Wallonie* à partir de 1872. El. Legros compte une soixantaine de mentions de *Wallonie* (beaucoup plus rarement *Wallonnie*) avant Mockel.
Au lieu de "philologues et historiens", *Legros, Compl.*, p. 2, préférait "régionalistes": j'ai évité à dessein ce terme qui est un mot du vingtième siècle.
Ajouter *Piron 1980*, déjà cité.
Les considérations de Jean-Marie D'Heur, dans *LVW* LX, 39, sur cet emploi de *Wallonie* par J. Grandgagnage me paraissent au moins exagérées et assez gratuites: "Le mot se révèle à travers une plaisanterie, sous la plume d'un auteur burlesque, sans avoir vraiment reçu son statut de nom propre. *Wal(l)onie* entre dans

l'usage par la petite porte." – "Auteur burlesque"? Tout au plus, badin. Et le commentateur ne tient compte que d'un des deux emplois du terme. On ne peut pas non plus parler de "entrer dans l'usage": jusqu'ici, peu de mentions connues entre 1845 et 1856; ce n'est vraiment qu'après Mockel qu'on usera du terme *Wallonie*. Il est aussi abusif de parler de "statut de nom propre": l'usage de la majuscule était hésitant; cf. dans la contribution même de Grandg., p. 484, *les wallons*; p. 498, *mes Wallons*; p. 584, *des anglais*.

11. M. Laurent, cité dans *Rousseau 1930*, p. 178. La revue *Wallonia* a publié, en 1910–1911, quelques avis très "impressifs" et très divergents sur *meusien* et *mosan* (XVIII, 172, 272, 334 et XIX, 33).

12. Le poète Mockel a cependant fait, à sa manière, de la politique: "Mais tout détournait Mockel du mouvement dialectal wallon, qu'il ignore totalement. En revanche, il entrevit la francophonie sans recourir au terme." (R. Pinon, à la p. 28 du volume cité immédiatement ci–après, *LVW*, t. LX).
On s'est soucié de savoir d'où venait le titre de cette revue, *La Wallonie*. Mockel a–t–il repris le terme à Jean Stecher (dans son livre de 1859, *Flamands et Wallons*, comme le croit J.–M. d'Heur, *LVW*, LX, 38–39)? – Selon Marcel Paquot, (in *Le Guetteur wallon*, 1974, n°1, p. 3 du tiré à part), "Ce serait l'ami d'Albert Mockel, notre maître commun le professeur Maurice Wilmotte, qui lui aurait fait lire une revue philologique où il aurait trouvé "Wallonie", mot des linguistes qu'il appliqua dans la suite à sa revue, [...]". – Je ne sais sur quoi s'appuie J.–M. D'Heur, pour affirmer, concernant *La Wallonie*, que c'est "[...] une revue que Mockel décida, seul en définitive, de baptiser *La Wallonie* [...]"" (*LVW*, LX, 6).

13. *L'Atlas linguistique de la Wallonie*, de Jean Haust et ses collaborateurs, combine la délimitation géographique large de la Wallonie et la définition proprement dialectologique du mot *wallon*, puisqu'il couvre la Belgique des dialectes romans – le wallon, le picard, le lorrain et le champenois – plus la botte wallonne de Givet (et, en outre, trois points dans le département du Nord, pour marquer la continuité dialectale entre le Hainaut et la région Warneton–Comines, qui fait d'ailleurs partie maintenant de cette province). Le titre, *Atlas linguistique de la*

Wallonie, est suivi du sous–titre *Tableau géographique des parlers de la Belgique romane*. D'autre part, la terminologie de la carte d'A. Maréchal est utilisée (cf. p. 65). – Voir ci–dessus, p. 57–58 et carte.
La formule "Belgique romane moins Bruxelles" comporte cependant quelques fluctuations marginales. Ainsi, avant 1919, la région de Malmedy, la *Wallonie prussienne*, ne faisait pas partie politiquement de la Belgique (sur l'expression *Wallonie malmédienne* à partir de 1919, cf. *LVW*, t. 40 (1966), p. 50–51). La "botte de Givet", authentiquement wallonne par ses dialectes (cf. A. DOPPAGNE, *Enquête dialectale sur la toponymie des villages wallons de France*, dans *DBR*, VII, 96 et ss) n'est pas englobée, pour la cause, dans la Wallonie politico–culturelle de l'époque contemporaine (sur le dicton *Mézières–Champagne*, *Charleville–Wallonie*, voir *Legros, Compl.*, p. 8–9, et sur l'expression *Sedan en Wallonie*, cf. *LVW*, t. 40 (1966), p. 51). – Au contraire, on considère de plus en plus que Arlon qui, pratiquement, est entièrement francisé, en fait partie – et la plupart des Arlonais se regardent comme des Wallons (au sens large).
La "Wallonie grand–ducale" n'est plus qu'un souvenir: Wotrange, Doncols et Sonlez, villages ou hameaux de dialecte wallon autrefois, ont été complètement assimilés.
Pour le tracé de la frontière linguistique, voir *Legros 1948*; *Dubois 1957–1962.*
C'est vers 1860 que le mot *Vlaanderen* est employé pour désigner la partie néerlandophone de la Belgique: cf. Reginald DE SCHRIJVER, *Het vroege gebruik van "Vlaanderen" in zijn moderne betekenis*, dans *Handelingen XLI–1987 der Koninkl. Zuidnerderlandse Maatschappij voor Taal– en Letterkunde en Geschiedenis*, p. 45–54, not. p. 51 et s.– avec rappel des emplois référentiels antérieurs.

14. Fait incontestable, malgré les déclarations gallophobes (que souligne *Legros, Compl.*, p. 4) de certains "régionalistes" liégeois qui, en même temps, lançaient le terme *Wallonie*. Cette gallophobie n'est pas uniquement liégeoise et elle s'est manifestée chez certains Wallons ou francophones de Belgique à diverses époques (y compris de nos jours). Voyez cet exemple du XVIIIème siècle: dans la préface, signée De Br., de la *Collection des vers et chansons composés dans le tems de la Révolution des Pays–Bas en*

1787, 1788, 1789 et 1790, par A.J.D. De Braeckenier et *dédié a la Nation Belgique*, 1790, il est spécifié: "écrit par un *Belge* pour ses *Compatriotes*, il est bien plus *Walon* que *François*, je le sais." (Comm. de M.–A. Arnould).

15. Ici, et dans ce qui suit, quand il s'agit de problèmes politiques, liés au "mouvement wallon", je me reporte surtout aux excellentes contributions de Jeannine Lothe (cf. *Lothe 1976*) et de Hervé Hasquin (*Hasquin 1976* et *1981*).
Sur les problèmes administratifs, politiques, économiques, intéressant, en général, la Wallonie, aux XIXème et XXème siècles, voir *WPH1*, tome II.

16. En 1912, pour la première fois, toutes les régions de Wallonie sont représentées à l'assemblée wallonne réunie à Charleroi. C'est à partir de 1888 que se constituent, surtout à Liège et à Charleroi, des organismes régionaux à dénominations diverses: fédération wallonne, ligue wallonne, assemblée wallonne. Le *Congrès wallon* de Liège, en 1905, et le *Congrès wallon* de 1945 ont été importants par la vigueur de leurs affirmations.

17. Jusqu'alors, les mouvements wallons étaient le fait d'intellectuels et de militants peu nombreux; caractéristiques, cependant, furent, dans ces limites–là, après mai 1940, la naissance et l'existence de *Wallonie libre* (1940) et de *Rénovation wallonne* (1945, catholique). Lors de l'affaire royale de juillet 1950, malgré l'opposition très nette qui s'est manifestée entre Flandre et Wallonie lors du référendum du 12 mars 1950, et des événements d'allure insurrectionnelle qui suivirent, dans certaines régions de Wallonie, on ne peut pas parler à ce moment d'une véritable prise de conscience wallonne.
Le *Congrès national wallon* de 1959 aura l'appui officiel des fédérations socialistes wallonnes en faveur d'un fédéralisme à trois; mais les masses populaires n'en seront pas encore remuées pour la cause.
Le 26 mai 1963 eut lieu à Charleroi une manifestation wallonne *d'action commune* importante; cette année–là aussi, il y eut un pétitionnement assez retentissant.
On commence, en dehors des frontières de la Belgique, à songer à l'existence d'une Wallonie. Par exemple, dans une notice

imprimée au dos de la couverture d'un livre de Georges POULET, *L'Espace proustien*, Paris, Gallimard, 1963, on peut lire ceci: "Georges Poulet, né en 1902 en Wallonie, ...".

18. *Mouvement populaire wallon*, 1961; *Front wallon*, 1964; *Parti wallon*, 1965; les deux premiers députés *wallons*, l'un à Liège, l'autre à Charleroi; *Rassemblement wallon*, 1968 (allié au *Front démocratique des Francophones* bruxellois).
Cf. Ch.-Et. Lagasse et B. Remiche, in *WPH1*, t. II, p. 398-399: "Le grand pétitionnement wallon de 1963, le problème des Fouron [*sic*], la naissance et les succès électoraux d'abord du F.D.F., puis du Rassemblement wallon, l'affaire de Louvain et le "walen buiten" en 1968, de même que la question de Bruxelles furent autant de stimulants à l'expansion et à la radicalisation de l'idée régionale en Wallonie."

19. Dit communément *Centre Harmel*, qui, de 1946 à 1958, a déblayé le terrain et préparé la future révision de la Constitution. Pour tout ce qui concerne cette révision, je me suis reporté à *Senelle 279*. Pour le terme *Wallonie* dans les rapports du Centre Harmel, voir l'ouvrage qui vient d'être cité, p. 6, 13, 15, etc. Dans les articles revus et les articles nouveaux de la Constitution, ainsi que dans les textes législatifs afférents, *Wallonie*, sauf erreur, ne figure pas. On trouve: *région de langue française* (article 3bis sur les quatre régions linguistiques), *communauté culturelle française* (article 3ter et 59bis sur les communautés culturelles et sur les conseils culturels), *groupe linguistique français* (article 32bis à propos des élus au Parlement), *région wallonne* (article 107quater: "La Belgique comprend trois régions: la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise"). – *Senelle 279*, p. 154, fait remarquer, avec raison: "(...) régions (non qualifiées autrement) qui ne coïncident pas géographiquement avec les régions linguistiques qu'a prévues l'article 3bis". – Par exemple, officiellement, les communes de langue allemande qui font partie de la Belgique sont comprises, jusqu'à nouvel ordre, dans cette *région wallonne*, les affaires culturelles constituant cependant une matière réservée.

20. On peut voir aussi maintenant la bonne notice synthétique, *Wallons* de *Piron 1970*.

21. Il avait été dessiné par Pierre Paulus et adopté par l'Assemblée wallonne en 1913. – Le même décret institue une fête de la Communauté française, à côté de la fête de la Wallonie qui existait déjà. – Sur *La Genèse du drapeau wallon*, voir Yves MOREAU, dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, 16 (1987), p. 129–174.

22. Revision de 7 articles de la Constitution belge et loi sur le transfert de compétences aux communautés et aux régions.

23. Depuis la décennie 1970, la Wallonie est aussi considérée comme une "région d'Europe" (cf. *WPH1*, t. II, p. 507).

24. Les textes des lois d'août 1988, votées par le Parlement national, utilisent le mot *régions*, sans spécification. – Du côté du *Conseil régional wallon* et de l'*Exécutif régional wallon*, il faudrait, éventuellement, mener une assez longue enquête. J'ai fait un sondage dans le volume des *Tables cumulatives – Législature 1985–1987* du *CRW*: les documents émanant des organismes politiques eux–mêmes utilisent l'expression *Région wallonne*; on trouve, de loin en loin, le terme *Wallonie*, dans des titres qui se rapportent à une question écrite d'un parlementaire (notons, p. 349, *Situation actuelle des zones industrielles en Wallonie*, le Ministre concerné reprenant ici le terme dans sa réponse) ou à une discussion sur un rapport ou un projet de décret. Voir vol. cité, p. 285, 336, 348, 350, 363, 394, 407 (où il est pourtant question des *autorités provinciales de Wallonie*), 425, 428, 435, 444. – Je ne vois le terme *Wallonie* que dans la dénomination d'un seul organisme officiel: *Centre culturel Wallonie–Bruxelles*, à Paris... et cette formule a d'ailleurs rapidement fait place à une autre dénomination, saugrenue.

NOTES DU CHAPITRE II

1. Cf. *LVW*, XXX, 209. – Par exemple, voir Reiffenberg, dans l'introduction, p. 61, à son édition de Philippe Mousket, Bruxelles, 1836.
Provinces wallonnes désignait d'ailleurs, avant le dix–neuvième siècle, un territoire plus vaste que celui de la Belgique romane (voir ci–dessous, *passim*).
Pour *Pays Wallon*, voir ci–dessous, à l'*Index*.
"*Walsch land*: La Gaule *ou* pays hualon" (et "*Walsche sprake*: François *ou* hualon"):dans *Het Naembouck van 1562, Tweede druk van het Nederlands – Frans Woordenboek van Hoos Lambrech*, éd. R. Verdeyen, Liège–Paris, 1945, p. 221; cf. *Legros, Compl.*, p. 7. – Dans un document spadois de 1667, *au pays Walon* (cf. *LVW*, t. 41, p. 36). – *Le païs de Valons*, *Belgogallia*, *Wallonenland* dans *Le Grand Dictionnaire Royal*, de Fr. POMAY, Augsbourg, 1767 s.v. *Valons*. "*Le pays wallon, Het waelsland*" dans le *Grand Dictionnaire françois et flamand formé sur celui de M.P. Richelet*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 649 c. – "Le Pays Wallon", dans *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres par un ancien professeur*, Bruxelles, 1811 (première éd. en 1806), p. IV. Au dix–neuvième siècle, le *Pays wallon* est défini par DETHIER dans son *Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa*, Liège, 1818, p. 66. – *Raoux 1827* utilise, concurremment, *pays wallon*, *pays wallons* et *provinces wallonnes*. "Cette route (*à travers la forêt de Soignes*) [...] établirait d'importantes communications entre le pays wallon et Louvain", dans le journal *Le Courrier*, du 1er octobre 1831. – *Pays wallon* encore dans les *Wallonnades* de *Grandgagnage 1844*, p. 487; dans le dictionnaire de Bescherelle, Paris, 1846; dans le *Dictionnaire de la langue française*, de POITEVIN, Bruxelles, 1852; etc. *Payis walon*, sur la couverture de l'oeuvre dialectale de Michel RENARD, *Lès–aventures dè Djan d'Nivèle èl fi dè s'pére* (trois éditions dans la deuxième moitié du dix–neuvième siècle; cf. l'édition critique de Jean GUILLAUME s.j., Namur, 1963).
Sur les dénominations flamandes *Waalsland*, *Walenland*, *Walestreke*, *Walestreekte*, *Walepayis*, *Wallonië*, etc., cf. *Legros, Compl.*, p. 8.
Pour l'usage, un peu étrange, de *Walloon* signifiant "pays wallon" dans le *Henri VI* de Shakespeare, voir *Piron 1964*.

Le terme *Wallonie*, devenu d'un usage général, n'a naturellement pas éliminé complètement les deux autres expressions. Ainsi, Louis DELATTRE publie, en 1910 (en revue dès 1905) un ouvrage intitulé *Le Pays wallon*; mais la plupart des autres ouvrages du même genre introduisent dans leur titre le nom *Wallonie*; par exemple, Albert JACQUEMIN, *Terres et gens de Wallonie*, Bruxelles, 1936. Quant à l'expression *provinces wallonnes*, aujourd'hui, elle vise plus les diverses circonscriptions administratives que l'ensemble plus ou moins homogène qu'elles constituent: comp., dans la vie politique, le *Mouvement des provinces wallonnes* au *Mouvement populaire wallon*. La *Vie Wallonne* porte encore aujourd'hui sur sa couverture la mention *Tout le pays wallon*. – On pourrait encore ajouter d'autres titres: cf. *Le Pays Wallon*, journal lancé à Charleroi, en 1893; *Le Pays Wallon, illustré* (à Charleroi, jusqu'en 1912) – *La Wallonie*, organe de la société d'agrément "La Wallonne", à Anvers, à cheval sur les XIXème et XXème siècles; *La Wallonie*, organe quotidien de la démocratie socialiste (à partir de 1921).
La loi sur l'emploi des langues en matière administrative, du 14 juillet 1932, parle de la *région wallonne*: cf. *Halkin 1939*, p.16, note 1.

2. Voir E. LANGLOIS, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, 1904 – L.-F. FLUTRE, *Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Age, écrits en français ou en provençal et actuellement publiés ou analysés*, Poitiers, 1962 – André MOISAN, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les oeuvres étrangères dérivées*, Genève, 1985, 2 tomes en 5 vol.

3. Cf. A. HENRY, *Les Oeuvres d'Adenet le Roi*, t. II, III, IV, à la table des noms propres, Bruges, 1953 et 1956, et Bruxelles-Paris, 1963.

4. Il n'y en a pas trace dans le *Livre de la taille de Paris l'an 1296* ni dans le *Livre de la taille de Paris l'an 1297*, publiés à Göteborg, par K. MICHAELSSON, respectivement en 1958 et 1962. Il en est de même dans le rôle de la taille de Paris de 1313, alors que pourtant y sont cités des gens originaires de Huy et de Namur: cf. K.

MICHAELSSON, *Les noms d'origine dans le rôle de taille parisien de 1313*, Göteborg, 1950, p. 394 et ss.
Dans la taille de 1296, sont enregistrés, cependant, les noms suivants: *Jehan de Namur*, *Gile de Tornai*, *Jehan du liege*, *Bertaut d'Andainne* (mais ce peut être aussi Andaines dans l'Orne), *Jehan de Nivele* et *Symon de nivelle* (mais ce peut être aussi Nivelles dans le département du Nord), *Marque d'ardanne*, deux personnages dits *brabançon* et huit de *brebant*.
Dans la taille de 1297, on relève, entre autres: *l'englois* (environ 200 fois), *le breton* (180), *le normant* (85), *le picart* (76), *l'alemant*, *le bourgueignon*, *l'escot*, *le flamenc* et *la flamenge* (55 pour les deux), à côté de *de flandres* (3), *le gascoin*, *le provençal*, *le lorrain* et *de lorraine*, *le brabançon* (3) et *de breban* (12), *l'ardenois* (1), *de tournai* (6), *de liege* (4), *de Namur* (2), *de henaut* (1).
Dans les listes publiées dans *Bougard–Gysseling 1970*, figurent plusieurs fois *Flamens*, *Flament*, *Flamenghe*, et même *Picart*, mais aucun *Wallon*. Dans l'*Essai d'anthroponymie picarde, Les noms de personne en Haute Picardie aux XIIIème, XIVème, XVème siècles*, Amiens, 1967, figurent un *Jehan le Wallois* (a. 1314), plusieurs fois *Le Flamenc* (depuis 1272), *La Liegeoise*, *Le Piquart*, *Le Haynnuyer*, *L'Artesien*, *La Lorraine*, etc. (il y a plus de quarante noms d'origine de ce genre), mais aucun *Le Wallon*. P. 463 *Nevelet Walon* (vers 1390), *Robert Wallon* (1398): c'est l'anthroponyme devenu surnom héréditaire; il ne s'agit ni de désignation ethnique, ni de désignation linguistique.

5. *Chronique de l'abbaye de Saint–Trond*, éditée par C. de BORMAN, Liège, 1877, t. I, respectivement p. 5–6, 70 et 122.

6. Dans une étude sur *ut ita dicam* et les expressions similaires, M. HELIN écrit, entre autres choses, à propos du passage en question de la *Chronique de Saint–Trond*: "la liberté que notre chroniqueur s'excuse de s'être ici permis, c'est bien plutôt d'avoir forgé sur le modèle de *Latine* un adverbe dérivé d'un adjectif "germanique" (*Hommage à Léon Herrmann*, Bruxelles, 1960, p. 426).
Le latin médiéval emploiera souvent *gallicus* et *gallice*, pour dire "roman", cf., par exemple, vers 1250, l'*Itinéraire de Stade à Rome*: "Reliquas villas pronunciabo gallice non latine, quia haec pronuntiatio magis est necessaria viatori". (*MGHSS*, XVI, 335). ["Les autres bourgs, je les désignerai par leur appellation romane

et non latine, parce que cette appellation est plus utile au voya–geur"].

7. Cf. *Gallia Christiana*, Paris, 1725, t. III, col. 222; L. DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, Paris, 1874, p. 163; DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, Paris, 1889, p. 460, note 1; il s'agit d'une décision de l'évêque Michel de Warenghien (1282–1291). J'ignore quelle était la source des Bénédictins de la *Gallia Christiana*.
Le diocèse de Tournai comprenait, en effet, du côté flamand, au moins l'archidiaconé de Bruges, celui de Gand et le doyenné de Courtrai: cf. E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique, tome complémentaire*, I, Bruxelles, 1948, p. 57; cf. cartes I^2 et II.

8. Tant qu'on n'aura pas découvert des témoignages anciens irrécusables, il faudra considérer comme pure vue de l'esprit ce qu'exprimait J. FELLER: "Nous pouvons donc conclure que *wallon* est une forme de cas régime dont le cas sujet serait *walo* en latin vulgaire, *wal* ou *walle* en roman. C'est le *waal* du flamand, le *wale* ou *wahle* de l'allemand" (*LVW*, I, 50).
Je ne connais qu'un texte où apparaît *Wallonum* (dans une copie) ou *Wallorum* (dans une seconde copie), au génitif pluriel, pour désigner, semble–t–il, les habitants du nord–est du pays wallon: mais ce sont les *Annales S. Pantaleonis Coloniensis*, oeuvre d'un Bénédictin de Cologne, au treizième siècle – nous voici de nouveau en région germanique! – texte d'ailleurs conservé dans deux copies très tardives (cf. *MGHSS*, XXI, 532).

9. Cf. *Weisgerber 1948*, p. 102 et note 60.

10. Rappelons que, en ancien français, existe une déclinaison à deux cas: cas sujet et cas régime. Quelques exemples que l'on pourrait facilement multiplier rien qu'en consultant les index des *MGHSS* et des *Historiens des Gaules et de la France*: UL. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*, s.v. *Walo*, *Walon*, *Wallus*, *Gallo*, *G(u)alon*; *Chronique de l'abbaye de Saint–Trond*, éd. de Borman, I, 34; P. RUELLE, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, t. LXXII, p. 59, et *Actes d'intérêt privé conservés aux*

Archives de l'Etat à Mons (1316–1433), Bruxelles, 1962, p. 25; *La Chanson d'Antioche*, éd. P. Paris, Paris, 1848, II, p. 258; *Folque de Candie*, éd. Schultz–Gora, table des noms propres, s.v. *Gales*, *Galon*; *Girart de Roussillon*, éd. M. Hackett, vers 178–179. Dans les fabliaux du Picard GAUTIER LE LEU, figure un personnage qui s'appelle *Wales (Walon) de Dinant – Gales (Galon)* dans le manuscrit A; voir, dans l'édition Ch. Livingston, le fabliau IV. *Boidinus filius Walonis* dans un compte communal d'Ypres, pour 1280 (éd. de la *Commission R. d'histoire*, t. I, p. 44; communication de M. Arnould). – Pour ce qui concerne le germanique, voir E. FOERSTEMAN, *Altdeutsches Namenbuch*, 1, 1513 et s., II^3, 2ème p., col. 1186–1191; R. MUCH, dans *Hoop's Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, IV (1919), p. 423 et s.(notice *Volcae*).
J. HERBILLON me signalait encore: 1191, *Wallon Capelle* (Em. BROUETTE, *Cartulaire de Saint–Augustin*, p. 21); 1195–1196, *Walo, Manasseri filius* (Aug. VINCENT, *Les noms de famille de Belgique*, p. 74); 1272, *Iutha, filia Walion*, à Gentinnes (*Polyptique de l'abbaye de Villers*, 1906, p. 414). Voir encore *Legros, Compl.*, p. 9. Comparer, ci–dessus, p.22, *wal(l)ois*, et note 5 de la p. 93 ci–dessous.

11. Pour cette question, je me reporte essentiellement à l'excellente mise au point qu'est *Weisgerber 1948*.

12. J. FELLER, qui, en 1912, dans ses *Notes de philologie wallonne*, croyait, lui aussi, à l'étymologie par *Gallus*, rectifie, en 1920, dans son article *Sur le sens du mot wallon*, dans *LVW*, I, p. 51 et ss.
Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu des interférences; dans certaines graphies, en tout cas, on voit l'influence de la palatale *g–* de *gallus* sur les continuateurs de * *walhisk* et de * *walha*; voir aussi *L. Weisgerber 1948*, 113 et *Legros, Compl.*, p.11.
Le courant d'idées symbolisé par le *Nos, Galli* de Sigebert de Gembloux n'a cessé d'aller son chemin avec, chez beaucoup, la conviction que *Wallon* et *Gaulois* (cf. *wallus – gallus*) étaient un seul et même mot. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier ce courant parallèle, qui part d'une idée fausse, mais n'en constitue pas moins une réalité historique. Voir aussi *Droixhe 1976*, p. 156.
Il est curieux de rappeler, à ce propos, la petite leçon de dialectologie que faisait, en 1628, Louis de HAYNIN (cf. *Haynin*

1628, p. 7): *La Wallonne* [= la partie romane des Pays–Bas], *suyvant la plus commune opinion, auroit esté ainsi nommee à raison de son langage françois, du nom de Gaulle, corrompu de ceste sorte, par la révolution du temps et par le changement de g en v double ou simple, en suite de la coustume encores ordinaire des habitans d'icelle, comme l'on peut voir aux mots de wand au lieu de gand, wauffre au lieu de gauffre, wet au lieu de guet, waigner au lieu de gaigner, wespes au lieu de guespes, warder au lieu de garder, warir au lieu de guarir, wazons au lieu de gazons, Willame au lieu de Guillaume, waster au lieu de gaster, waule au lieu de gaule et autres semblables; Wallonne partant pour Gaullonne ou Gaulloise et Walli pour Galli.* Voir, ci–dessus, p. 43 et p. 112–113, notes 41–44.

13. Le nom était largement répandu en ancien germanique: ancien haut allemand *Walh*, anglosaxon *Wealh* (comp. anglais *Wales*, *Cornwall*); d'où les dérivés anc. h. all. *walhisk*, néerl. *waalsch*, anglosaxon *wilisk*; on a relevé des traces de l'existence du terme en burgonde et en lombard, mais il ne semble pas avoir existé en gothique (*Weisgerber 1948*, p. 94).
Selon J. WARLAND, *Glossar und Grammatik der Germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys*, Liège–Paris, 1940, p. 189, s.v. *walon*, à côté de *walh–* aurait existé aussi *wal–* > moyen néerlandais *Wale*. Jusqu'au dix–septième siècle, le néerlandais *wa(a)lsch* signifie, la plupart du temps, "roman, français"; voir encore *Legros, Compl.*, p. 26.
Du germanique, *Walha* est passé au slave: *walh*, *vlah*, surtout pour désigner les Romans de l'Est, russe *voloh'*, polonais *wloch*, slovène *lah*; du slave au hongrois *olah*. En roumain *Valacchia* appartient à la terminologie historique et géographique; le terme héréditaire et indigène est *Tara Rumâneasca*. Voir C. TAGLIAVINI, *Le origini delle lingue neolatine*, Bologne, 1959, p. 123.

14. Cf. *Gamillscheg 1934*, p. 116, 129 et 249; GYSSELING, *Topon. Woordenboek*, 1037 ss.
Sur les toponymes où *wal* et *walah* pourraient intervenir, mais aussi sur les difficultés d'interprétation, voir G. KURTH, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, Bruxelles, 1895, p. 395–397.

J. HERBILLON me signalait encore: 1289, *Walonhaie*, à Viesville (DD. BROUWERS, *Cens et Rentes de Namur*, II, 2ème p., p. 3); 1473 *Walonsart* à Anlier; *è walègone*, à Jupille (*BSLW*, 49, 1907, p. 339–340, en ajoutant la mention 1436 *Walengeule*, d'après le *Cartulaire de Saint–Lambert*, V, 109). – Comme on l'a vu, il est probable que dans les composés de ce type, *Walon* signifie le plus souvent "individu nommé Walon". Sur l'anthroponyme *Wal(l)on* en toponymie, voir encore d'autres exemples cités par M.–A. ARNOULD. Voir aussi le *Toponymisch Woordenboek*, de M. GYSSELING. Comparer *Wales*, *Walet*, *Walete* dans *Bougard–Gysseling 1970*, s.v. Voir *Berger 1963*, à la "table alphabétique". Plusieurs *Wallois*, et aussi plusieurs *Wallon*, se retrouvent dans le *Répertoire des noms de famille du Pas–de–Calais en 1820*, publié par R. BOYENVAL, R. BERGER et P. BOUGARD, Arras, 1960. Voir, ci–dessous, p. 88, n. 1.
Comme a bien voulu m'en informer Roger BERGER (lettre du 30 juillet 1974): "Le nom de personne Waloy/Walois peut parfois (sans article) provenir d'un nom celtique. Le saint breton Winvaloc, honoré à Montreuil–sur–mer, est, dès le Moyen Age, appelé saint Waloy (Walois au cas sujet)." Il faut donc être prudent!

15. Sur toute la famille germanique du mot (anglais *welsch* "gallois", etc.; voir aussi, ci–dessus p. 86, n. 13), je renvoie à *Weisgerber 1948*, au dictionnaire du moyen néerlandais de VERWYS et VERDAM (s.v. *walsch*, avec les renvois) et au grand dictionnaire étymologique de la langue allemande de GRIMM (s.v. *wälsch*, XIII, 1327 et *Wahle*, ibid. 544). Voir aussi *Legros, Compl.*, p. 11 et 12.
Quand on songe à l'histoire du terme wallon, il ne faut pas oublier que ces mots néerlandais et allemands ont été utilisés de manière continue, pour désigner les Romans, en général, ou l'une des variétés.

Notes du chapitre III

1. Il se peut, en effet, que l'anthroponyme *Le Wallois* (documents de 1314 et 1404), relevé, dans son *Etude d'anthroponymie picarde, Les noms de personne en Haute Picardie aux XIIIème, XIVème, XVème siècles*, Paris, 1967, p. 77, par M.–Th. MORLET – qui explique, elle, par "probablement originaire du Valois" – soit une autre attestation du terme qui nous intéresse ici: cf. J. HERBILLON, dans *DBR*, t. 24 (1967), p. 138 et *LVW*, t. 46 (1972), p. 163. Par contre, *Walon* (XIVème s.) expliqué par "originaire de Wallonie" ne peut être, comme J. Herbillon le fait aussi remarquer (*ibid.*, p. 139), l'ethnique, mais continue l'anthroponyme germanique *Walho, Wallo.*
Il y a plusieurs *Walois*, dès 1269, dans le *Nécrologe d'Arras* (cf. *Berger 1963*, Table alphabétique). *Arnould 1974* cite un *Willaume le Wallois*, en 1388, qui vivait, précisément, dans les parages du fief *La Wallonnie.* Voir encore *Hanet Walois* dans *Bougard–Gysseling 1970* (M. Gysseling songe à expliquer par afr. *walois, galois* "bon vivant", ce qui n'est naturellement pas impossible, ou par un nom celtique). Cf., ci–dessus, p. 86, n. 13 et 14.
Le Wallois de *Arnould 1974* pourrait être l'ethnique (cf. l'article).

2. Jacques BRETEL, *Le Tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille, Liège–Paris, 1932, vers 61 et ss.
Au lieu de *Et d'un walois tout d.*, un manuscrit donne *En un romans t. d.*; au v. 68, l'auteur appelle le langage de Conrat un *tyois romant.*
Comparer ce que dit une nonne anglaise de la deuxième moitié du XIIème siècle: *Un faus franceis sai d'Angleterre, Ke ne l'alai ailurs quere.* (*La vie d'Edouard le Confesseur*, éd. O. Södergard, vers 7 et 8).
Ne pas confondre ce mot *walois* avec *Wallois* "Gallois", de même souche étymologique, mais à travers l'anglo–saxon.

3. Cf. K. NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, III, paragr. 351; *Gamillscheg 1934*, p. 228. – Peu à peu, le féminin analogique en *–eise, –oise* se substituera au féminin étymologique.

On trouve encore cinq fois *l'englesche* dans le *Livre de la taille de Paris de 1297*; comp. *angliais, –aiche* à Jersey (cf. *FEW*, III, 226b, note 1).

4. Dans le titre d'une fable traduite, au XIIIème siècle, d'un original en latin, on lit *Du singe e de grosse noiz walesche* (merci à Pierre Ruelle, qui prépare l'édition de ces fables, de me l'avoir communiqué); mais ici, *walesche* = *galesche*, c'est–à–dire, "gauloise"; cf. l'expression courante *noiz gauque*. C'est donc un autre *walesc* que celui que nous étudions; mais l'expression est intéressante, si l'on songe au "mythe" selon lequel *walois* = *gaulois*, même étymologiquement.

5. *Poésies de Gilles li Muisis*, publiées par Kervijn de LETTENHOVE, Louvain, 1882, I, 222, 6 et I, 357, 11. Sur *walesc*, voir Aug. SCHELER, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon le Muisit*, Bruxelles, 1881, p. 140.
On comparera ce passage de la *Laie Bible*, composée probablement dans la région d'Ath, autour de 1300, vers 2608 et s. de l'éd. L. Mauchard (Mémoire dactylographié de l'Université de Bruxelles, 1962):

L'ivre ne puet souvenir
Dou soir quant il vient au matin,
Qu'il n'entent ne romans ne latin.

Traduction: "Celui qui est ivre ne se souvient pas de la veille, quand arrive le matin, car il ne comprend ni roman ni latin".
Comparer encore en wallon malmédien au début du vingtième siècle (apud *Legros, Compl.*, p. 13): *alower do walon à rin*, "user du wallon à rien", et chez un écrivain verviétois (1881): *Dju pièd' mu walon, dju n'î veû qu'tot bleû* ("J'y perds mon wallon, je n'y comprends plus rien"), cf. *LVW*, t. 41, 1967, p. 36.

6. Voir *Duvosquel 1973*, p. 53.

7. Paris, Archives nationales, *Registres du Trésor des chartes*, J J 152, charte n°146 (*Donné à Paris au mois de septembre l'an de grace 1397*).

8. *Chroniques*, à Paris, chez Pierre l'Huilier, 1572, vol. I, 216 a. Evénements de l'année 1415: chronique écrite vers 1422.
L'édition de Paris, 1750, du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, de MENAGE, définit *valec* (qu'il connaît uniquement grâce à Monstrelet) "langage vallon, ou François"; il le fait venir, à tort, de l'allemand *welsch*. Mais le mot *valec* ne figure pas dans la première édition du dictionnaire de MENAGE, *Les Origines de la langue françoise*, Paris, 1650 [B.N. Rés. X. 899]. BESCHERELLE, II, 1587b, a repris sans doute à une édition de MENAGE du dix–huitième siècle la notice "valec ou walec [...] le langage wallon ou français".

9. Je résume ici *Henry 1973*.

10. Avec les variantes *walecq* et *wallet*.

11. C'est à Maurice–A. Arnould que je dois (une nouvelle fois, merci!) la connaissance de ces documents; il a bien voulu, en outre, avec une patience généreuse et compétente, répondre à mes multiples questions; de ses réponses, je cite, notamment: "Les 4 conseillers demandés pour le *pays walecque* me paraissent un supplément de conseillers nobles, pris dans les régions francophones sans spécifier en quel pays. On pourrait conjecturer que ce *pays walecque* serait la Flandre gallicante, mais celle–ci n'est pas citée à part dans le privilège final [= le *Grand Privilège* de 1477, qui répond aux "Doléances", A.H.]. Je pense donc que par *pays walecque* on a désigné l'ensemble des principautés bourguignonnes où l'on parlait le français, [...]."
Pour une étude historique approfondie, voir *Arnould 1985*: les passages cités ou visés dans le corps de notre rédaction figurent *ibid.* p. 61.

12. Glissement métonymique comparable à celui qui arrivera plus tard à *wallonner*, cf. ci–dessus, p. 61–62. – *Le Roman de Cassidorus*, publié par J. PALERMO, Paris, 1963 (*SATF*), deux vol.; cf. t. I, p. 179: *Cil les a aprochiez, et commença a walesquier une raison de quoi Cassidorus li a fait signe qu'il ne savoit qu'il li disoit.*

13. *FEW*, XVII, 554b; le *FEW* ne connaît que l'expression de Gillon le Muisit. L'*AFW* a tort de mettre dans le même article

gal(l)ois, *walois* et *walesc*, qui sont, au moins, d'âge différent. – Cf. *Schmitt 1977*, p. 197, n. 1.

14. *Weisgerber 1948*, p. 117–188, et *FEW*, XVII, 490b.

15. Cf., ci-dessus, p. 22.

16. Voir ci-dessus, n. 1 de la p. 88.

17. Communication de M.M. Gysseling, dans une lettre du 20 mai 1972.

18. *Loc. cit.*, p. 128.

19. *Loc. cit.*, p. 129.
Dans un article consacré au mot *deutsch* (*Rheinische Vierteljahrsblätter*, XII, 1 et ss.) L. Weisgerber dit encore, p. 15: "ahd. *diutisk* (seit etwa 950 belegt)".

20. Mis à part l'umlaut, l'évolution de *walhisk* a dû être sensiblement la même en domaine néerlandais et en domaine allemand. – Dans le *Wörterbuch* de Grimm, s.v. *wälsch*, une forme *walesc*, *wal(l)esch* n'est signalée qu'en moyen bas allemand.

21. Ce qui ne veut pas dire que le suffixe *-ois* lui-même n'est pas resté productif. Sur ce suffixe, voir, en dernier lieu, l'article de Y. MALKIEL et K.D. UITTI, *L'ancien français gab -ois, ir -ois, jargon -ois et leurs contreparties dans l'anglais d'Amérique*, in *Revue de linguistique romane*, XXXII (1968), p. 126–174; à la page 153, les auteurs écrivent: "le suffixe *-ois* atteignit son apogée en français entre le XIIème et le XVème siècle."

22. Lettres de rémission, délivrées à Paris en 1385, à propos de faits qui s'étaient passés vers 1373 à l'Ecluse en Flandre; le requérant, *Perrin des beguines autrement dit baillet né de Blandain delez Tournay*, s'y était rendu pour apprendre le flamand, et une rixe avait éclaté après une partie de paume avec un certain Hennequin, habitant de ce bourg. Le dit Hennequin semble avoir insulté Perrin en français, mais il n'est pas sûr que le terme *Wall...* était roman.

Paris, Archives nationales, *Registres du Trésor des chartes*, JJ 126, n°173.
J'hésite d'ailleurs entre *Wallrin* et *Wallzin*; de toute manière, graphie étrange qui trahit une altération; n'oublions pas, d'autre part, que le mot est mis dans la bouche d'un Flamand.
Sanglant est un terme injurieux.
Dans le dialecte de Maastricht, "Wallonne" se dit *Waolin(ne)*; cf. E. LEGROS, dans *LVW*, XXXII, 56, et *Compl.*, p. 12.

23. Voir A. HENRY, *Le Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel*, 3ème éd., Bruxelles, 1980, vers 362–363 et p. 203, et J. HERBILLON, dans la *RBPhH*, t. 44 (1966), p. 1379 et *LVW*, t. 46 (1972), p. 163.
Les deux vers de Bodel signifient: "Sire, d'au delà de la *Grise Wallengue*, là où les chiens foirent de l'or". A. Guesnon expliquait l'expression par *Graecia Gallica*, la Galatie.
La plus ancienne attestation connue de *flamengue* ne remonte qu'au XIVème siècle, d'après le *FEW*, III, 599a. Mais la *flamenge* figure plusieurs fois dans le *Livre de la taille* de Paris pour 1297 et *flamenc* est attesté antérieurement, soit directement, soit indirectement (voir, ci–dessus, p. 83, n. 4; sur un toponyme *La Flamengrie*, voir surtout *Arnould 1974*). Bien mieux, comme me le fait observer Roger Berger, l'ethnique *Flamenghe* figure dans le *Nécrologe d'Arras*, dès 1203 (cf. *Berger 1963*, t. I, p. 11, pour 1204).

24. Le mot *Walles* "Wallons", qu'on a cru lire dans la *Chronique* de Philippe Mousket, n'est qu'une bévue de lecture; J. Feller en a fait bonne justice (cf. *LVW*, I, 51).
Pour le toponyme *Wallonnie* du quatorzième siècle, voir, ci–dessus, p. 11 et p. 73, n. 5.

NOTES DU CHAPITRE IV

1. En langue d'oïl, selon les oeuvres, et parfois chez un même auteur, on peut lire souvent des formes concurrentes, quand il s'agit de la dénomination des peuples ou des groupes ethniques régionaux: *Arabi*, *Arabian*, *Arabois*; *Ausaiz*, *Ausisain*, *Aussien*, *Aussoi*; *Baheignoiz*, *Bahaignon*, *Behaignon*; *Baudrain*, *Baudré*, *Baudrois*; *Bourgoing*, *Bourgoignon*; *Cartagien*, *Cartaginois*, *Cartagois*; *Ermin*, *Ermenien*, *Erminois*; *Escot*, *Escoçois*, *Escotois*; *Espagnol*, *Espanois*, *Espaignois*; *Fris*, *Friseis*, *Frisain*, *Frison*; *Gadrain*, *Gadrois*; *Gascoin*, *Gascon*; *Gré*, *Gregois*, *Grieu*, *Griois*, *Griffon*, etc.; *Habain*, *Habaingnon*; *Hongre*, *Hongrieu*, *Hongrois*; *Indois*, *Indian*, *Indien*; *Persan*, *Persois*, *Persi*; *Puillan*, *Puillain*, *Puillois*, *Puillons*; *Saisne*, *Saxon*, *Sassoignois*; etc. *–ois* et *–on* sont les deux suffixes "ethniques" les plus fréquents: *Borgeignon*, *Brabançon*, *Breton*, *Esclavon*, *Frison*, *Gascon*, *Grifon*, *Habingnon*, *Paflagon*, *Saxon*, *Tisson*, etc.
DETHIER, dans son *Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa* [...], Liège, 1818, p. 67, note, dit que "Allemands et Flamands, reçoivent en *wallon* le nom de *Teiches*, *Tiches* ou *Tihons*, comme les Français celui de *Francequions*"; sur ce terme (= *fransquillon*), cf. *BTD*, t. 28 (1954), p. 14 et *Legros, Compl.*, p. 37.

2. *Romania*, tome I, respectivement p. 5 et note p. 12.

3. Pour certains cas particuliers – Tessinois vis–à–vis des Romanches des Grisons, Istro–Roumains, etc. – cf. *Legros, Compl.*, p. 14.

4. Cf. *Grandgagnage 1852*, p. 52.

5. Pour l'anthroponyme *Wal(l)on* relevé en Picardie aux XIVème et XVème siècles, voir ci–dessus, n. 14 de la p. 86 et n. 1 de la p. 88.

6. *Chronique de Jean d'Outremeuse*, éd. Ad. Borgnet, I, 1; III, 42; IV, 353; V, 571, etc. (le lecteur qui désire d'autres citations consultera L. MICHEL, *Les légendes carolingiennes dans l'oeuvre de Jean d'Outremeuse*, Bruxelles, 1935, p. 47 et *Legros, Compl.*, p.

14–15). – *Chronique de Jean de Stavelot*, éd. Ad. Borgnet, p. 595 (pour d'autres références, cf. *Legros, Compl.*, p. 15). – Au contraire, chez Jean d'Outremeuse, Jean de Stavelot et Jacques de Hemricourt, on trouve *thies* ou *thiex*, *thiesches*, dans le sens de "langue germanique", et *tisson*, *tixhon*, *tiesson*, adj. ou subst., "germanique, "Germain" (déjà relevé dans *Godefroy* VII, 729). *Tiois* a vécu jusqu'aux XVIème–XVIIème siècles; *ti(e)sson* est une création du XIVème siècle, semble–t–il (cf. *FEW*, XVII, 393–4). *Tièhe*, *tîhe* a survécu en liégeois: cf. J. HAUST, *Dict. liégeois*, s.v. et *Legros, Compl.*, p. 10.

7. Cf. J. BORGNET et S. BORMANS, *Cartulaire de la commune de Namur*, t. II, p. 267, 272, 275.
Comp. encore, à Huy, en 1537: "*Et partant que nostre common parlers est le liegois et franchoys* [...]" (*BTD*, XXX, 301); et à Liège, en 1641: "[...] *ne pouvant bien prononcher ny entendre la langue vulgaire liégeoise* [...]" (*ibid.*, XXXII, 222).
Sur *gallicus*, on a fait *gallique*, "gaulois" et "français": le *FEW* cite comme premières attestations de ce second sens Scève et Salel (*FEW*, IV, 37b).
Il semble bien que *gallicque* dans les oeuvres de Jean Lemaire de Belges, citées ci–dessous, p. 99, n. 2, ait déjà cette acception. Voyez aussi ce passage qu'a relevé J. Herbillon, pour l'année 1529: il est question d'un acte écrit en latin "doint je n'ay pouluy faer translateit en galicque" (*Archives de l'Etat à Liège, Greffe de Voroux–Goreux*,vg. 9, folio 7 v°).

8. Cf. *Leodium*, t. XXXI, p. 46–48 (testament en faveur des Carmélites liégeoises).
Sur *roma(i)n* et *franchois* en toponymie dans la région liégeoise, cf. *Legros, Compl.* p. 16.

9. *Chroniques de Jean Molinet*, publiées par G. Doutrepont et O. Jodogne, Bruxelles, 1935–1937, t. I, p. 254, 332 et 351. Voir encore, t. II, p. 39, 41, 44.

10. Cf. CHASTELLAIN, *Oeuvres*, publiées par Kervijn de Lettenhove, t. III, dans des passages où il est question des armées du duc de Bourgogne, en campagne en Hollande et en Gueldre: "le peuple et les nobles de tout ce pays–là à l'environ Guerles et

Clèves, de leur nature jamais ne sont favorables volontiers à ceux de la langue françoise et souverainement aux Picars, lesquels entre tous ceux du monde ils doubtent et heent" (p. 156); voir encore p. 136, 160, 171, etc.; *langage françoys*, t. II, p. 339; *thiois* ou *tyois*, t. III, p. 150 et 257; *flameng*, t. V, p. 269.
Dans la chronique de Monstrelet: Picards, Flamands, Bourguignons, Liégeois, Ardennois, Lorrains, Allemands.

11. MOLINET, édition citée, t. I, p. 368; pour l'année 1481; pour d'autres références, cf. *Legros, Compl.*, p. 18–19.
On ne peut pas dire, à propos de ce seul passage: "Einmal gebraucht Molinet *langue* auch im weiteren Sinn von Volk, Nationalität" (H.–G. KOLL, *Die französischen Wörter* langue *und* langage *im Mittelalter*, Genève, 1958, p. 148): il s'agit de "manière de parler", comme ailleurs.

12. L'extrait concernant Louis XI au Quesnoy se trouve au t. I, p. 194. Graphie *hovalons* ou, plutôt, *houalons* dans un document de 1594: cf. J. HAUST, *Etymologies wallonnes et françaises*, Liège, 1923, p. 158. Voir *hualons*, ci–dessus, p. 81, n. 1.

13. Cf. *Les Faictz et Dictz de Jean Molinet*, publiés par N. Dupire, t. I, Paris, 1936, (SATF), p. 156: *Puissance sieut la cour du prinche et se tient en Flandres, en Brebant, a Bruges, a Gand, en Hollande et Zelande et en Namur et est trop plus flamengue que walonne* [...]".
Le glossaire de DUPIRE, au t. III, "traduit", anachroniquement, *walon* par *wallon*.
Voir aussi N. DUPIRE, dans la *Revue du Nord*, XVII, 220.

14. Dans ses *Chroniques*, en effet, on peut lire des énumérations qui distinguent les Bourguignons des Wallons: cf. I, 601 et II, 137.
Molinet, comme Jean de Haynin, distingue des Wallons les Liégeois. De toute manière, il est inexact et anachronique de traduire le *Walons* de Molinet par "originaires de la Belgique romane", comme le fait l'Index de l'édition Doutrepont–Jodogne.
Au t. II, p. 69, Molinet dit vaguement: *les Wallons* [...] *comme Hennuyers et aultres*; mais la présence soulignée de *Hennuyers* n'est peut–être pas sans signification. Au contraire, dans une chronique liégeoise de la seconde moitié du XVIème siècle, citée par *Legros,*

Compl., p. 21, on lit: *une grande armée tant de Walons, Haynuiers et Artisiens que d'Espaignols et autres nations.*
Le domaine "wallon", toujours nettement cerné au nord et à l'est par la frontière germano–romane, sera presque toujours ouvert du côté sud. Cette zone, écrivait J. FELLER (dans *Notes de philologie wallonne*, Liège–Paris, 1912, p. 6) "s'étend jusqu'où le besoin de poser l'individualité wallonne en contraste avec le thiois s'est fait sentir".

15. Et c'est Jean Stengers qui m'a signalé cet important document. Voir, outre l'introduction de l'édition DD. Brouwers, citée ci–dessous, M. BRONCKART, *Etude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin*, Bruxelles, 1933.

16. Edition DD. Brouwers, t. I, p. 122; vérifié sur le manuscrit, que l'on dit autographe, à la Bibliothèque royale de Bruxelles (II, 25–45, f° 68 v°, voir la reproduction p. 31). Le passage manque dans la version abrégée publiée autrefois par R. Chalon.
Le cri *Mourregot* est incontestablement thiois (*moeder–got*), encore qu'il faille noter l'assimilation romane *dr– rr.* Jean de Haynin nous dit d'ailleurs que l'arrière–garde des Bourguignons, qui ne prit pas part à la bataille, était composée d'Allemands et de Brabançons; les Bourguignons partis en campagne étaient surtout des troupes de Binche, de Namur, du Brabant, et ceux de Landen; après le massacre des Liégeois, plusieurs "Bourguignons" furent faits chevaliers et le chroniqueur nomme surtout des Hennuyers et des Namurois.
Dans les siècles suivants encore, les Liégeois seront distingués parfois des Wallons. Mais dès le XVIème siècle aussi, ils sont qualifiés par certains auteurs de *Wallons* (outre les textes que nous citons, voir *Legros, Compl.*, p. 21–22). Voir encore, ci–dessous, p. 100, n. 3, 105, n. 14 et, ci–dessus, p. 49 s.

17. Cf. *Weisgerber 1948*, p. 118, et ci–dessus, p. 21.

18.*Weisgerber 1948*, p. 112 et s., a insisté sur le fait que *welsch* et *deutsch* ont toujours fait partie du même champ lexical: il en est de même de *walois–tiois*, *wallec–tiesson*, *wallon–tiesson* ou *tîhon*, *wallon–flamand.*

Dans le cas qui nous occupe, l'équation suivante s'est probablement insinuée dans les esprits: *walois/walesc*, f. *walesche* -> *walon*, comme *tiois*, f. *tiesche* -> *tiesson*.
Cf. le "couple *Walons/Tîhons* dans des expressions populaires liégeoises (HAUST, *Dict. liég.*, s.v. *tîhon* et LEGROS, dans *LVW* 39, 186).

19. Selon le *FEW*, XVII, 394, qui donne aussi, pour le XIVème siècle, le liégeois *tisson*.

20. Ledoyen de la Pichonnaye (1576), dont on ne sait d'où il était originaire (voir B. DANIELSSON, dans les *Mélanges Mossé*, p. 85).

21. Voir, dans *LVW*, t. 46 (1972), p. 164, ce que dit J. Herbillon, d'après un article de Léo VERRIEST, *Un conflit linguistique à Lembecq-lez-Hal à la fin du XVIIème siècle*, paru dans les *Miscellanea J. Gessler*, Deurne, 1948, t. II, p. 1262-1267 (ici, voir p. 1264).

22. Je dois la mention qui figure dans les *Anciennes Chroniques de Pise* à Antonino Berenato, qui me l'a communiquée spontanément et que je remercie vivement. Voir son mémoire de licence en philologie romane (Université de Bruxelles, 1984, dactyl.), *Les Anciennes Chroniques de Pise, Edition des chapitres 8 à 22 d'après le manuscrit de Bruxelles (B.R. 9029).* Se fondant sur les titres accolés au nom de Charles le Téméraire dans le prologue de l'oeuvre, Ant. Berenato placerait la traduction dans les années 1467-1469, mais ce n'est pas sûr.
Quant au *Romuléon*, c'est à Pierre Cockshaw, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, que j'exprime ma gratitude: il m'a fait tenir une photocopie de la page 11 d'une étude sous presse, portant le passage transcrit ci-dessus, avec les indications concernant auteur et copiste.
Le passage qui mentionne les *Wallons* ne se trouve que dans l'exemplaire "David Aubert" du *Romuléon* (ms B.R. 9055, f° 51 v°; voir les reproductions, ci-dessus, p. 34 et 35): c'est une partie d'un *Advertissement des noms des provinces de pardeça les monts de montjuz* [= le Grand Saint-Bernard] *Et comment ilz ont esté changiez* [...], qui suit l'*explicit* du livre premier; il ne se trouve ni dans le second exemplaire du *Romuléon* conservé à la B.R. (ms

10173–10174, f° 35 r°) ni dans l'original latin de della Porta selon le ms B.R. 9816, f° 19 v° (où *l'incipit* du *liber secundus* vient directement après les derniers mots du dernier chapitre du premier livre). L'*Advertissement* était donc bien destiné avant tout à des lecteurs des Pays–Bas, et il doit avoir été écrit par David Aubert, plutôt que par Jean Miélot, puisqu'il ne se trouve pas dans le second exemplaire du *Romuléon*. Cet *Advertissement* n'est d'ailleurs pas enregistré dans la table générale du ms 9055. Dans les *Anc. Chron. de Pise*, la dissertation ethno–géographique figure à la fin du 19ème chapitre: elle y est amenée comme naturellement, car elle s'accroche au nom des *Allobrogoiz*, un des acteurs de la guerre décrite dans ce même chapitre. Il semble donc que l'emprunteur serait plutôt David Aubert, et que les *Anc. Chron. de Pise* seraient ainsi antérieures au ms 9055. A moins qu'il faille songer à une source commune.
Sur le manuscrit de David Aubert, voir *Manuscrits datés conservés en Belgique, t. IV: 1461–1480*, Bruxelles–Gand, 1982, p. 43, notice 467. – Sur le *Romuleum*, histoire de Rome depuis les origines jusqu'à Constantin, par Roberto della Porta, et sur sa "translation" par Jean Miélot, cf. Georges DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1900, p. 141–142.

23. J. de Raei De Jonge, *Dictionarium geographicum ofte Schat– en Woordtboeck des Aerdtrycks*, Amsterdam, 1680, p. 521: "Een volck in Nederlandt woonende voornamentlijk in Walsch–Vlaendren, oock in een gedeelte van't landtschap Artois en Henegouwen, tusschen het riviertje Leye of Lys en de rivier de Schelde." (d'après *Stengers 1981*, p. 433 et note 8).
Des dictionnaires courants du français, au XIXème siècle, je ne donne que quelques spécimens. Dans le *Dictionnaire universel de la langue française*, par Ch. NODIER et V. VERGER, Paris, 1832: "*Wallon* s.m. langage qui est en usage dans le pays des Wallons, c'est–à–dire dans la partie des Pays–Bas qui est entre l'Escaut et la Lys". On retrouvera cette mouture, entre autres, dans le *Littré*: "Wallon: 1° Habitant, habitante des provinces méridionales de la Belgique, c'est–à–dire de celles qui sont entre l'Escaut et la Lys; 2° Le Wallon, langue de ces provinces, qui est un dialecte du français". [Très curieux, le "c'est–à–dire" de Littré!]
Voir ci–dessus, p.59.

NOTES DU CHAPITRE V

1. A propos du mot *dialecte*, voir, par exemple, J. THOMAS, dans *Romanica Gandensia*, I, p. 99. Encore ne faut-il pas donner à ce mot le sens qu'il aura au XXème siècle.

2. JEAN LEMAIRE DE BELGES, *La Concorde du gendre humain*, Bruxelles, 1508 (exemplaire de la B.N. à Paris, Rés.Ye 10-43, f° 7 r°):

Et vous germains / bon germe germinans
Freres germains de nous autres walons
Qui noz sentiers estes enluminans
Dont certain est / Que sans vous cheminans
On nous verroit aler a reculons
Grace a vous / Et viue en honneurs longz
Vostre cher Gurce / Illustrant meuse de Rin (sic) [= Gorchum]
Si soit garde de tous dangiers felons
Des piemontois / le hault heur mercurin.

Reioincte auez la noblesse troyenne
Haulx francz germains / walons et francz gallicques
Par vostre exploit / dieu qui tout bien moyenne ("procure")
Paix exillee a refaict citoyenne
Entre tous roiz chrestiens et catholicques.
[.....]

Voir maintenant l'éd. de Pierre JODOGNE, Bruxelles, 1961, Coll. des Anciens Auteurs belges, nouv. série, n° 5, de l'Académie royale de Belgique, p. 58 et note 68.
De JEAN LEMAIRE encore: *les Vuallons les nomment Thyois: et les François les disent Allemans* (dans l'*Illustration des Gaules*, éd. J. STECHER des oeuvres de Lemaire, t. II, p. 321); *ce que nous autres Vualons et Romans disons Thiois* (*ibid.*, II, 375); *Le peuple obéit à ce commendement par grant ardeur de couraige, mesmement es pays de Vualon jusques à Cambray tellement que en la petite conté de haynnau se trouuerent de jeunes hommes robustes bien armez* [...] (dans la *Chronique Annale*, *ibid.*, IV, 520).

Voir Pierre JODOGNE, *Jean Lemaire de Belges, écrivain franco–bourguignon*, Bruxelles, 1972 [Académie royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, Coll. in–4°, 2ème série, t. XIII, fasc. I], p. 74, 412 et 420.
A côté de *langue françoise*, Jean Lemaire dit aussi *langue gallicane* (cf. P. JODOGNE, *op. cit.*, p. 76, 131, note 6, 138, note 1, 281, 287, 288, 406, 412, note 5); on trouve même *nostre langue françoise et gallicane* (*ibid.*, p. 81) et *la langue françoise et gallicane* (*ibid.*, p. 418).

3. *Oeuvres de Jean Lemaire de Belges*, publiées par J. STECHER, t. I, Louvain, 1882, p. 104.
Dans un autre passage (*ibid.*, p. 84–85), Jean Lemaire dira encore: "Encores ou vieil langage de nostre païs de Belges ("*Bavai*"), nous appellons Vualons, par deux vv, dont nous usons en lieu d'un G. et vaut autant adire comme Gaulois, que nous disons en Latin, Galli, à la différence des bas Alemans, et des François naturelz de deça la riviere de Seine. Aussi une partie de Brabant sappelle Vualon Brabant, et une partie de Bretaigne, Bretons Galotz, à la différence des autres".
Sur le wallon considéré comme langage archaïque, voir aussi, pour le dernier quart du seizième siècle, Vauquelin de la FRESNAYE, dans son *Art Poétique*, éd. de G. Pellissier, Paris, 1885, Livre I, v. 611–618 (p. 37 et 38 de l'éd.) et Livre II, v. 959–962 (p. 115).
Jean de Haynin semblait distinguer Wallons et Liégeois. Ou bien Jean Lemaire rétablit les choses, ou bien le mot "Wallons" s'est étendu rapidement aux Liégeois, parce que ces derniers parlaient le même langage que les autres. De toute manière, voici des témoignages "liégeois" à citer à côté de Jean Lemaire; J. Herbillon a relevé, pour l'année 1537, "aultres registres en papiers, mention des cens en walon", aux Archives de l'Etat à Liège, *Greffe de Voroux–Goreux*, vg. 10, folio 12 v°; en 1546, à Liège, un inculpé wallon déclare que trois Flamands lui ont cherché querelle, ainsi qu'à ses amis, *nous appellant en leur alleman et disant: dese verbruyde Walen, qui est à dire en nostre langaige: ces forfottus Walons* (*Leodium*, XXXI, 48). Voir ci–dessus, p. 49.

4. Henri Estienne marque la parenté entre Wallons et Picards: "Or, n'estoit l'incommodité de ceste prononciation il est certain que le parler des Picards en comprenant aussi les Wallons, seroit un

dialecte qui pourroit beaucoup enrichir nostre langage François". *La Précellence du langage françois*, éd. E. Huguet, Paris, 1896, p. 175; la première édition est de 1579. H. Estienne a bien en vue un parler régional.
Mais en 1565 déjà, dans sa *Conformité du langage françois avec le grec* (cf. éd. L. Feugère, Paris, 1852, p. 104), il écrivait, à propos du verbe *devoir*: "Or, sçay-je bien que ce mot est en usage entre les Walons encore en une autre façon, qui est fort estrange, et à rebours de la nostre; car, au lieu que nous l´applicquons au futur, ils l´appliquent au preterit, quand ils parlent ainsi, Pierre m´a deu dire que vous estiez malade. Item. On a deu dire que l´empereur vouloit faire la guerre. Mais je laisseray aux Wallons rendre compte de leurs walonismes: il suffit si je ren compte de mes gallismes ou gallicismes."
On aimerait savoir où Henri Estienne a fait cette observation.

5. Pour Fauchet, les succès de la maison royale de France ont *quant et quant esteint deça Loire la langue Romande, ou Romaine Rustique – Romain rustique ou Romain vulgaire*, comme il dit encore, langue née à l´époque de Charlemagne; le *Wallon ou Gallon* fut ainsi forcé de se retirer *outre les rivieres de Somme et de Meuse, laissant un langage moyen à ceux qui demourerent entre les montagnes d´Auvergne et ces rivières, depuis appelé François, pource que les Roys portans le noms de France le parloyent.*
Le wallon paraît donc être pour Fauchet (comme pour le Ronsard de 1587) ce qui reste du *roman rustique*, de l´ancienne langue d´oïl. Cf. Claude FAUCHET, *Recueil de l´origine de la langue et poésie françoise, Rymes et romans, Livre Ier*, éd. J.G. Espiner-Scott, Paris, 1938, p. 59-60 et 63-69. La première édition est de 1581.
Dans le passage cité, Fauchet paraît bien songer, lui aussi, à un parler régional. Pour d´autres passages intéressants, voir J. THOMAS, *loc. cit.*, p. 102.

6. Ronsard aussi considère le *Vvalon* et le *Picard* comme un seul langage. Cf. la préface de 1587 à la *Franciade*, édition P. Laumonier des *Oeuvres*, t. VII, p. 94: "Oultre je t´advertis de ne faire conscience de remettre en usage les antiques vocables et principalement ceux du langage Vvalon et Picard, lequel nous reste par tant de siècles l´exemple naïf de la langue Françoise, j´entends

de celle qui eut cours après que la Latine n'eut plus d'usage en nostre Gaule [...]".
Comp., citées et commentées par J. THOMAS, *loc. cit.*, p. 99, les lignes où Ronsard emploie, en 1550, le mot *dialecte.*

7. *L'Eclaircissement de la langue françoise par Jean Palsgrave*, publié par F. GENIN, Paris, 1852, p. 223. – En anglais, la mention la plus ancienne du mot *wallon*, désignant le parler, serait de 1530, d'après l'*Oxford English Dictionary*, cf. *Piron 1964*, p. 3 du t. à p. Malheureusement, l'*Oxford Dict.* ne distingue pas les diverses acceptions (sens "militaire", etc.) dans l'article qu'il nous propose. On peut d'ailleurs se demander si cette attestation de 1530 est déjà un mot anglais ou une citation du terme d'oïl chez le témoin cité, précisément Palsgrave: cf. éd. p. 35, *The kynde of speche nowe called Vallon or Romant* ("l'espèce de langage appelé maintenant *Vallon* ou *Romant*"); p. 286, Wallon tongue: *Romant* [et ici, il est vrai, l'expression figure dans la liste alphabétique des mots anglais] – tandis que, p. 223, *wallon* est le mot roman traduisant une expression anglaise. On notera que la graphie chez Palsgrave est toujours avec un seul *o*. Dans le *Henri VI* de Shakespeare (cf. *Piron 1964*, p. 4 et ss.), le terme anglicisé, *walloon*, signifie, d'une part, "mercenaire wallon" et, en un autre endroit, où il est pris adjectivement, il désigne "le pays wallon".
Pour Palsgrave (p. 223), le wallon est le *Frenche spoken in Burgondy*, mais, par *Burgondy*, Palsgrave veut dire les Pays–Bas. Le terme *Bourgogne* fut employé pour désigner tout le faisceau de principautés rassemblées par Philippe le Bon et la "dénomination persistera après la perte du duché de Bourgogne et même après celle de la Comté"; l'expression *langue bourguignonne* "servit dans les Pays–Bas jusqu'au XVIIIème siècle", pour dire "le français". Voir Paul BONENFANT, *Du* Belgium de *César à la Belgique de 1830*, dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. L (1961), p. 19 du tiré à part.
Sur les rapports du néerlandais *bargoens* "argot", avec *bourgonds* "(langue) française", voir *Legros, Compl.*, p. 20–21.
Quand il est question, dans la présente dissertation, de *langue d'oïl*, il s'agit naturellement de la langue d'oïl considérée dans la région, plus ou moins étendue selon le cas, dont il est parlé, et de cette langue tendant vers l'unité. On ne songe donc pas, il va de soi, au normand, au poitevin, etc.

7bis. Voir *Calvete 1552*, p. 175 r°. "La langue parlée couramment est la langue française, quoiqu'on y parle aussi le flamand. Mais cette langue n'est pas aussi élégante ni aussi raffinée que celle qu'on parle à Paris et en France; c'est qu'elle est archaïque, étant la langue romane corrompue. Elle s'appelle wallonne et est utilisée en Hainaut, Cambrésis, Artois, Namur, Liège et dans cette partie du Brabant qu'on appelle "romane" ou "gallique" [qui s'étend entre Louvain et Aldenburg, à moins qu'il ne s'agisse de ce] Brabant "gallique", où se trouve Nivelles, et du Hainaut limitrophe, de ce côté, au Brabant, et où se trouvent Binche et d'autres lieux."
Merci à M.-A. Arnould, qui m'a signalé l'ouvrage de Calvete.

8. Dans A. MARY, *La Fleur de la prose française*, Paris (1954), p. 458.
Par exemple, encore: *langage Walon ou Franchois* chez le chroniqueur Gueluy, mort en 1632 (cf. J. Vos, *L'Abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés près Tournai*, t. I, Tournai, 1879, p. 308-309).

9. Je dois ces deux mentions intéressantes, qui nous mettent en contact avec *welche*, à M. Michel Thom, alors professeur à l'Université de Mulhouse, que je remercie vivement.
M. Thom précisait qu'il s'agit de:
1°, une lettre du 19 décembre 1548 adressée par le duc Ulrich de Wurtemberg au duc Christophe, son fils, gouverneur du comté de Montbéliard, au sujet de l'application de l'*Interim* audit comté – citée par John Viénot, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, I, 151, parue dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 27 (1900);
2°, Interrogatoire d'Alix Febvre, Montbéliard 1554, Archives municipales de Montbéliard FF 683, f° 12 v°.
Il faut savoir que la principauté de Montbéliard est restée, de 1397 à 1796, rattachée au Wurtemberg. *Vallon* veut donc dire ici "parler roman", s'opposant à un parler germanique.

10. Pour plus de détails, cf. *Bossard 1982.*

11. *Bossard 1982*, p. 297.

12. Cf. Ch. BRUNEAU, dans les *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, II, 127 et W. von WARTBURG, *Bibliographie des dictionnaires patois*, Paris, 1934, n° 585, non repris, sauf erreur, dans la refonte de 1969. – Le terme *wallon* a peut–être été "appelé" ici comme une sorte de traduction de *welche*; mais il y a tout de même les attestations de Montbéliard.
Signalons qu´en 1937 a été lancée à Bruxelles une *Revue welche*, organe des écrivains français étrangers à la France (cf. *Halkin 1939*, p. 13, note 2).

13. Cf. *Haynin 1628*, p. 6 et 7.
Louis de Haynin est le seul, à ma connaissance, à utiliser l´expression *Belge wallonne*. On notera que, contrairement à Lemaire de Belges, L. de Haynin n´inclut plus la Lorraine. A moins qu´il y ait lapsus en ce qui concerne *Lothier ou Brabant*?

14. Cf. *Larousse du XXème siècle* (1963): "Wallons, population de la moitié sud–orientale de la Belgique (à part l´arrondissement d´Arlon dans le Luxembourg belge) et débordant sur les départements français limitrophes du Nord, de l´Aisne et des Ardennes". Idem pour le dialecte.
Nouveau Larousse universel en deux volumes (1949): "Wallons, population habitant la moitié sud–orientale de la Belgique (à part l´arrondissement d´Arlon), ainsi que les cercles de Malmedy et d´Eupen, et comptant aussi des représentants en France (Ardennes, Aisne, Nord)" – mais le *wallon* n´est plus ici que "le dialecte parlé dans la Belgique de langue française".
Dans les éditions de 1956 et de 1962 du *Petit Larousse illustré*, les Wallons ne sont plus que "la population de la Wallonie (moitié sud–orientale de la Belgique)"; en 1956, le wallon est le "dialecte parlé dans la Belgique de langue française", mais, en 1962, il redevient "le dialecte... parlé en Belgique, dans le nord de la France, etc.". – Voir l´heureuse mise au point dans le *Grand Larousse Encyclopédique*, t. X (1964), p. 916.
En présence de ces imprécisions et de ces variations, on s´étonnera moins des confusions et des erreurs que l´on peut relever chez certains témoins des siècles passés.
Voici encore quelques témoignages suivant lesquels *wallon* semble signifier langue française parlée dans la région dont il s´agit.

Dans le *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. VIII, p. 94, il est question, à la date de 1562–1563, d'une moralité "tant en latin qu'en walhon".

Pour Antoine Del Rio, les *Walones* sont les habitants des Pays–Bas *qui Gallico utuntur* [sermone], "qui usent de la langue française" (*Mémoires sur les troubles des Pays–Bas durant l'administration de don Juan d'Autriche* (1576–1578), éd. A. Delvigne, t. I, Bruxelles, 1869, p. 8–9, d'après *Stengers 1948*, p. 13.

Alonso Vasquez, dans une description des Pays–Bas, ("los Países Bajos ó Galia Bélgica, que communmente llamamos Flandes, son diez y ocho provincias" – "les Pays–Bas ou Gaule Belgique, que nous appelons communément Flandres, sont constitués de dix–huit provinces"), à propos des langues qu'on y parle, dit de la *francesa, algo corrompida*, "que la hablan los valones y liegeses", – "la langue française, quelque peu corrompue, y est parlée par les Wallons et les Liégeois" (*Los Sucesos de Flandes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, dans *la Colección de documentos ineditos para la historia de España*, t. 72, Madrid, 1879, p. 11 et 13). Si Vasquez, comme Jean de Haynin, distingue Wallons et Liégeois, c'est pour des raisons d'ordre politique.

Dans une contrat de travail liégeois de 1648, il est question d'un verrier allemand *ne sachant* [...] *parler la langue walonne* (*BTD*, t. 32, p. 222, note 1.).

En 1669, c'est à Waulsort qu'*un homme ne savait parler wallon* (*BTD*, t. 29, 1955, p. 120).

Vers 1730, François Cottignies, dit Brûle–Maison, qui publiait à Tourcoing des feuilles volantes en patois ou en français régional, dit indifféremment "parler françois" ou "parler wallon"; on relèvera facilement plusieurs passages où *valon, wallon* signifie "français", dans l'excellente édition de F. Carton, *François Cottignies dit Brûle–Maison (1678–1740), Chansons et Pasquilles*, Arras, 1965: voir le glossaire de l'édition, p. 434, et la pièce d'un imitateur de Brûle–Maison publiée *ibid.*, p. 376 et ss.; cf. *DBR*, t. 25, p. 202.

Cf. encore *pays wallon*, par opposition à tout ce qui parle flamand, chez Jacques Decottignies, patoisant lillois, dans un texte de 1745 environ (éd. F. Carton, dans les *Mélanges W. Bal*, Louvain–la–Neuve, 1984, t. 1.1., p. 70).

Au XIXème siècle, *Flandre wallonne* ne sera plus qu'une expression historique. Mais il faut signaler que vers 1930, semble–t–il, on commence à appliquer la dénomination de *Flandre wallonne* à la

région comprenant alors des communes de langue romane rattachées administrativement à la Flandre Occidentale ou à la Flandre Orientale, entre autres, Mouscron et Comines (cf. J.-M. Duvosquel, dans *Athénée royal de Comines – XXVème Anniversaire, 1945–1970*, Comines, 1970, p. 93–94).

15. *LVW*, I, 54. – En ce qui concerne la Thiérache et l'Avesnois, M. Bologne me communiquait l'inscription sur le monument élevé, à Avesnes, *A Jesse de Forest, sa famille et ses vaillants compagnons du Pays Wallon* [...], les fondateurs de New York; mais, ajoutait-il, un guide de 1964, *Avesnois et Thiérache*, ne fait pas une seule fois usage du mot *wallon*. Vérification faite, le monument à Jesse a été érigé en 1924; il faut donc croire que pour certains Avesnois, du moins, l'expression *Pays Wallon* avait encore le sens spécifié par Feller. – Sur la part prise par des émigrés "wallons" dans la fondation de New York, voir, entre autres, Ant. DE SMET, *Les Belges ont-ils pris part à la fondation de New York?*, dans le *Bull. de la Classe des lettres* de l'Acad. r. de Belgique, 1953, p. 35–74.
Dans un ouvrage d'historien, publié à Douai, en 1858, *La Flandre wallonne aux 16ème et 17ème siècles*, l'auteur, M. LEBON, dit *Flamands wallons* (p. 31) ou *Wallons* (p. 79), pour désigner les habitants de la Flandre wallonne (= gallicane).

16. Intéressant, à ce propos, cet extrait d'un document d'archives de 1543, que je dois à J. Herbillon: "par décreit translaté de latin en romant", et le mot *romant* est barré et surmonté de *walant* (Archives de l'Etat, à Liège, *Greffe de Kemexhe*, reg. I, fol. 25 A v°).
Raoux 1827 écrira encore: [...] *a parlé roman ou wallon* – [...] *a toujours parlé roman ou wallon* – [...] *la langue romane ou wallonne*; mais, à la p. 450, il précisera: *L'on sait que toute la partie méridionale de ce diocèse parle le wallon-liégeois.*

17. Communication de Mad. E. Lejour à F. Rousseau, d'après des documents déposés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles: *AGR*, Chambre des comptes, t. 12803 à 12817. Je lis *Roman Pais* (ou *Pays*) *de Brabant* sur quelques cartes conservées au Cabinet des cartes à la Bibliothèque royale de Bruxelles: Carte *Pars Meridionalis Brabantiae* (III, 7080) de 1630 environ; carte *Secunda*

Pars Brabantiae dans l'Atlas de Blaeu, publié à Amsterdam en 1635; carte F. de Wit, de 1666; autre carte de la fin du siècle. En général, cette mention est gravée sur un espace limité par Braine-le-Château, Nivelles, Genappe et Corbais.
Dans sa "Description des Pays-Bas", Lodovico Guicciardini dit *paese Romano* (édition italienne originale de 1567, à Anvers, p. 147), *païs Romain* dans la traduction française de 1568, à Anvers... *en la petite region, ou principalement est Niuelle, Genappe appelee vulgairement (pour le langaige françois qui y est parlé) païs Romain* [...].
Comp. ce qu'écrit DETHIER, dans son *Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa* [...], Liège, 1818, p. 66: "*Pays Wallon* [...] s'est appelé aussi quelquefois pays *roman* ou *romain* [...]".

18. Cf. *Legros, Compl.*, p. 24.

19. Edition Doutrepont-Jodogne, I, 376.

20. *Illustrations de Gaule* (1510-1511), voir texte cité ci-dessus, p. 37 et édition Stecher, I, 104.

21.Documents vus par Mad. E. Lejour. L'adjectif *roman* est donc bien plus ancien que ne le dit M. A. Rey, qui cite ce passage de l'édition 1734 du *Glossarium* de Du Cange: Etiamnum Belgae *linguam Romanam vocant Wallonicam*: et Brabantiae et Flandriae regiones, ubi lingua Wallonica obtinet, le *Roman pays*". (Cf. *Travaux de linguistique et de littérature*, II, 2, Strasbourg, 1964, p. 21).

22. *Vualon Brabant* chez Jean Lemaire de Belges (cf. ci-dessus, note 3 de la p. 100), attestation la plus ancienne que je connaisse. Jean Lemaire, on vient de le voir, écrit aussi *Roman Brabant*.

23. Documents E. Lejour et Actes du Conseil d'Etat (1689), dans PIOT, p. 75-76.
Wallon Brabant encore en 1787, dans un traité publié à Malines (d'après *Stecher 1859*, p. 66).
En flamand, la dénomination courante semble être *Wals Brabant*, et elle apparaît bien avant *Wallon Brabant*: cf. les archives de la "Cour féodale de Brabant, comptes aux reliefs, n° 1403 et ss.,

depuis 1492 jusqu'à la fin de l'Ancien Régime" (comm. de Mad. E. Lejour à F. Rousseau); voir aussi le *Bulletin de la CRH*, 4ème série, t. VIII, p. 28 (année 1689). Une carte manuscrite, avec nomenclature en thiois, datant vraisemblablement du premier tiers du XVIème siècle, et insérée dans les ms. 2088–98, folio 87, v°, de la Bibliothèque royale à Bruxelles, porte l'indication *Wals Brabant*.
En latin, *Gallo Brabantia* ou *Gallica Brabantia*: cf. *Raoux 1825*, p. 91; M. DIERICKX, S.J., *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays–Bas (1521–1570)*, t. I, Bruxelles, 1960, p. 286; Ch. TERLINDEN et J. BOLSEE, *Recueil des ordonnances des Pays–Bas*, IIème série, 1506–1700, t. VII, *Règne de Philippe II*, t. I, Bruxelles, 1957, p. 437.

24. Cf. *Dictionnaire géographique et historique portatif des XVII provinces des Pays–Bas*, Bruxelles, 1795, p. 40: "*Brabant Walon*: l'on nomme ainsi cette partie du *Brabant* parce que l'on n'y parle que *Walon*. Les latins, qui l'appelèrent autrefois *Romandua* le nomment présentement *Gallo–Brabantia*".
Pour des emplois plus localisés du mot *wallon*, dans l'est de la Belgique romane (*Quartier wallon*, *Fagne wallonne*), cf. *Legros, Compl.*, p. 24–25.

25. Cf. *Rousseau 1967*, p. 63–64. En revanche, l'archidiaconné de Longuyon, qui, avant 1789, relevait du diocèse de Trèves, "était articulé en quatre diaconnés dits doyennés wallons: Luxembourg, Longuyon, Bazailles, Arlon". (Communication de Jacques Polh, d'après une étude polycopiée, intitulée *Saint–Pierrevillers*, par Marcel Levilain; voir aussi *A propos du mot "wallon"*, dans *Langue et Administration*, Bruxelles, mai 1979, p. 1074).

26. Voir la note 13 de la p. 104.

27. D'après une lettre de M. Pietresson de Saint–Aubin, Archiviste du Nord, du 20 septembre 1955: *Flandre wallone* sur des cartes de 1696 à 1711; *Flandre Gallicanne* aussi en 1698. Lodovico GUICCIARDINI dit *Fiandra Gallicante* (édition originale italienne citée, 1567, p. 198). *Flandre Gallicante*, dans la traduction française citée, de 1568, p. 280... *ainsi appellee pource que la se parle la langue Gallique, assavoir la Françoise*. En 1571, Pierre D'Oudegherst écrit, dans ses *Chroniques et annales de Flandres*,

publiées à Anvers: "[...] Flandre quasi de tout temps a esté par le moyen de la riviere du Lys en deux parties divisée: Et que tout ce qu'est deça la Lys du costé du Noort, se nomme Flandre Flamengant, a raison du langage qu'on parle illec: Et ce que depuis Menin vers le Zuut est de la le Lys, s'appelle Flandre Gallicant, pour ce qu'on y use de la langue Wallée ou Françoise", *Annales de Flandre de P. D'Oudegherst*, éd. Lesbroussart, Gand, 1789, p. 8–9; voir encore tome 2, p. 512: "Soubs Flandre gallicant sont comprins les chasteaulx, villes et chastelenies de Lille, Douay et Orchies, où on use du langage françois". Pour ce qui concerne le Moyen Age, voir *RBPhH*, XLII, 17.
Dans le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1764, t. III, p. 156: "Flandres–Gallicane ou Wallone et Flandres–Flamingante ou Maritime"; p. 165: "*Flandre Wallone ou Françoise*".
Dans le *Dictionnaire géographique et historique portatif des XVII provinces des Pays–Bas*, Bruxelles, 1795, p. 82, "*Flandre Françoise*".
Raoux 1827 utilisera encore, concurremment, *Flandre gallicane* (p. 415) et *Flandre gallicante* (p. 416); sauf erreur, *Flandre wallonne* ne figure pas dans ce mémoire.

28. Dans le *Dictionnaire géographique des Païs–Bas, du Cambresis et de Liege*, Amsterdam, 1695, p. 5; *ibid*, p. 132, Tournai est situé "dans la Flandre–Wallonne". En 1764 encore, Expilly écrit *Flandres Gallicane ou Wallone.*
Dans un ouvrage publié à Douai, en 1858, l'historien M. Lebon écrit *sur la Flandre wallonne ou gallicane* (*La Flandre wallonne aux 16ème et 17ème siècles*, p. 90).

29. Cf. Ernest MATTHIEU, *Histoire de l'enseignement en Hainaut*, p. 75, cité dans *Wallonia*, XVII, 66: "Le 25 octobre 1540, le Conseil de ville de Mons décide qu'on renverra aux petites écoles les enfants apprenant à *lire et escripre en wallon*. Une déclaration du Conseil de ville de Binche, du 27 mars 1586, admet Jehan Prévost, maître d'école, à instruire *les enffans aprenant à lire en walons*, par opposition à ceux qui suivaient des classes latines". – A Mons, en 1610 encore, au Collège de Houdain, on crée une section préparatoire dite *au wallon*. Jean Nicot, dans son *Thresor* de 1621, écrit, à propos de l'opinion exprimée par Oudegherst dans sa "chronique de Flandres": "la langue *wallone* c'est à dire Françoise".

Voir aussi J. HERBILLON, dans *LVW*, t. 46 (1972), p. 163–164. – D'OUTREMAN (+ 1605), écrit, dans son histoire de Valenciennes: "En plusieurs contrées du Luxembourg, Lorraine et Liége, parler roman, c'est parler françois ou wallon" (cité dans *Raoux 1825*, p. 92).
Cependant, des naturels du pays emploient, avec une nuance nettement péjorative, l'expression *françois–walon*: cf. la lettre, qui se veut ironique, *en bon françois–walon*, publiée en 1558, par un "philologue" originaire d'Avesnes, Gabriel Meurier, et éditée par J. Herbillon, dans *LVW*, XXXI, p. 207–208.

30. A. LE GLAY, *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche*, t. I, Paris, 1839, p. 253; lettre de mars–avril 1510.

31. Cf. L.–E. HALKIN, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes–évêques de Liège (1538–1557)*, Liège, 1936, p. 143.

32. Cf. Chanoine G. COOLEN, *Le Collège wallon de Saint–Omer (1567–1762)*, dans les *Cahiers de la Fondation Charles Plisnier, Colloque de Liège 1959*, p. 73 et ss.
Il est curieux de rapprocher de cette dénomination *Collège wallon* d'autres expressions, en usage dans certains établissements secondaires de Belgique, au XXème siècle: à l'Athénée de Bruxelles, encore vers 1920, *section wallonne*, à côté de *section flamande*; idem à l'Athénée de Tirlemont, jusque vers 1950, et à l'"Athénée pour jeunes filles", à Gand, jusqu'en 1940 – *wallon* signifiant naturellement, dans ces cas, "français", ou "francophone" (cf. *Langue et Administration*, Bruxelles, mai 1979, p. 1074–1076).

33. Cf. P. et A.–M. PIETRESSON de SAINT–AUBIN, *Répertoire Numérique. Série H. (Archives du Nord)*, t. II, Avesnes, 1943, p. 335, note 2.
Au XVIIème siècle, les Récollets ont créé une province de Flandre et une *provincia Wallonica* (cf. *Legros, Compl.*, p. 25). Voir aussi, ci–dessus, p. 11.

34. D'après *Stecher 1859*, p. 66.

35. Cf. *Legros 1948*, p. 95.

36. Cf. B. de MEESTER, *Correspondance du nonce G.F. Guidi di Bagno*, t. I, Rome, 1938; p. 9 (Instructions de San Severino à Bagno).

37. *Les relations militaires des années 1634 et 1635, rédigées par Jean–Antoine Vincart, secrétaire des avis secrets de guerre aux Pays–Bas*, éd. par M. Huisman, J. Dhondt et L. Van Meerbeeck, Bruxelles, 1958, p. 103.
Ce projet de partage des Pays–Bas "par les idiomes", comme disait le Père Mersenne (cf. *Correspondance du P. Marin Mersenne*, éd. P. Tannery, t. III, Paris, 1946, p. 17) n'était pas le premier du genre. *Stengers 1948*, p. 172, rappelle que, en 1632, un projet, établi selon le même principe, fut soumis à la France et aux Pays–Bas – et il renvoie à A. WADDINGTON, *La République des Provinces–Unies, la France et les Pays–Bas espagnols de 1630 à 1650*, t. I, Paris, 1895, p. 156 et 401.
Pour d'autres textes encore montrant que *wallon*, jusqu'à la fin du dix–septième siècle au moins, signifie le plus souvent "français" (des régions septentrionales), cf. *Legros, Compl.*, p. 26–28 et *LVW*, t. 40 (1966), p. 51.

38. Il s'agit de Thierri d'Offegnies, qui dit, notamment, "qu'on a soupçon d'une ligue particulière entre les provinces wallonnes, et que l'entreprise de Menin aurait été conçue par elles, d'accord avec le duc d'Anjou; [...] que la même opinion existe dans les provinces wallonnes à l'égard de celles de Flandre, de Hollande, de Zélande et d'autres provinces maritimes que l'on dit liguées contre les Wallons". (cf. L. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut*, I, Mons, 1884, p. 199; voir aussi p. 200–201).

39. E. de MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. V, Bruxelles, 1952, p. 16 et 18. – M. DIERICKX, S.J., *Documents inédits, op. cit.*, p. 13.

40. Cf. E. de MOREAU, *op. cit.*, t. V, p. 372, en ce qui concerne les Jésuites; pour d'autres Ordres, cf. *Legros, Compl.*, p. 25. – Voir,

ci–dessus, p. 11 et p. 73, n. 2 et 3, ce qui est dit des cartes dues à l'ordre des Capucins.

41. Le premier livre a été publié en 1560; la première édition complète en neuf livres est posthume (1621). Le chapitre dont il est question ici se trouve au livre VIII.

42. Cf. *Oeuvres choisies d'Etienne Pasquier* [...] par L. FEUGERE, 1849, t. II, p. 86, 88 ("[...] là où nos vieux Gaulois avaient leur propre langage, que l'on appelait wallon, ceux qui lui succédèrent appelèrent le langage plus moderne roman [...]"), 91, ("Cela apporta entre nous une distinction de deux langages, l'un, comme j'ai dit, appelé *roman*, et l'autre *wallon*, qui approchait plus près de la naïveté du vieux gaulois: distinction qui s'est transmise jusqu'à nous, car aux Pays–Bas ils se disent parler le *wallon*, et que nous parlons le roman"), 92, ("[...] nos Gaulois [...] échangeant leur langue wallonne en la romaine").
Sans doute Pasquier avait–il en tête l'idée que *wallon* venait de *wallus* ou *gallus*. Voir ci–dessus, p. 85, n. 12.
C'est probablement de Pasquier que s'inspirait Jean Bodin, lorsqu'il écrivait cette savante anecdote étymologique, relevée déjà dans *Stengers 1948*: "Ouallones enim a Belgis appellamur [*nous*, les "*Gaulois*"], quod Gallis veteribus contigit, quum orbem terrarum peragrarent, ac mutuo interrogantes quaererent *ou allons nous*, id est quonam proficiscimur? ex eo credibile est Ouallones appellatos quod Latini sua lingua nunquam efferunt, sed *g* lettera utuntur. (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, Parisiis, 1566, p. 418); ce que P. Mesnard, qui traduit l'édition définitive de 1572 (Alger, 1941, p. 346) rend en français: "Nous sommes appelés Wallons par les Belges, parce qu'il arrivait aux anciens Gaulois, lorsqu'ils parcouraient la terre, de se demander mutuellement: "Ou allons–nous?", c'est–à–dire: "Vers quel endroit portons–nous nos pas?". Et il est, en effet, probable qu'ils en tirèrent le nom de "Ouallons", ce que les Latins ne peuvent prononcer sans transformer le mot par l'utilisation de la lettre G".
C'est dans le même chapitre sur "Les origines des peuples" que Bodin dit du mot *Velche* (qui est, comme on sait, l'allemand *wälsch*, lequel continue l'ancien *walahisk*): "[...] de là cette manière qu'avaient les anciens Romains de confondre les deux termes

d'étranger et d'ennemi, ce que les Allemands font encore de nos jours en employant le terme extrêmement injurieux de "Velche".

43. Jean NICOT, *Thresor de la langue françoise*, de 1621, s.v. *walons*; mais Nicot, qui attribue à tort cette opinion à Jean Lemaire, lui oppose d'autres avis. – FURETIERE, et plusieurs de ses rééditions (encore La Haye, 1727). – LITTRE, dans son *Historique*, cite un extrait des *Recherches*. – GODEFROY, qui définit d'ailleurs correctement le terme *wallon*, ne cite qu'un seul texte, de Pasquier. – *Le Dictionnaire de Trévoux*, éd. de 1721, éd. de Nancy 1740, éd. de Paris 1771, dit prudemment: "On prétend que c'est l'ancien langage gaulois", et il reproduit le passage, toujours le même, de Pasquier. – Pour *Hénaux 1843*, le wallon est gaulois d'origine: c'est l'idiome des Eburons, influencé par le latin!
Le *Larousse du XXème siècle* réagit en disant, d'une façon étrange: "Les Wallons [...] ne sont pas, comme on l'a cru pendant longtemps, des descendants des anciens Gaulois, mais doivent être en réalité rattachés à la race celtique".

44. *Raoux 1825*, p. 95 et 96.
C'est peut-être d'un passage de Fauchet mal compris que Pasquier s'est inspiré (voyez la note 1 de la p. 68 de J. ESPINER-SCOTT, dans son édition du *Livre Premier* de Fauchet).

NOTES DU CHAPITRE VI

1. Entretiens d'*Ariste et d'Eugène*, Bibliothèque de Cluny, p. 46.

2. D'après *Datations et documents lexicographiques*, sous la direction de B. Quemada, t. 21, p. 240, s.v. *suisse*.

3. Sur les *gardes wallonnes*, cf. GUILLAUME, *Histoire des gardes wallonnes au service d'Espagne*, Bruxelles, 1858. D'après cet auteur, les gardes wallonnes restèrent au service de l'Espagne jusqu'en 1822. – Cf. *Rousseau 1930*, p. 69–72.

4. Pour *batterie wallonne* (au tambour), voir *LVW*, t. 41 (1967), p. 37.

5. Un des principaux organisateurs fut le Montois Guy de Brès (cf. *Wallonia*, XIII, 514). A la fin du XVIème siècle, il existait quinze églises wallonnes, créées en moins de vingt–cinq ans. Après la Révocation de l'édit de Nantes, de nombreux protestants français rejoindront ces églises, peu à peu absorbées. Dans la suite, la fusion s'accomplira.
On possède encore la copie des délibérations du consistoire de Dordrecht; elle commence ainsi: "Ceste Eglise françoise de la ville de Dordrecht a esté dressée au mois de janvier 1586 [...]".
D'après D.–F. POUJOL, *Histoire et influence des églises wallonnes dans les Pays–Bas*, Paris, 1902 (not., p. 16, 40, 61, 68); voir aussi *L'Origine des Eglises wallonnes*, Deux rapports par P. ROCHEDIEU et le comte L.J.E. de BYLANDT, La Haye, 1889, p. 7 et 8.
On sait que des "églises wallonnes" furent fondées dans d'autres pays, notamment en Angleterre. On pourra consulter Fr. W. CROSS, *History of the Walloon and Huguenot church at Canterbury*, Canterbury, 1898. D'après cet auteur, la première congrégation wallonne indépendante date de 1568 et les principaux centres d'émigration étaient Armentières, Cambrai, Lille, Saint–Amand, Tournai, Tourcoing, Valenciennes (n'oublions pas, en effet, l'acception large du mot *wallon*). Aux pages 217 et s. de cet ouvrage, voir plusieurs documents en français émanant de cette *Eglise Valonne* ou *Eglise Wallonne*

6. Voir Th. BEAUDOUIN, *Les Wallons en Suède*, Paris, (1930), ouvrage de vulgarisation; J. YERNAUX, *La Métallurgie liégeoise et son expansion*, Liège (1939), p. 27 (sur la méthode wallonne de fabrication du fer) et p. 125 (sur Louis de Geer). Cf. *Wallonia*, XIV, 425 s.– F. HECKSCHER, *Un grand chapitre de l'histoire du fer, le monopole suédois*, dans *Annales d'histoire économique et sociale*, IV (1932), p. 137. – E. LEGROS, *Eléments romans dans les parlers des forgerons "wallons" de l'Uppland*, dans *Mélanges K. Michaëlsson*, Göteborg, 1952, p. 311–315, et *DBR*, t. 17, p. 152–153. – Cf. *Rousseau 1930*, p. 68–69.
Sur l'expansion wallonne, voir la bibliographie établie dans *Halkin 1939*, p. 10, note; *BTD*, XIV, 358.

7. Voir ce que dira encore, en 1657, Grotius: [...] praeter Germanum militem, quem Ericus Brunovix ducebat, alium conscribi e Walonibus jusserat. Id Belgarum populi nomen est, qui Francis contermini, Gallici sermonis usu et ferociore ad arma ingenio caeteris distinguuntur. (*Annales et Historiae de rebus belgicis*, Amsterdam, 1657, p. 24). – "[...] outre l'armée des Germains, que commandait Ericus Brunovix, il avait ordonné d'en lever une autre faite de Wallons. C'est le nom des Belges, qui, voisins des Francs, se distinguent des autres par l'usage de la langue "gauloise" et par une plus grande intrépidité au combat".
Sur les *doyennés dits wallons* de la Lorraine, cf. *Legros, Compl.*, p. 24: "il s'agit de la région luxembourgeoise annexée par la France, mais qui, sous l'Ancien Régime, continuait à dépendre du diocèse de Trèves (c'est ce que les Gaumais d'aujourd'hui appellent parfois la *petite France*: cf. *BSLW*, 49, 1907, p. 151: "écoute comme *ça bourdeule* [= le tonnerre gronde] *dussus la p'tite France*")". – Voir, ci–dessus, p. 108, n. 25.

8. *La Satyre Ménippée ou la vertu du Catholicon*, selon l'édition princeps de 1594..., par M. Ch. READ, Paris, Flammarion, s.d., p. 176.

9. Sur ce personnage, cf. L. van der ESSEN, *A propos de Paul Bernard de Fontaines, le héros de Rocroi*, dans *Miscellanea De Meyer*, t. II, p. 1082, 1085, 1087, 1089.

10. *Oraison funèbre de Louis de Bourbon*, 1687; cf. *Oraisons funèbres, Panégyriques*, éd. de la Pléiade, p. 217. On notera *wallonnes* à côté de *italiennes* et de *espagnoles*. Sens large aussi de l´expression *nation wallonne*, quand il s´agit de ces régiments: cf. DD. Brouwers, *Cartulaire de Namur*, t. V, 1922, p. 93–94 (au 1er septembre 1640, "Levée d´hommes à Namur pour constituer les régiments de la nation wallonne rassemblés aux environs de Douai").
Rappelons aussi le passage bien connu du *Wallenstein* de Schiller. Mais ce sens militaire de *Wallon* ne figure pas toujours dans des contextes laudatifs; voir certains témoignages relevés par J. HERBILLON, dans *RBPhH*, t. 44, p. 1379 et dans *Legros, Compl.*, p. 20.

11. Dans la Première Partie du *Don Quichotte*, qui est de 1583, les mots en question n´apparaissent pas. Dans la Seconde Partie, de 1605: *valones* "culottes", *valona* "rabat". Cf. *Don Quijote de la Mancha*, nueva edición crítica por Fr. Rodríguez Marín, Madrid, 1948, t. V, p. 60, et t. VIII, p. 199 (Viardot traduisait "chausses à la wallonne" et "collet wallon"); et aussi *a la valona* (sombrero terciado a la valona). On trouve encore *valona* dans *Persiles y Segismundo*, la dernière oeuvre de Cervantès (cf. *Obras completas*, éd. Valbuena Prat, Madrid, 1943, p. 1516); *valoncica*, diminutif du précédent, dans la *Gitanilla*, écrite probablement vers 1605 (cf. *Novelas ejemplares*, éd. Rodríguez Marín des *Clásicos Castellanos*, t. I, Madrid, 1957, p. 32); *a la valona* dans *La Española Inglesa*, écrite probablement après 1605 (cf. édition citée de Valbuena Prat, p. 825: "[...] sombrero [...] con mucha diversidad de plumas terciadas a la valona [...]", que Viardot traduisait "[...] chapeau [...] avec une grande variété de plumes ajustées à la wallonne").
Mais c´est dans *Rinconete y Cortadillo*, écrit vers 1601–1602 (mais on sait que les *Nouvelles exemplaires* n´ont été publiées qu´en 1613) que se trouvent, je pense, les toutes premières attestations. Or, tandis que dans le *Don Quichotte*, Cervantès écrit, côte à côte, *valona* et *valones*, ainsi que s´affirmera l´usage, dans *Rinconete*, il n´est question que de rabats, et Cervantès les appelle *cuellos a la valona* (éd. Rodríguez Marín, t. I, 1957, p. 164) et *valones* (*ibidem*, p. 134: [...] un cuello de los que llaman valones). Il ne semble pas qu´on doive songer à une coquille pour *valonas*: probablement

était-ce l'époque où l'on lançait l'appellation nouvelle et y avait-il hésitation dans l'usage même.
Dans *Rinconete*, Cervantès use aussi de l'expression *a lo valón* (éd. Rodríguez Marín, p. 201): *Por un sevillano rufo a lo valón Tengo socarrado todo el corazón* [...] chante la Escalanta dans le milieu de la pègre sévillane; Viardot traduisait: "Pour un Sévillien, roux à la flamande, j'ai tout le coeur flambé [...]", ce qui n'était pas si mal transposé et ce qui révélait bien la confusion initiale.
On pourra consulter aussi Carlos Fernández GOMEZ, *Vocabulario de Cervantes*, Madrid, 1962, p. 1052 b.
A l'expression *a la valona* on comparera l'italien du XIVème siècle *all'analda*, "à la mode du Hainaut", c'est-à-dire étroite, en parlant d'une jupe; voir dans le *Décaméron* de BOCCACE, 8ème journée, 3ème nouvelle (cf. l'édition V. Branca, t. II, Florence, 1952, p. 325 et la note 6).
Valones ensuite chez ESPINEL (1618), Marcos de Obregón, II, Clásicos Castellanos, Madrid, 1940, p. 199. *Valón, valones* et *valona* chez QUEVEDO (1626), *Vida del Buscón*, Clásicos castellanos, 2ème éd., Madrid, 1941, p. 126. Voir encore C. FONTECHA, *Glosario de voces comentadas en ediciones de textos clásicos*, Madrid, 1941, s.v. *valón*.
Voir J. COROMINAS, *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, IV, p. 668. Le dictionnaire de Covarrubias (1611), qui est, avec celui de César Oudin (1607), un des premiers à enregistrer *balón* et *balonas*, dit qu'il s'agit de culottes "al uso de los balones, gente alemana [sic!] del Ducado de Borgoña": non pas "des Wallons", mais "des régiments wallons", ce qui est tout différent. – Voir aussi Martín ALONSO, *Enciclopedia del idioma*, Madrid, 1958, t. III, p. 4115, sous les mots *Valón* (pour l'auteur le Wallon est le "Natural del territorio comprendido entre el Escalda y el Lys") et *Valona* (la première mention daterait de 1599, mais je n'ai pas pu la vérifier); d'autre part, *valona* signifierait, au Mexique, "servicio, favor, ayuda, valedura".
Il est question de l'*infanteria walona* dans un texte de 1620; voir encore J. HERBILLON, *Eléments espagnols en wallon et dans le français des anciens Pays-Bas*, Liège, 1961, p. 44 et p. 31.

12. Voyez le *Diccionari Català-Valencia-Balear*, d'Alcover et Moll, t. X (1962), aux mots *Valò*, *Valons*, (m. pl., espèce de caleçons

ou de pantalons) et *Valona* (plusieurs sens techniques ou métaphoriques, à partir de "espèce de cape").

13. Cf. *Pinon 1960*, étude très attentive, et *DBR* XVIII, 216. *Valona* "rabat" a vécu aussi en portugais: cf. *Pinon 1960*, p. 124.

Notes du chapitre VII

1. *Esprit des Lois*, livre VIII, chapitre 18.

2. SHAW, *Essai sur les Pays–Bas autrichiens*, traduit de l'anglais, Londres, 1788, p. 38. Je remercie Philippe Moureaux, qui a transcrit cette page à mon intention.

3. Cf. *Stengers 1981*, article décisif.

4. Cf. *Piron 1980.*

5. Cf., ici, p. 32, 96, n.16, 100, n.3, 105, n.14 et 117, n.11.

6. On les trouvera rassemblés dans *Stengers 1981*, p. 431–433 et 434–435.

7. *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, nouv. éd., Paris, 1752, t. VII, col. 983. Un libellé identique se trouve déjà dans l'édition de Paris, 1750, du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, de MENAGE, s.v. *valec*. Il en est pratiquement de même dans l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences [...]*, Neuchastel, 1775, t. 17, p. 585.
Il serait intéressant de pouvoir consulter les diverses éditions du *Dictionnaire de Trévoux*, depuis la première, de 1704.
Le *Furetière*, éd. de La Haye, 1727, disait, d'une manière beaucoup plus expéditive: "[...] du Haynaut, de l'Artois et d'une partie de la Flandre"; ce qu'on retrouve dans le *Grand Dictionnaire françois et flamand formé sur celui de M.P. Richelet*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 649c.

8. *Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque* [...], Bouillon, 1777 (voir la bibliographie de WARTBURG citée à la n. 9 de la p. 122, ci–dessous); cf. M. PIRON, dans les *Cahiers de la Fondation Charles Plisnier*, n° 5, p. 99, et *Stengers 1981*, p. 433. Voir aussi *Droixhe 1976*, p. 155.

9. Cf. *BTD* XIV, 357, n. 2, et *LVW* 39 (1965), p. 265.

10. Cf. *Stengers 1981*, p. 434 et 435.

11. Cf., ci–dessus, p. 37–38, 42, et ci–dessous 100, n. 3, 104, n. 14, et *Stengers 1981*, p. 435.

12. Sur *wallon* pour désigner le dialecte, voir, ci–dessus, p. 52 s.

13. Sur tout ceci, voir *Stengers 1981*, p. 435–439.

14. Cf. ci–dessus, p. 100, n. 3.

15. Cf. *Stengers 1981*, p. 433–434 et 440–443.

16. Cf. *Legros, Compl.*, p. 28–30.

17. Edition de Nancy, 1740, qui, au t. VI, p. 807, imprime *Wallon, –one* pour le substantif (ethnique) et *Walon, –onne* pour l'adjectif et le substantif s'appliquant au parler; l'édition de Paris, de 1721, au t. V, p. 642, et de 1771, au t. VIII, p. 499, disent la même chose. Définition identique, d'après *Stengers 1948*, dans Bruzen de la Marinière, *Grand Dictionnaire géographique et critique*, t. IV, La Haye, 1739, p. 336. – Dans son édition de 1680, à Amsterdam, p. 521, le *Dictionarium geographicum ofte Schat – en Woordtboeck des Aerdtrijcks*, de J. De Raei de Jonge, parlant, d'une manière parfois surprenante, des Wallons, oubliait les Liégeois; mais il ajoutait, dans son édition de 1709, p. 320: "De Luyckenaars en de inwoonders van het Bisdom Luyk worden veeltijds ook Luyker Walen genaamt" – ("Les Liégeois et les habitants du diocèse de Liège sont souvent appelés aussi Wallons Liégeois").

18. D'après *Wallonia*, XVIII, 162–163.

19. Cf. *Piron 1980*.

20. Sur les survivances, ou le souvenir, de la distinction Wallons/Liégeois, cf. Stengers *1981*, p. 446–447.

NOTES DU CHAPITRE VIII

1. Voir, ci–dessus, p. 38 et notes 4, 5 et 6 des p. 100–103.
Sur une observation de Rowlands, en 1605, à propos des paysans liégeois, voir *Droixhe 1976*.

2. *Helecines*, nom romanisé de Neerheylissem, Ni 20, juste à la frontière linguistique, et alors en voie de romanisation; voir *Germain 1982*. Jean Germain est tout à fait catégorique ([le wallon est ici] "clairement distingué de la "langue franchoise".").Mais il apparaît quand même, à mon avis, que *lange franchoise et vulgaire au quartier d'illecq bien entendablement tirant sur le flameng* et *wallon tirant sur le flameing* sont des expressions synonymes.

3. Cf. M. PIRON, *Inventaire de la littérature wallonne, des origines (vers 1600) à la fin du XVIIIème siècle*, Liège, 1962, passim, et *Legros, Compl.*, p. 28–30 et *LVW* 41 (1967), p. 37.
Au XVIIIème siècle, dans les titres toujours, "liégeois" l'emporte de loin; on trouve "patois(e)" quatre fois (dont une fois dans un document namurois et une fois dans un document montois); deux fois *wallo(ne)*.

4. Cf. *Legros, Compl.* p. 29–35 et *LVW* 40 (1966), p. 52–53.
Sur le danger qu'il y aurait à exploiter le témoignage de Georges Forster tel qu'il est repris à Ferdinand Brunot par *Legros, Compl.*, p. 29, voir *LVW* 40 (1966), p. 51–52.
Sur *wallon* se référant au dialecte dans un document de l'Est liégeois, en 1738, voir *LVW* 41 (1967), p. 38; peut–être dans des documents quelque peu antérieurs, *ibid.*, p. 39.
Je ne peux songer à étudier ici la concurrence du mot *wallon* avec les divers termes locaux plus spécifiques, comme *liégeois*, *namurois*, *montois*, etc.
Raoux 1827, p. 450, utilisait, pour éviter toute ambiguïté, *wallon–liégeois* pour désigner le dialecte de la partie romane de l'ancien diocèse.
Voir encore, ci–dessus, p. 94, n. 7.

5. Cf, pour *patois* seul, un exemple cité par J. Herbillon, dans *RBPhH*, t. 44, p. 1378, note: *que l'eau ne viendroit fair tomber un*

bateau qui etoit, en patoy, wainés ("guindé"), Arch. Etat Liège, *Notaire Deschamps (Lambert)*, 13 avril 1755. Comp. *Legros, Compl.*, p. 29 et ss.

6. Le document est connu seulement par des textes qui s'y réfèrent et par un *Supplément* paru aussi en 1733: voir là–dessus *LVW* 41 (1967), p. 39.

7. Cf. *LVW* 39 (1965), p. 264.

8. *Lechanteur 1974*, p. 198; quant aux témoignages des notaires liégeois du XVIIème siècle, on hésite toujours sur l'interprétation précise à donner au mot *wallon*.

9. Voyez, par exemple, dans la *Bibliographie des dictionnaires patois gallo–romans (1550–1967)*, de W. von WARTBURG, H.–E. KELLER et R. GEULJANS, Genève, 1969, les titres des ouvrages de dom Jean François (2.2.2.2.7.); cf. *Legros, Compl.*, p. 31.
Sur le bilinguisme franco–dialectal à la fin de l'Ancien Régime, cf. *Droixhe 1982*.

10. A la page 13, parmi les dialectes de la langue d'oïl, il y a le groupe "du Nord–Est (le picard)".

11. G. FALLOT, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIème siècle*, Paris, 1839. A la p. 16, Fallot distingue, pour le XIIIème siècle, le normand, le picard et le bourguignon, et la Picardie comprend: Artois, Flandre, Hainaut, Bas Maine, Thiérache, Rethelois.

12. M. TAILLIAR, *Recueil d'actes des XIIème et XIIIème siècles en langue romane wallonne du nord de la France*, Douai, 1849.
Ailleurs, citant le wallon comme l'un des principaux dialectes de la langue d'oïl, il ajoute en note (*Mémoire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 1839–1840, p. 434, note 2): "Les provinces sur lesquelles s'étend l'idiome wallon sont: l'Artois, le Cambraisis, la Flandre wallonne, le Tournaisis, le Hainaut, le Brabant wallon, le comté de Namur, la province de Liége (*V. Hardriani Valesii* notitia Galliarum, v° Wallenses)". – Je n'ai pu trouver l'ouvrage auquel renvoie Tailliar.

13. G.-F. BURGUY, *Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux XIIème et XIIIème siècles*, Berlin, 1853-6, 3 vol. Cf. p. 16: "Le dialecte picard étendait ses limites au nord aussi loin que la langue française, c'est-à-dire jusqu'à une ligne partant des environs de Gravelines et descendant vers Aire, puis remontant à Armentières, Courtray, et se dirigeant de là presque directement vers Liége. Malmédy, St-Vith, Bastogne, Arlon et Longwy formeraient à peu près la frontière de l'est. Il embrassait la partie septentrionale de la Champagne et s'élargissait sur une partie de la Lorraine [...].
"On ne manquera pas de me reprocher d'avoir encadré dans le dialecte picard le langage des Wallons, descendants des Celtes belges. Je l'ai fait à dessein, parce que, jusque vers Liége, le picard et le wallon avaient et ont encore les mêmes caractères, dans les villes du moins; et c'est là que j'arrête ma ligne de démarcation. Au nord de Liége et dans les campagnes du Limbourg, le wallon prend des formes si singulières, qu'on a peine à le reconnaître pour un patois français". [Ce second alinéa reprend parfois, presque mot pour mot, des lignes de SCHNAKENBURG, cf. ci-dessus, p. 55]).

14. Cf. *Godefroy*, t. X, publié en 1902, p. 872.

15. E.-A. ESCALLIER, *Remarques sur le patois, suivies du vocabulaire latin-français de Guillaume Briton (XIVème siècle)*, Douai, 1851, p. 4 ("[...] dans notre dialecte wallon ou patois de nos contrées [...]").
Il s'agit, naturellement, du sens ancien ("roman, d'oïl") du mot, archaïsme que l'on trouve encore aujourd'hui dans le patois de Comines: *parleû walan*, "parler wallon" (l'emploi de *picard* étant savant et récent). C'est la même acception qu'il faut voir dans les dénominations toponymiques, au XVIIème siècle: *Comines Wallon* (aujourd'hui, *Comines-France*) et *Mittan-Wallon* (un des quartiers de C.W.). [Renseignements de M. J.-M. Duvosquel].

16. *Mémoire de l'Académie* [...] *du Département de la Somme*, par Grégoire d'ESSIGNY, Paris, 1911, p. 2 ("Parmi nos Patois [...] le Picard, le Bas-Breton, le Normand, le Rouchi ou Wallon, le Flamand, le Messin, le Lorrain...").

Voyez encore le *Dictionnaire analogique* de BOISSIERE, 1863: "*Wallon* ou *rouchi*, de la France du nord ancienne".

17. G.-A.-J. HECART, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 1834, troisième édition [dans la deuxième édition, 1826, il n'est pas question de ce problème]. Voyez p. VI, comment Hécart présente les choses: "Le patois wallon descend au picard en passant par le wallon belge, le rouchi, le lillois et le cambrésien. Ces idiomes se confondent l'un avec l'autre, de sorte qu'il serait bien difficile de leur assigner des limites exactes...
"Le *Walon* se parle dans une partie du Hainaut, du pays de Liége; le walon-Belge dans le Hainaut belge et la lisière du Hainaut français; le Rouchi à Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, le Quesnoy, Bavay, St-Amand, Bouchain; le cambrelot ou Cambrésien se parle dans le Cambrésis et se confond avec le picard; le lillois tient de tous ces dialectes; il est en usage dans toute la Flandre française jusqu'à Bailleul et une partie de la Lys [...]. Je dis liégeois tel qu'on le parle à Liége, à Namur et les autres lieux qui les avoisinent...".
L. Vermesse citera un extrait de ce passage dans son *Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*, Douai, 1867, p. XV.
Le Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française, de M. Bescherelle aîné, dans ses éditions de Paris de 1846 et 1853, consacre à *Wallon* une assez longue notice, dont je détache: "*Le pays wallon* comprenait la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, la Flandre occidentale et la Flandre orientale, dites ensemble *Flandre wallonne*, la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége, le Limbourg [...]. Langage des provinces méridionales de la Belgique. On le regarde comme le reste de l'ancien gaulois". – P. Poitevin, dans son *Dictionnaire de la langue française, édition belge augmentée, pour la géographie ancienne et moderne, d'après les récents travaux de M. Bescherelle*, Bruxelles, 1852, corrige quelque peu en disant que le *Pays wallon* "comprenait une grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége et une partie du Luxembourg". Comme on le voit, il n'est pas question du Brabant.
Il faut naturellement distinguer *Pays wallon*, unité lexicale à valeur de nom propre, de *pays wallon*, syntagme prédicatif, comme on peut, par exemple, le lire chez George Sand, dans *Malgrétout*,

roman de 1870, republié en 1953, à Mézières (Les Cahiers ardennais), p. 146: "J'y louai une voiture et me fis conduire au village de Han, dans la province de Namur. J'y arrivai en trois heures à travers ce beau pays wallon qui tranche d'une manière si frappante avec les paysages anguleux et fermés de nos Ardennes françaises."
Quant à l'acception *Wallon* "habitant de la Flandre gallicante, cf., ci-dessus, p. 33 et notes.

18. *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres, par un ancien professeur*, Bruxelles, 1811. Cf. p. 111: "[...] provinces et arrondissements wallons, composés du Hainaut, du Tournaisis, du Namurois, du Brabant-Wallon, d'une partie du Limbourg, du Luxembourg, et de la principauté de Liége".

19. Ph. DELMOTTE, *Essai d'un glossaire wallon*, Mons, 1907-1909; cf. WARTBURG, *Bibliographie* [...], n° 164.

20. T. VI (1832), p. 89-99.

21. Cf. *Chavée 1857*, p. IV.

22. D'après le *BTD*, I, 68.

23. Voir les articles *rouchi* et *wallon*. J. Sigart proteste contre l'opinion de Hécart qui poussait le *rouchi* jusqu'à Soignies et le *wallon* jusqu'à Bruxelles. Voir aussi p. 30. Sigart ne propose d'ailleurs pas de précisions géographiques.

24. T. ZANARDELLI, *Projet de classification des patois wallons d'après leur phonétique*, dans *Bulletin de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, t. V (1886-1887), p. 358-368. En réalité, Zanardelli ne donne pas une classification des patois wallons et il ne définit même pas le wallon; il déclare qu'il se promet de faire une enquête "phonologique" dans les villages de Wallonie, en vue d'établir le groupement des patois. Mais il parle de liégeois, de namurois, de montois et dit, notamment: "tout près de la limite territoriale de la langue wallonne proprement dite, à Maubeuge, [...]" (p. 363).

25. *Monographie des patois du Luxembourg méridional*, Bruxelles, 1888, 32 p. in–8°. Cf. p. 10: "Les patois français de Belgique sont généralement appelés par les Belges "patois wallons". P.12: "Les patois gaumais sont les patois lorrains de Belgique". P. 14, titre: "Principaux traits communs aux patois gaumais et aux autres patois wallons".

26. *Legros, Compl.*, p. 35, notait, avec humeur, que Grandgagnage, à partir de la lettre *I* de son dictionnaire, a aussi utilisé le glossaire montois des oeuvres de Henri Delmotte.

27. *Grandgagnage 1852*, p. 43: "[le wallon...] est une subdivision ou idiome de la langue d'oïl, qui se rattache aux autres par des chaînons non–interrompus: à l'ouest, par le dialecte de la Flandre française, ou Rouchi, et le Picard; au sud–est par le dialecte de l'Ardenne française et le Lorrain".

28. *Examen critique de tous les dictionnaires wallons–français parus à ce jour*, Liège, 1886, extrait du *BSLW*: "J'ai circonscrit ma *wallonie* (sic) aux patois des provinces de Liége, Namur et Luxembourg".

29. *Les limites du picard et du wallon en Belgique et la question des dialectes*, dans *Mélanges wallons*, Liège, 1892, p. 99 et ss.; le tiré à part porte la date de 1891.
A. GRIGNARD, *Phonétique et morphologie des dialectes de l'Ouest wallon*, éd. par J. Feller, Liège, 1908, avec cartes.
J. HAUST, dans *BTD*, I, 68 et ss.
N. DUPIRE, *Essai de délimitation des dialectes picard et wallon*, dans *Revue du Nord*, XVII (1931), p. 218–220.
O. JODOGNE, *Les frontières occidentale et méridionale du domaine dialectal wallon; Rapport présenté au 21ème Congrès de linguist., de litt., d'art et de folkl. wallons*, Liège, 1939, p. 27–30; comp. *BTD*, XIV, 383.
J. FABRY, *Notes sur le tracé de la frontière picarde–wallonne dans les régions de Charleroi et de Thuin*, dans *Pro Wallonia*, 1946, p. 5–12 et 1947, p. 5–14; cf. *BTD*, XXII, 446.
Cf. l'article de L. Remacle, cité à la note 37 ci–dessous, qui fait un inventaire des recherches en ce domaine.

30. J.F. SCHNAKENBURG, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, Berlin, 1840.
A propos de l'origine du mot *rouchi*, rappelons que la fantaisie "rustique" est déjà chez REIFFENBERG (cf. *Bull. de l'Académie de Bruxelles*, t. VI, 1839, p. 173): *rouchi* serait "une contraction de *rustica*, *rou(ti)ca*" et serait le terme désignant par excellence la langue romane.

31. Simple énumération des dialectes dans la première édition de la *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. I, Bonn, 1836, p. 81. Mais voir la 2ème édition, Bonn, 1856, t. I, p. 125 et la 3ème édition, traduite par A. BRACHET et G. PARIS, Paris, 1874, t. I, p. 119.

32. W. ALTENBURG, *Versuch einer Darstellung der wallonischen Mundart nach ihren wichtigsten Lautverhältnissen*, I. Theil, Eupen, 1880.
Voici le texte original d'ALTENBURG:
"Wie der Ausdruck *belge* im weiteren historichen Sinne genommen wurde, so waren auch in literarischer Beziehung die Grenzen des wallon. Gebiets gegen die Picardie und gegen Lothringen nicht so enge abgesteckt. Heutzutage aber müssen wir dem Wallonischen einen eingeschränkteren Bezirk zuweisen. *Emile Gachet* möchte, in dem früher gebrauchten Sinne des Wortes, auch für die nordpicardischen Mundarten den Namen wallonisch vorziehen, da ihm der Ausdruck *rouchi* (eigentlich durch Aphäresis aus *drouchi*, in und bei Valenciennes = ici, entstanden, in Lille *drochi*) wenig bezeichnend erscheint. Vgl. auch Sigart, *Glossaire montois*, p. 317. In den entgegengesetzten weit schlimmeren Fehler verfallen indessen andere neuere Romanisten. Vom sprachwissenschaft-lichen Standpunkte aus gefasst, hat z. B. *Burguy* (Gram. de la langue d'oïl), der in seiner *Classification des dialectes de la langue d'oïl*, p. 16 sich G. Fallot (*Recherches*, etc.) anschliesst, das Wallonische, und zwar nur mit Ausschluss der Umgegend von Lüttich, mit Unrecht dem Picardischen zugerechnet. *Burguy* scheint eine aus dem Zusammenhange genommene Stelle von *Grand-gagnage*, der selbst allerdings durch allzu vage Definitionen diese Einengung des Begriffes wallonisch mit verschuldet hat, missver-standen zu haben. Der Irrtum, besonders der französ. Gelehrten, scheint daher zu rühren, dass sie den Ausdruck *Wallon*, welchen Lütticher Lexikographen, wie *Cambrésier*, statt *liégeois* anwandten,

als Bezeichnung einer besonderen Sprache ansahen. Der Lütticher Dialekt steht freilich dem Picardischen weit fremder gegenüber als die Dialekte der Provinzen Namür und Hennegau. Wenn auch der jetzige Dialekt der französ. Grenzgebiete, soweit die nordpicardischen Patois (*St. Omer*, etc.) nicht unmittelbar an das vlämische Gebiet (Hazebrouck, Gravelines) stossen, insbesondere das sog. *Rouchi* (eigentlich die Sprache von Valenciennes; man spricht jedoch auch von einem *Rouchi* Lillois, Cambrésien, etc.) eine Art Mittelglied oder Uebergang zwischen wallonisch und picardisch darstellt, und sogar die südlichen Nuancen des Wallonischen sich dem Rouchi nähern, so zeigt doch der Lautbestand, zumal der Consonantismus, des Picardischen und des Wallonischen durchgreifende Unterschiede. – Auch weist Diez dem "wallon. Idiom", dessen wichtigste Lauterscheinungen er in ganz knapper Uebersicht behandelt, und zwar mit Benutzung von Beispielen, welche meist dem Wörterbuche von Remacle unter Beibehaltung der ursprünglichen Schreibung entlehnt sind, S. *Gramm. der roman. Spr.* I, S. 218, [lire 128] [...] gegenüber dem Picardischen eine selbständige Stellung an. Aber sogar Diez, der seine wallon. Studien hauptsächlich an *Grandgagnage* und *Remacle* gemacht hat, nimmt, wie es scheint, den Lütticher Dialekt mit Wallonisch überhaupt identisch, denn er bezieht sich auf Hécart (Dict. rouchi franç.), welcher gerade zu der irrigen Auffassung von Fallot und Burguy den ersten Anlass gegeben hat".

33. T. I, p. 428: "[...]der wallonischen im südlichen Belgien und Dép. du Nord über Douai und Cambrai hinaus".

34. *La Wallonie et ses cinq régions linguistiques*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, III (1926), p. 274 (reproduite dans *ALW*, I, 65); mais une première carte générale avait été annexée par A. MARECHAL à sa *Carte dialectale de l'arrondissement de Namur*, Liège, 1900 (extrait du *BSLW*, t. XL). Pour la limite entre wallon et lorrain, voir *Le Patois gaumet*, par J. FELLER et E. LIEGEOIS, Liège, 1897, p. 7; E. LEGROS, *Notes de dialectologie gaumaise*, dans *Le Pays Gaumais*, t. 11 (1950), p. 28–33.

35. Limite méridionale du dialecte wallon dans les Ardennes françaises. Cf. Ch. BRUNEAU, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne*, Paris, 1913; et aussi article et

carte de Ch. BRUNEAU dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, II, 127. Sur les limites du domaine dialectal wallon, voir encore *BTD*, I, 68 et ss.; N. DUPIRE, dans *Revue du Nord*, XVII, 218–220; O. JODOGNE, dans *Rapport présenté au 21ème Congrès de linguist., de litt., d'art et de folklore wallons*, Liège, 1939, p. 27–30 (Comp. *BTD*, XIV, 383); F. FABRY, dans *Pro Wallonia*, VIII, 5–12 et IX, 5–14 (comp.: *BTD*, XXI, 188 et XXII, 446).

36. J. HAUST, *Atlas linguistique de la Wallonie*, tome I, *Aspects phonétiques*, par L. REMACLE, Liège, 1953; t. 2, *Aspects morphologiques*, par L. REMACLE, 1969; t. 3, *Les Phénomènes atmosphériques et les divisions du temps*, par E. LEGROS, 1955; t. 4, *La Maison et le ménage (1ère partie)*, par J. LECHANTEUR, 1976; t. 9, *La Ferme, la culture et l'élevage (1ère partie), Ferme et prairies*, par +El. LEGROS et Marie–Thérèse COUNET, 1987.

37. E. BAGBY ATWOOD, *The phonological divisions of Belgo–Romanic*, dans *Orbis*, IV (1955), p. 367–398, d'après le vol. I de l'*ALW*. On comparera aux cartes qui illustrent cet article les cartes du domaine wallon que M.M.–O. HOUZIAUX a jointes à son *Enquête dialectale à Celles–lez–Dinant (D72)*, Liège, 1959 (Mém. de la Comm. R. de Topon. et Dial., Section wallonne, t. 9). La carte de Louis Remacle, d'après les vol. I et II de l'*ALW*, illustre le texte d'une communication à un colloque tenu en 1967, *La géographie dialectale de la Belgique romane*, publiée dans *Les Dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui*, Paris, 1972, p. 311–332.
Dans la suite, ordinateur, triangulation et dialectométrie sont entrés en scène, mais, s'ils ont nuancé, ils n'ont pas modifié fondamentalement la représentation cartographique des faits dialectaux en Wallonie. Voir, sur ces types de recherche: L. REMACLE et collaborateurs, *La Différenciation lexicale en Belgique romane*, dans *DW* 4 (1975–1976), p. 5–32; S. VERLINDE, *La Dialectométrie et la détection des zones dialectales; l'architecture dialectale de l'est de la Belgique romane*, dans *Revue de linguistique romane*, 52 (1988), p. 151–171 (avec bibliographie des travaux antérieurs).

38. La limite tracée par Ch. Bruneau s'arrête à Gué d'Hossus, juste contre la frontière politique franco–belge. A l'ouest de cette localité, aucune enquête n'a été faite. Et il est probable que nous

n'aurons jamais de renseignements précis concernant cette région. Dans son étude sur *Les Parlers de la Thiérache et du Laonnois*, Amiens–Paris, 1968, Jacques CHAURAND écrit, p. 377: "[...] on peut considérer que l'ère du patois a cessé d'exister dans toute la région étudiée." (J. Chaurand a enquêté à Regniowez et à Signy-le-Petit).

39. Voir *DBR*, t. I, Bruxelles, 1937, p. 3 et s.
J. Feller a employé *wallonie* (sic) dans le sens étroit que les dialectologues donnent à *wallon*, dans le *BSLW*, t. 37 (1897), p. 185 (comm. de M.A. GOOSSE).
Dans un *Manifeste picard*, lancé à l'hôtel de ville de Tournai, le 8 septembre 1973, "pour la défense et l'illustration de la Grande Picardie", est utilisée l'expression – grevée, mais en apparence seulement, d'une contradiction interne – de *Picards wallons*, où l'adjectif signifie, naturellement, "appartenant à la Wallonie, au sens large"; en somme, les Picards habitant en Belgique francophone. Cf. l'article 3 du manifeste en question:
"Le rassemblement des Picards de tous horizons remplit un des impératifs les plus importants de la Francité d'Europe.
"Pour les Picards wallons, cette communauté, en favorisant leur prise de conscience ethnique, les confirmera dans leur lutte pour l'autonomie de leur patrie wallonne."

Notes de la conclusion

1. Cf. les travaux de Ch. BRUNEAU, par exemple, *La limite des dialectes wallon, champenois et lorrain en Ardenne* (1913), et le *Vocabulaire wallon–français (région de Givet)*, de WASLET (terminé en 1923); mais, comme le fait remarquer *Legros, Compl*, p. 35, on ne sait rien de précis sur la vitalité du terme *wallon* dans la tradition orale. – Voir, ci–dessus, chap. VIII, notes 35 et 38.

2. Comme on l'a vu (cf. ci–dessus, n. 3 de la p. 114), les régiments wallons restèrent au service de l'Espagne jusqu'en 1822.

3. Sur ces mots, voir, ci–dessous, notre *Appendice*.

NOTES DE L´APPENDICE

1. Et il en faudrait d´autres en ce qui concerne *wallon* dans les patois de la Belgique romane. On trouvera dans *Legros, Compl.*, p. 36, et dans *LVW*, t. 41 (1967), p. 39, le relevé de quelques expressions techniques très localisées, en divers points de la Wallonie (*fau walone, dijas walons, lozindje walone*) et aussi dans certains patois flamands, ainsi que des considérations sur "des formes aberrantes du féminin de *walon*".

2. Pour 1843, cf. *Hénaux 1843*, p. 45. – Cf. *Grandgagnage 1844*, à la *Bibliographie* ci–dessus, p. 68; la définition reproduite ici figure à la p. 11 du volume de 1845. Sur les *wallonnades* de Joseph Grandgagnage, voir aussi F. Rousseau, *Propos d´un archiviste sur l´histoire de la littérature dialectale à Namur*, [1964], p. 66–67.

3. A savoir: *Le Désert de Marlagne*, en 1849, et *Chaudfontaine*, en 1850 (cf. F. Rousseau, *loc. cit.*, p. 66, n. 108). – On trouvera, par exemple, à l´occasion de la publication de *Le Désert de Marlagne*, le mot *wallonnade* à la p. 19 et à la p. 87 du t. I (1849) du *Bulletin de la Soc. archéol. de Namur* (la contribution de GGGG. occupe les p. 1–243).

4. Dans une lettre personnelle.

5. J. de Burlet a été ministre de l´Intérieur de mars 1891 à mai 1895 (d´après J. Stengers).
Robert 1970: *wallingant* (mil. XXème, d´après *flamingant*); Région[alisme], "Wallon partisan de l´autonomie de la Wallonie (dans le langage de leurs adversaires)". Dans *Robert G*, la date de première attestation est 1912. Le *GLLF* précise "juill. 1912 *Larousse mensuel*, II, 474" et donne une définition plus circonstanciée – et sans spécifier s´il s´agit d´un régionalisme – "Nom donné par leurs adversaires aux Wallons partisans d´une solution extrémiste au problème des nationalités en Belgique, soit par l´autonomie de la Wallonie, soit par le rattachement de celle–ci à la France". – Avec cette dernière acception est apparu le terme *rattachiste* (dans la décennie 70?).

6. Cf., par exemple, Paul–Henry GENDEBIEN, *Une certaine idée de la Wallonie*, Paris–Bruxelles, 1987, p. 126: "Ainsi le vieux wallingantisme un brin sentimental des années d'avant–guerre s'était–il enrichi d'un souffle nouveau [...]"; *ibid.*, p. 171.

7. D'après E. Legros, dans *BTD*, t. 28, p. 335; cf. aussi *Legros, Compl.*, p. 37; voir encore *FEW* XIV, 649a et *DBR* XIX, 260.

8. Voir, ci–dessus, p. 100, n. 4.

9. *Grandgagnage 1844*, p. 492. – Pour 1806 et 1811, voir le titre cité, ci–dessus, à la note 1 du chapitre II, et *Hénaux 1843*, p. 57, n. 2. – Pour 1807, brochure de Poswick, publiée à Liège, sous le titre *Recueil de quelques barbarismes que l'on fait assez souvent dans les départements réunis, petit ouvrage dans lequel on indique plusieurs wallonismes, avec la désignation à côté du mot français.* – Voir aussi *BTD* XIV 357.
Le mot est enregistré dans *Robert 1970* (qui le date du XXème siècle, et le définit: "*Ling.* ou *Région.* Fait de langue propre au wallon", avec renvoi à *belgicisme*: mais ce dernier concerne le français) – aussi dans le *GLLF* (qui le date "1964 Larousse", et le définit: "Fait de langue propre au wallon, qui s'est introduit dans le français de Belgique").

10. Dans le *GLLF*, pour *wallon*, la première attestation est datée de 1872, pour le sens ethnique, et du XVIème siècle, pour le sens linguistique.

11. Sur *francité*, *francophone*, *francophonie*, cf. A. HENRY, *Francophonie et Francité autrefois... aujourd'hui*, dans le *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques* (de l'Académie R. de Belgique), 5ème série, LXII (1976), p. 132–154, et M. PIRON, *Sur l'Origine et l'évolution de "francophone"*, dans *L'Ethnie française*, Bruxelles, avril 1981, p. 88–90.

12. Un walloniste s'occupe aussi, éventuellement, d'ethnologie et de folklore.

13. "Ce *Compendium* précieux pour les romanistes et les wallonisants [...]", cit. par F. ROUSSEAU, *Propos d'un archiviste* [...], *op. cit.*, p. 101.

Index

Les chiffres arabes en romain renvoient aux pages. – Les chiffres romains renvoient aux chapitres respectifs des notes; ils sont suivis d'un ou de plusieurs chiffres arabes en italique, qui renvoient aux notes mêmes des chapitres en question.

* * * * *

TABLE DES MATIERES

Du meme auteur

(suite de la page 2)

Articles

(consacrés, en tout ou en partie, à des questions de philologie wallonne ou à des aspects de la culture en Wallonie)

Mystères joués à Namur au XVIIème et au XVIIIème siècles, *Annales de la Société archéologique de Namur* XLI (1934), 87–118.

Une oeuvre trilingue de Jean de Stavelot, *Latomus* I (1937), 187–210.

Notes pour la phonétique de l'ancien liégeois, *Mélanges Jean Haust*, Liège, 1939, 215–224.

Wallon scorîye, corîhe, *Les Dialectes belgo–romans* III (1939), 107–114.

Wallon nate **et mots wallons et gaumais de même sens,** *Les Dialectes belgo–romans* V (1946), 228–239.

Gaumais môchale, *Les Dialectes belgo–romans* VI (1947), 24–27.

Un mot wallon chez Guillaume Apollinaire, *Mercure de France* 1948, 383–384.

Anthroponymes nivellois du XIIIème siècle, *Les Dialectes belgo–romans* VI (1947), 145–158.

Wallon pakûse, *Les Dialectes belgo–romans* VI (1947), 177.

Constantes wallonnes, *Cahiers du Nord* XX (1947), 11–20.

Oïl eskète, **wallon** hète, chète, skète, **picard** e(s)kète, *Bulletin de la Commission R. de toponymie et dialectologie*, XXII (1948), 307–319.

A propos de cramique**, notes de linguistique et de gastronomie,** *Miscellanea Gessleriana*, 1948, 596–601.

Notre bien le plus précieux, *Les Lettres mosanes*, Pâques 1949, 37–40.

A propos d'une édition de l'Histoire de Gille de Chin, *Revue belge de philologie et d'histoire* XXIII (1949), 303–312.

Oïl essaie **et ancien français** faire essaie, *Romance Philology* III (1949–1950), 139–149.

De Mehalet l'Escardee à Godefroy et à Littré, La famille *skard– **en oïl,** *Mélanges M. Roques*, t. I, Paris, 1950, 99–127.

Les noms des jours de la semaine en ancien français, *Romania* LXXII (1951), 1–30 et 224–226.

Wallon liégeois warokê, waroker, *Les Dialectes belgo–romans* VIII (1951), 143–148.

Reniers le Skime, **Intérêt linguistique des anthroponymes,** *Vox Romanica* XI (1950), 162–169.

Pistolets et cramiques, *Vie et Langage* 21 (1953), 573–575.

Essence et formation de la culture en Wallonie, *Actes du deuxième Congrès culturel wallon*, Liège, 1957, 73–89.

Ancien français saime, *Romania* LXXX (1959), 208–242.

Hommage à la Terre wallonne, *Le Flambeau* 1964, 380–386.

Gilles de Chin, *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Age*, Paris, 1964, 319–320.

La Dialectologie wallonne, in *Les Travaux d'histoire locale, Conseils aux auteurs, Compléments I*, Bruxelles, Pro Civitate, 1969, 55–59.

Lexicologie géographique et ancienne langue d'oïl, *Romance Philology* XXVI (1972), 229–255.

Jean Wauquelin et l'histoire du mot Wallon, *Mélanges P. Imbs*, Strasbourg, 1973, 169–175.

Ancien français ciemes, cinme, *The Canadian Journal of Romance Linguistics* I (1973), 24–25.

Traduction en oïl de la déploration de saint Bernard sur la mort de son frère, *Mélanges* [...] *P. Le Gentil*, Paris, 1973, 353–365.

Ruteler, **Du wallon au francoprovençal**, *Revue de linguistique romane* XXXVIII (1974), 276–283.

Francophonie et Francité autrefois... aujourd'hui, *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques* de l'Académie royale de Belgique LXII (1976), 132–154.

Wallon **et** Wallonie, dans l'ouvrage collectif *La Wallonie, le pays et les hommes, Lettres, arts, culture*, Bruxelles, s.a. [1977], 67–76.

Traduction en oïl du premier sermon sur le Cantiques des cantiques, in *Etudes* [...] *offertes à J. Horrent*, Liège, 1980, 175–182.

Traduction en oïl du deuxième sermon sur le Cantique des cantiques, in *Miscellanea codicologica F. Masai dicata*, Gand, 1979, 273–278.

Une recette de claré en pays wallon vers 1200, in *Hommages à la Wallonie, Mélanges* [...] *à M.-A. Arnould et P. Ruelle*, Bruxelles, 1981, 287–292.

Saint Bernard traduit vers 1200 en pays wallon, *Les Dialectes de Wallonie* VIII–IX(1981), 95–111.

Li Sermon sor Laudate, **Notes de lecture**, *Travaux de linguistique et de littérature* (Strasbourg) XXI (1983), 1, 35–39.

Traduction en oïl du troisième sermon sur le Cantique des cantiques, *Medieval french textual studies in memory of T.B.W. Reid*, Londres , 1984, 54–64.

Traduction en oïl du quatrième sermon sur le Cantique des cantiques, *Mélanges* [...] *W. Bal*, Louvain-la-Neuve, 1984, 69–79.

Mains de cousine, in *Parade sauvage* II (1985), 42–43.

A propos d'un texte oenologique en ancien français, *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques* LXXII (1986), 16–29.

Oïl pa(s)me, paume, paute, *Romania* 106 (1985), 102–108.

Un texte oenologique de Jofroi de Waterford et Servais Copale, *Romania* 107 (1986), 1–37.

L'INSTITUT JULES DESTREE

L'Institut Jules Destrée d'aujourd'hui est issu de la Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie, constituée en 1938 sous l'impulsion de Maurice Bologne, Arille Carlier, Robert Grafé et l'Abbé Mahieu.

L'IJD, association sans but lucratif, a pour objet de perpétuer la mémoire de Jules Destrée et de ses disciples, de poursuivre leur action en faveur de la Wallonie, de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Francité. En dehors de toute préoccupation partisane ou philosophique, l'Insitut Jules Destrée a été présidé par Maurice Bologne de 1960 à 1975, et par Jacques Hoyaux de 1975 à 1985.

Depuis plus de cinquante ans, l'IJD organise de nombreuses activités culturelles et scientifiques: conférences, expositions, concerts, colloques, journées d'animation... Son action est particulièrement développée dans le domaine de l'édition (plus de soixante-dix volumes publiés) et de la diffusion d'ouvrages répondant à ses objectifs. L'Institut a, depuis peu, mis en place deux centres de recherches dont il assure le fonctionnement et la gestion: le Centre d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon (1986) et le Centre René Lévesque (1988), Centre de documentation des Communautés françaises.

Le Conseil d'administration de l'IJD est composé de:

Jacques Hoyaux, Président d'honneur;
Aimée Bologne-Lemaire, Directrice des Travaux honoraire;
Abel Piraux, Gustave Pirson, Guy Galand et Jacques Lanotte, Administrateurs honoraires;

Jean-Pol Demacq, Président;
France Truffaut, Vice-Présidente;
Claude Remy, Vice-Président;
Pierre Tilmant, trésorier;

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

ANDRIEN Jean-Jacques, e.a., **Culture et Politique, Promouvoir la création culturelle en Wallonie** ....300 F

BIARENT Adolphe, **Sonate pour piano et violoncelle** ....400 F

BOLOGNE-LEMAIRE Aimée, **Arille Carlier ou la conscience wallonne** ....100 F

BRUWIER Marinette, e.a., **L'Avenir culturel de la Communauté française**.. ....300 F

COLLETTE Jean-Pierre, e.a., **Options urbanistiques et pratiques culturelles: les enjeux liégeois** ....150 F

DEHOUSSE Fernand, e.a., **L'Histoire du mouvement wallon**, dossier pédagogique...240 F

DELFORGE Pol, **Les Catholiques et la question wallonne** ....100 F

DESTATTE Philippe, e.a., **Régions et communautés, Régime nouveau, espoirs nouveaux?**, dossier pédagogique...150 F

FOURNEAU Robert, **Géomorphologie de la région de Charleroi** ....330 F

GOFFIN Robert, **Souvenirs à bout portant** ....240 F

Souvenirs avant l'adieu..............................260 F

HUMBLET Jean-Emile, **Le Petit Livre du jeune Wallon** ....200 F

LEMPEREUR Emile, **Aspects du théâtre wallon contemporain** ....200 F

LOVEGNEE Albert, **Le Wallon Guillaume Dufay** ....200 F

MOREAU Robert, **Combat syndical et conscience wallonne, Du syndicalisme clandestin au Mouvement populaire wallon (1943-1963)** ....600 F

Maurice Bologne, Une vie, un combat, un objectif, la Wallonie libre et prospère..........................360 F

QUEVIT Michel, (sous la direction de), **La Wallonie au futur, Vers un nouveau paradigme, Actes du Congrès** .... 1000 F

ROUSSEAU Geneviève, **Alphonse Darville sculpteur**
350 F
WAUTHIER Jean–Luc, **Jean Ransy ou la réalité transfigurée** .... 250 F

COLLECTION "NOTRE HISTOIRE"

HASQUIN Hervé, **Historiographie et politique, Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie** .... 250 F
HENRY Albert, **Esquisse d'une histoire des mots WALLON et WALLONIE** .... 4 00 F
GIHOUSSE Marie–Françoise, **Etude des mouvements wallons de résistance (mai 1940–septembre 1944)** .... 300 F

COLLECTION "NOS ARTISTES"

GADENNE Norbert, **Jean Leroy (1896–1939)** .... 900 F
CASO Paul, **Luc Perot (1922–1985)** .... 900 F
GILQUIN Guy, **Marie Howet (1897–1984)** .... 1000 F

COLLECTION "ECRITS POLITIQUES WALLONS"

Léopold GENICOT, La Wallonie: un passé pour un avenir .... 360 F
Jacques LECLERCQ, Les Catholiques et la question wallonne .... 360 F

* * * * *

Les commandes se font par versement au CCP 000–0941285–94 de l'Institut Jules Destrée – 6100 Mont–sur–Marchienne. Les prix comprennent le port et la TVA.

L'Institut Jules Destrée diffuse les livres des Editions d'Acadie (catalogue sur simple demande).

Chargée de l´Edition:
Marie–Anne DELAHAUT

Impression:
Jacques BONIVERT,
Maître imprimeur à Gilly

L´Institut remercie tout particulièrement Guy Galand,
Administrateur honoraire, pour son aide minutieuse et enjouée.

Collection "**Notre Histoire**"
Achevé d´imprimer en mai 1990

D/1990/0276/1

INSTITUT JULES DESTREE
3, rue du Château
6100 MONT-SUR-MARCHIENNE
WALLONIE
Tél.: 071/36 80 15

La Collection « Notre Histoire »

